



Master 2 Mention santé publique
Parcours « Enfance, jeunesse : politiques
et accompagnements »
Promotion : **2018-2019**

La place des politiques d'engagement des jeunes dans les pratiques professionnelles en mission locale

Usages et visions

ANDREEA ANCUTA
30/08/2019

Sous la direction de **PATRICIA LONCLE-MORICEAU**

Remerciements

Je tiens à remercier tout d'abord, à Patricia Loncle, ma directrice de mémoire, pour avoir accepté de m'accompagner dans cette aventure de réalisation d'un mémoire de recherche. Je souhaite lui remercier pour son regard bienveillant et pour toutes ses pensées positives. La rigueur de ses retours ainsi que son esprit optimiste m'ont beaucoup motivé dans l'avancement de mon travail.

Je souhaite aussi remercier à Pascale Joly de m'avoir donné l'opportunité d'apprendre à ses côtés. Elle m'a permis d'évoluer à la fois d'un point de vue professionnel et d'un point de vue humain.

Je souhaite également apporter mes remerciements à toutes structures qui m'ont ouvert leurs portes pour que je puisse réaliser mes entretiens dans des très bonnes conditions. Je suis reconnaissante aux conseiller.ère.s que j'ai pu rencontré.e.s pour la manière très ouverte de répondre à mes questions. Cette démarche a beaucoup apporté à mon travail d'analyse.

Un grand merci à mes amis. A Aude pour le travail que nous avons fait ensemble lors de mon stage, autour du service civique et de l'éducation non-formelle. A Florine et à Alex pour la relecture très attentive de mon mémoire et toute l'aide en langue française.

Je remercie à mon mari d'avoir su bien organiser ma vie en dehors de l'école et d'avoir insisté sur l'importance des pauses et de la vie personnelle au-delà du travail. Je lui remercie fortement pour son amour et la confiance qu'il m'a montrés.

Enfin, je souhaite montrer ma gratitude à l'équipe d'enseignant.e.s et professionnel.le.s de l'Ecole de Hautes Etudes en Santé Publique et du Master ENJEU pour leur investissement et leur bienveillance. Le fait de les avoir rencontré.e.s a énormément enrichi ma vision du monde.

Sommaire

Introduction : L'engagement citoyen des jeunes et sa place en mission locale, un contexte favorable à l'innovationp. 9

Partie 1 : Politiques d'engagement citoyen : défis et opportunités pour le travail en mission localep. 21

1.1. Engagement, participation, citoyenneté et volontariat : objectifs d'universalitép. 23

1.1.1. La place de l'engagement dans les parcours juvéniles : une vision politiquep. 23

1.1.2. La place de l'engagement dans les parcours juvéniles : une vision sociologiquep. 26

1.1.3. Les formes d'engagement des jeunes – le volontariatp. 31

1.2. L'Europe à la recherche de ses jeunes citoyen.ne.s : la place donnée à l'engagement citoyen dans le travail de jeunesse au niveau européenp. 36

1.2.1. La participation des jeunes et la Commission Européennep. 36

1.2.2. La participation des jeunes au niveau du Conseil de l'Europep. 39

1.3. La construction d'un service civique volontaire : enjeu de promotion de la citoyenneté auprès des jeunes ou politique d'insertion ?p. 43

1.3.1. Le choix d'un instrument d'intervention publique : du service national au service civil volontairep. 43

1.3.2. La mise à l'agenda: contexte favorable et courants d'opportunitép. 47

1.3.3. Un glissement vers un dispositif d'insertion professionnellep. 49

1.3.4. Le service civique : dans les faits, quels apports pour les jeunes bénéficiaires ?p. 51

Partie 2 : Pratiques professionnelles en mission locale et ambitions d'innovation : un contexte favorable à la promotion de l'engagementp. 57

2.1. Les missions locales : indentités et pratiques professionnellesp. 59

2.1.1. Naissance et évolutions de l'accompagnement à l'insertion socio-professionnellep. 61

2.1.2. Le, la conseiller.ère de mission locale : quelle identité professionnelle?p. 68

2.1.3. L'accompagnement des jeunes en insertion : approche individualiste ou ambition collectivep. 71

2.2. Les Missions locales : espaces d’expression collective	p. 77
2.2.1. La mission locale comme espace de socialisation non-formelle	p. 78
2.2.2. Trois visions de la jeunesse dans l’espace non-formel de la mission locale	p. 80
Partie 3 : Usages du service civique dans l’accompagnement des jeunes en mission locale	p. 85
3.1. Service civique et stratégies institutionnelles	p. 87
3.1.1. La place de l’engagement en mission locale	p. 88
3.1.2. Stratégies institutionnelles de mise en place du service civique	p. 93
3.2. Usages du dispositif par les professionnel.le.s de mission locale	p. 98
3.2.1. L’usage « citoyen »	p. 101
3.2.2. L’usage « soft skills »	p. 104
3.2.3. L’usage « tremplin »	p. 108
3.2.4. L’usage potentiel ou le non-usage	p. 113
3.2.5. Face à la participation des jeunes : pratiques professionnelles inégalitaires	p. 114
Conclusion	p. 121
Bibliographie	p. 125

Liste des sigles utilisés

ANPE : Agence Nationale Pour l'Emploi

BPJEPS : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

CA : Conseil d'Administration

CDD : Contrat à durée déterminée

CDI : Contrat à durée indéterminée

CIVIS : Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale

CoE : Conseil de L'Europe

CV : Curriculum Vitae

DDCS : Directions Départementales de la Cohésion Sociale

DJEPVA : Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative PAIO : Permanences d'Accueil, d'Information et d'Orientation

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

GJ : Garantie Jeunes

INJEP : Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

LGBTQI : Lesbien, Gay, Bisexuel, Transgenre, Queer, Intersexe UE : Union Européenne

ML : Mission Locale

PACEA : Parcours d'Accompagnement Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie

PE : Pôle Emploi

PS : Parti Socialiste

QPV : Quartier Politique de la Ville

RMI : Revenu minimum d'insertion

SC : Service Civique

SNU : Service National Universel

TUC : Travaux d'Utilité Collective

UMP : Union pour un mouvement populaire

UNML : Union Nationale des Missions Locales

UNSA : Union Nationale des Syndicats Autonomes

R é s u m é

Ce mémoire porte sur les usages que les conseillers et les conseillères de mission locale font d'un dispositif d'engagement citoyen des jeunes : le service civique. Ce faisant, le travail s'appuie sur deux enjeux d'analyse. D'un côté, il explore la manière dont les professionnel.le.s de l'insertion s'approprient ou non le dispositif service civique en analysant leurs parcours et leurs identités professionnelles. A cela se rajoute une analyse des visions que les conseiller.ère.s ont de la jeunesse mission locale. De l'autre côté, il regarde si les pratiques professionnelles arrivent à trouver des stratégies pour compenser les inégalités sociales et économiques des jeunes face à l'engagement.

A partir d'une analyse typologique, ce mémoire montre la diversité des visions et d'identités professionnelles qu'on retrouve en mission locale, ainsi que les évolutions des pratiques à partir des contextes politiques, économiques et sociaux lors de l'existence des missions locales. Il invite également, à réfléchir à une éventuelle étape nouvelle d'évolution dans la culture commune des missions locale, une étape où les structures deviennent des espaces d'innovation, expérimentation investis par les jeunes.

M o t s c l é s

insertion, engagement, innovation, usage, inégalités

A b s t r a c t

This paper is about the use that the orientation counselors in local missions (*orientation and insertion associations for youth*) are making of a youth engagement device: the civic service. Therefore, this work is built starting from two main issues. On one hand, it explores the way that youth professionals engage or not in the use of the device by analyzing their professional paths and identities. Furthermore, it analyses the visions that they have on youth benefiting from the work of the local missions. On the other hand, it looks if professionals practices manage to compensate social and economic inequalities that youngsters face in civic engagement.

By proposing an analyses of typologies, this paper shows the diversity of visions and professional identities that we can find in local missions, as well as the evolutions and transformations of working practices impacted by the political, economic and social contexts. It invites the reader to reflect on a potential new phase of development in the organization's common culture, a phase in which the local missions become environments of innovation and experimentation shaped by youth engagement.

K e y w o r d s

insertion, engagement, innovation, use, inequalities

Introduction : L'engagement citoyen des jeunes et sa place en mission locale, un contexte favorable à l'innovation

Les missions locales, comme espaces d'accompagnement des jeunes vers une insertion socio-professionnelle, exercent leur activité en France depuis 1982. Au fil des 37 ans d'existence leur mission déclarée reste la même. En 1981, Bertrand Schwartz dans son rapport qui instituait les missions locales et les Permanences d'Accueil, d'Information et d'Orientation (PAIO), lançait l'idée d'un accompagnement global des jeunes. Cette forme innovante de prendre en charge les jeunes en insertion suppose une approche qui réconcilie accompagnement social et insertion professionnelle, sans donner plus d'importance à un volet au détriment de l'autre¹. Si les conseillers mission locale affirment toujours l'accompagnement global comme cœur de leur métier, leurs pratiques d'accompagnement se construisent et évoluent avec les transformations du contexte économique, politique et social. On constate une même évolution en ce qui concerne l'identité et la culture commune des missions locales au niveau national². Avec la mise en place des dispositifs d'accompagnement contractualisé, l'évaluation par des résultats de type nombre de jeunes en emploi, mais aussi par le développement du volet relation entreprise, les missions locales sont associées de plus en plus à des « institutions » centrées principalement sur les questions d'emploi. Le communiqué de presse du 18 juillet 2018 du Premier ministre qui annonce un éventuel projet de fusion des missions locales avec Pôle emploi soutient cette vision politique des missions locales comme structures des politiques de l'emploi³. Cependant les principes de

¹ Schwartz B., *L'insertion professionnelle et sociale des jeunes. Rapport au Premier ministre*, Paris, La Documentation française, 1981

² Labbé P. et Abherve, M., *L'insertion professionnelle et sociale des jeunes ou l'intelligence pratique des missions locales 1981 – 2011*, Editions Apogée, 2011

³ Dans un communiqué de presse du 18 juillet 2018, le Premier ministre annonce un éventuel projet de fusion entre les missions locales et Pôle emploi. La fusion n'est pas une démarche obligatoire. Son objectif principal, déclaré par les instances gouvernementales est une meilleure coordination des structures qui accompagnent les demandeurs d'emploi vers une insertion durable. La décision de fusion appartient aux élus locaux.

constitution du travail des missions locales spécifient clairement un rapport d'égalité entre volet social et volet entreprise, ainsi que le devoir des missions locales d'innover et d'expérimenter⁴.

Ces structures de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes se retrouvent aujourd'hui, face à une question identitaire relevée par le projet de fusion avec les structures de Pôle emploi. Selon les mots d'une directrice de mission locale, le défi actuel des missions locales est de pouvoir se replacer au niveau local non pas uniquement comme instances d'accompagnement des jeunes vers l'emploi, mais aussi comme lieu d'expérimentation et d'innovation. Les dispositifs d'engagement des jeunes pourraient être une façon de reprendre contact avec l'objectif d'accompagnement global des jeunes, concept qui adresse, parmi d'autres aspects sociaux, la socialisation des jeunes à la citoyenneté. Et cela même si les parcours juvéniles de citoyenneté ne renvoient pas directement à des parcours d'insertion professionnelle. La participation et l'engagement des jeunes pourraient être des éléments qui facilitent la construction des missions locales comme espaces d'innovation et d'expérimentation. Le volontariat occupe une place importante dans les actions des structures: l'Union Nationale des Missions Locales est un des plus importants réseaux d'intermédiation de service civique en France. La majorité des missions locales du pays accueillent des jeunes volontaires. De plus en plus de missions locales s'engagent dans le développement du service civique sur leur territoire. Le public jeune est de plus en plus orienté vers le volontariat en France ou à l'international. Au-delà d'une redéfinition identitaire de la structure, les professionnel.le.s des missions locales voient leurs pratiques changer sous l'influence de ces dispositifs qui se distinguent des dispositifs traditionnels d'accès à l'emploi par leurs objectifs et par leur mode de mise en place.

A la fois dans les politiques de jeunesse en Europe et aussi au niveau national, la participation et l'engagement citoyen des jeunes deviennent des maîtres mots, une injonction, une obligation⁵. Que cela soit une initiative des élu.e.s qui recherchent, par la mise en place des consultations, une justification formelle de la prise de décision, ou un projet plutôt d'éducation et de socialisation des jeunes par l'expérience⁶, les pratiques d'engagement trouvent leur place dans tout type d'organismes : dans les associations de l'éducation populaire et plus récemment, dans des

⁴ Labbé P. et Abherve M., op. cit., 2011, p. 126 - 138

⁵ Loncle P., *Faut-il désespérer de la participation des jeunes en Europe*, Becquet V., *Jeunesse engagées*, Editions Syllepse, 2014, p. 210

⁶ Gratacap O., *De la prise d'initiative à l'institutionnalisation de l'initiative jeunesse*, Becquet V. éd., *Jeunesse engagées*, Editions Syllepse, 2014, p. 172

organismes formels comme les structures de l'insertion, de l'éducation formelle, du médico-social. Citoyenneté, engagement, participation, volontariat ce sont des notions qui prennent de la place dans le discours politiques, dans les programmes de financement et dans la mise en place des actions envers les jeunes par les acteurs de terrain. Néanmoins, il est difficile d'apporter des définitions exactes à ces notions, sans prendre en compte les représentations et les objectifs qui existent derrière les termes dans les contextes spécifiques d'usages. Il peut d'agir d'une recherche de légitimité de la part des politiques, ou d'un essai de rapprochement des jeunes aux instances de décision. Il est question souvent d'une éducation des jeunes à la citoyenneté, d'une construction des futurs citoyens ou d'une réponse à une éventuelle dépolitisation de la jeunesse⁷. L'esprit militant, revendicatif, protestataire est un autre élément qui se retrouve derrière ces notions⁸. Au-delà des distinctions, les ambitions affichées par les politiques qui font usage de la citoyenneté et l'engagement des jeunes sont des ambitions d'universalité, d'accès égal pour tous les jeunes et de mixité sociale. Par le profil du public accueilli en mission locale, ces structures s'engagent à contribuer à ces ambitions. Il faut, cependant, regarder du côté des pratiques professionnelles pour pouvoir évaluer le pouvoir des missions locales d'assurer des conditions favorables à l'engagement citoyen de tous les jeunes.

Questionnement :

J'ai choisi, à partir de ce contexte, de vérifier le niveau d'appropriation ou de résistance des conseiller.ère.s de mission locale qui exercent leur métier dans une association et, toutefois, dans un cadre assez formalisé. Mon analyse souhaite apporter ainsi, des éléments qui pourraient contribuer à une meilleure compréhension de l'identité professionnelle en mission locale. Par conséquent, mon questionnement de départ est :

⁷ Bier B., *Politiques de jeunesse et politiques éducatives. Citoyenneté/éducation/altérité*, L'Harmattan, 2010, p. 99

⁸ Muxel A., *Politiquement jeune*, Editions de l'aube, 2018, p. 9-13

« Quelle place donnent les conseiller.ère.s mission locale aux dispositifs d'engagement citoyen, notamment au service civique, dans les trajectoires des jeunes accompagnés ? »

Plus spécifiquement, j'analyserai d'un côté les représentations des professionnel.le.s des dispositifs d'engagement, notamment les formes de volontariat et la manière dont ils.elles se les approprient dans leur travail au quotidien. Je regarderai également les usages qu'ils.elles donnent à ces dispositifs dans un parcours d'accompagnement. Une attention particulière sera accordée à l'analyse des pratiques professionnelles d'un point de vue de l'accès égal des jeunes aux dispositifs d'engagement. Je regarderai la manière dont les professionnel.le.s de l'insertion s'approprient un dispositif et si ils.elles arrivent à compenser les inégalités socio-démographique et financières qui peuvent être des barrières à l'engagement des jeunes. De l'autre côté j'analyserai les identités professionnelles, les parcours des conseiller.ère.s et leurs visions des jeunes accompagnés et comment ces éléments influent sur les usages du service civique. Mon travail d'enquête se structure autour d'un nombre de points spécifiques qui ont contribué à la construction du guide d'entretien :

- Quels parcours professionnels rencontrons-nous en mission locale ? Quelle sont les motivations des professionnel.le.s de travailler dans ce type de structure ? Comment ont-ils.elles été recruté.e.s ?
- Comment perçoivent-ils.elles leurs objectifs professionnels ? Quelles ont été les évolutions de leurs pratiques en mission locale ?
- Quels sont les changements de dispositifs et de politiques qu'ils.elles ont connu et comment ces changements ont bousculé leur travail au quotidien ?
- Comment définissent-ils.elles les dispositifs d'engagement des jeunes ? Quelles sont les directives de structures concernant ces dispositifs ?
- Quels sont les différents objectifs qu'ils.elles mettent derrière le volontariat ? Quelles sont leurs motivations d'usage ?
- Quelle est la place donnée à ce dispositif dans l'accompagnement des jeunes ?
- Quels profils de jeunes orientent-il.elles plus souvent vers un parcours de volontariat ?
- Y a-t-il des résistances, des débats autour de l'usage du volontariat en mission locale ?
- Comment intègrent-ils la place donnée à la prise d'initiative par les jeunes ?

- Comment perçoivent-ils.elles le rapport entre accompagnement individuel et accompagnement collectif ?
- En quoi les dispositifs d'engagement influent sur la relation partenariale et sur l'identité institutionnelle des missions locales ?
- Comment s'articulent-ils.elles avec d'autres dispositifs d'accès à l'emploi ?

Je pars de l'hypothèse générale que les professionnel.le.s de mission locale ont des pratiques d'accompagnement inégales qui se traduisent par des usages différents des dispositifs d'engagement des jeunes. Ces différences d'usage peuvent s'expliquer de différentes manières, ce qui m'a amené aux hypothèses spécifiques suivantes :

- Le niveau de résistance ou d'appropriation des conseiller.ère.s de mission locale des dispositifs d'engagement des jeunes est influencé par leur propre vision de la jeunesse accompagnée. Cette vision se construit en étroit lien avec les politiques de jeunesse et les dispositifs d'insertion qu'ils.elles ont connu et qui ont façonné leur travail.
- Les parcours professionnels et les parcours d'engagement des conseiller.ère.s influent sur la vision qu'ils.elles ont des dispositifs d'engagement.
- Il y a, au niveau des pratiques professionnelles en mission locale, l'envie de sortir d'une perspective centrée sur l'accès à l'emploi pour retrouver la dynamique de l'accompagnement global, de l'innovation et de l'expérimentation qui caractérise les missions locales depuis leur naissance.

Pour vérifier ces hypothèses, parmi les formes variées d'engagement des jeunes, pour ou contre une cause⁹, je concentre mon analyse sur le volontariat, notamment le service civique, comme forme de participation citoyenne des jeunes et comme dispositif à objectifs multiples.

Méthodologie :

« Les institutions, en agissant, construisent des identités »¹⁰. C'est ce constat qui fait que les sociologues de la jeunesse qui cherchent à comprendre la construction identitaire des jeunes dans

⁹ Galland O., *Les jeunes*, La Découverte, 2009, p. 99

¹⁰ Amsellem-Mainguy Y. et Vuattoux A., *Enquêter sur la jeunesse. Outils, pratiques d'enquête, analyses*, Armand Colin, 2018, p. 40

leurs différents espaces de socialisation peuvent choisir de conduire leurs enquêtes par des analyses de pratiques et de discours professionnels. Aziz Jellab, dans le cadre de son enquête sur l'insertion sociale des jeunes, mène des entretiens auprès des conseillers techniques d'insertion, pour mieux comprendre la dynamique de construction identitaire des jeunes « socialisés » en mission locale. Il part du constat que la mission locale est un espace central de socialisation post-scolaire et se donne comme objectif d'analyser le contenu de cette socialisation et, donc, de mieux définir les enjeux de l'insertion sociale des jeunes. Il nous montre que le regard des professionnels fonctionne comme instrument d'assignation identitaire et influe sur la construction sociale des jeunes accueillis¹¹. De la même manière, j'ai choisi de mener mon enquête auprès des professionnel.le.s de l'insertion sociale et professionnelle, avec l'objectif d'analyser leur vision de la jeunesse et de la place que les jeunes occupent dans la société. Une meilleure compréhension de la place que les professionnel.le.s accordent aux jeunes dans la société me mène à une conclusion en ce qui concerne les usages qu'ils.elles donnent aux dispositifs d'engagement citoyen, en particulier le service civique.

Pour conduire cette analyse, je pars du constat, démontré à la fois par Valérie Becquet¹² et par Patricia Loncle¹³, qui soulignent le rôle de l'intégration politique des jeunes comme élément contributeur de la cohésion sociale. Cette vision de la cohésion sociale et de l'intégration politique peut paraître innovante dans le travail d'insertion conduit au quotidien par les conseillers mission locale. Comme Aziz Jellab le montre à la fin de son enquête, les pratiques professionnelles des techniciens de l'insertion se construisent, majoritairement, sur le principe d'une cohésion sociale par l'emploi¹⁴. Pour autant, dans le contexte de l'échec du plein emploi, de la montée de la précarité des jeunes et de l'individualisation des trajectoires juvéniles, les missions locales se retrouvent en situation de reconstruction identitaire et les dispositifs d'engagement et de participation semblent être un des principaux ressorts de réorientation. Il me semble donc important d'analyser la perception des conseiller.ère.s mission locale du rôle des jeunes dans la société, ainsi que l'importance qu'ils donnent à l'éducation à la citoyenneté et à l'engagement.

¹¹ Jellab A., *Le travail d'insertion en mission locale*, l'Harmattan, 1997, p. 11 - 25

¹² Becquet V., Loncle P., Van de Velde C., *Politiques de jeunesse : le grand malentendu*, Champ Social, 2010

¹³ Loncle P., op., cit., 2008

¹⁴ Jellab A. op. cit., p. 188.

Plus concrètement, je réalise une enquête qualitative en mission locale auprès des conseillers techniques qui ont différents statuts dans la structure : conseillers généralistes, conseillers emploi, chargés de projet ou chargés de mission. Ma démarche de définition d'une problématique de recherche se construit à partir d'une période de stage au sein d'une mission locale, qui m'a permis d'explorer et de découvrir la spécificité de la structure, les différents rôles des professionnel.le.s, les pratiques d'accompagnement des jeunes et les dispositifs mobilisés dans cet accompagnement. L'objet principal de cette période d'immersion a été la mise en place d'une plateforme d'intermédiation de service civique au sein de la mission locale, la sensibilisation des professionnel.le.s au dispositif du service civique pour une meilleure diffusion du volontariat auprès de leur public jeune et la promotion de ce nouveau rôle de la mission locale auprès des collectivités locales et des élu.e.s. La mission a été construite par la directrice et la présidente de l'association et part, à la fois de leur confiance dans l'impact du volontariat dans le parcours des jeunes et de leur envie de redéfinir le rôle de la mission locale auprès des élu.e.s locaux.les. Un élément de politique locale important a contribué à la naissance de cette mission : la réforme territoriale avec impact majeur pour la mission locale, qui perd des territoires et des financements. De plus, elle s'éloigne aussi des réalités politiques locales de chaque commune. Ainsi, par le biais de la mise à disposition des volontaires en service civique auprès des communes, la structure souhaite renouer le lien avec les mairies et les élu.e.s.

Si ma mission de stage a démarré dans un contexte de recherche identitaire des missions locales, elle est aussi fortement influencée par les changements structuraux de la vie associative et du secteur du travail social. Ainsi, ma mission a été financée par une réponse à un appel à manifestation d'intérêt avec l'objectif de promouvoir l'accès des jeunes du milieu rural aux offres de service civique, prioritairement en lien avec les collectivités locales. J'ai participé à la rédaction de la réponse à l'AMI, en partenariat avec une des plus importantes structures associatives de jeunesse du territoire et, aussi, la seule structure du territoire qui expérimente le service civique d'initiative. Par conséquent, ce qui fait la particularité de ma période de stage est, premièrement, son objectif de repositionnement identitaire de la mission locale au niveau du territoire et des politiques locales. Deuxièmement, il s'agit de l'introduction d'un dispositif de volontariat dans une structure centrée prioritairement sur l'insertion des jeunes par l'emploi. Troisièmement, la mise en place de ce nouveau dispositif se fait sur une logique de projet et interroge les rôles des

professionnel.le.s missions locale. En fin, j'ai effectué un travail de formation et sensibilisation auprès des conseiller.ère.s qui m'a permis de mieux analyser la diversité des pratiques professionnelles face à un dispositif d'engagement citoyen des jeunes.

Cette période d'observation et d'exploration a stimulé la réflexion de ma recherche de différentes façons. D'abord, j'ai constaté que pour la direction de la structure, l'engagement citoyen des jeunes est une priorité majeure. Le service civique devient une activité phare de la structure pour l'année 2019, et la carte de vœux de la mission locale porte le message « Engageons-nous ». Cette priorité donnée à l'engagement citoyen ne s'explique pas par un objectif financier, mais plutôt par un besoin de la structure de prise de position dans le contexte local des politiques de jeunesse. La direction, ainsi que l'instance de gouvernance de la structure se déclarent convaincues de l'utilité du dispositif dans la construction des parcours des jeunes. De plus, le service civique est désormais, un élément de justification du rôle de la mission locale comme structure de socialisation politique des jeunes au niveau local. Ensuite, j'ai été témoin du changement vécu par les conseiller.ère.s techniques au moment de la mise en place de ce nouveau dispositif. Les différences de réponse des conseiller.ère.s m'ont fait réfléchir à leur vision des jeunes qu'ils.elles accompagnent face à la mise en place d'un dispositif nouveau, imposé par la direction, qui renvoie moins à l'insertion professionnelle et plus à une socialisation à la citoyenneté. Les difficultés ou les réticences majeures observées portent sur : comment accompagner les jeunes dans la prise d'initiative, la gestion de la dimension collective du dispositif, l'absence de la hiérarchie jeunes-structures d'accueil, la confusion entre emploi et volontariat. Enfin, à travers les expériences que j'ai vécues lors de cette période d'immersion, j'ai assisté à des situations de tension et de frustration pour les conseiller.ère.s. Pour exemple, le service civique a pu être perçu comme un dispositif concurrent de la Garantie Jeunes (GJ), notamment par son côté tutorat et accompagnement au projet d'avenir, travail qui fait le cœur du métier des professionnels GJ. La mise en concurrence de ces deux dispositifs, une mise en concurrence vécue par les conseiller.ère.s, nous fait aussi questionner la place donnée à ce dispositif par les professionnel.le.s qui ont une vision de la jeunesse à intégrer par l'emploi.

Si la période de stage en mission locale a contribué à la définition de la problématique de recherche, pour aller plus loin dans mon analyse, j'ai conduit des entretiens semi-directifs auprès des professionnel.le.s des missions locales. J'ai choisi d'élargir mon enquête en dehors de ma structure

d'accueil pour avoir une analyse plus complexe des pratiques et pour éviter une analyse trop influencée par mon expérience personnelle au sein de la mission locale. Lors de ma démarche d'enquête j'ai contacté cinq missions locales, par e-mail et par téléphone pour expliquer l'objectif de mon enquête et pour avoir accès au rendez-vous avec les professionnel.le.s. J'ai réussi à obtenir l'accord de trois structures, dont une qui est ma structure d'accueil. Ainsi, j'ai conduit mes entretiens auprès de 12 professionnel.le.s dans trois structures différentes. J'ai fait le choix d'anonymiser les noms des trois structures ainsi que de donner des prénoms d'emprunt aux conseillers et conseillères interrogé.e.s. Ainsi, pour la clarté de mon écrit, j'ai dénommé les trois missions locales : Structure A, Structure B et Structure C. La Structure A est la mission locale qui m'a accueilli en immersion pour une période de six mois. Elle est située dans une ville de 10000 habitants et intervient sur un territoire rural plus large. C'est une mission locale de petite taille avec un collectif salarié de 13 personnes. J'ai interrogé quatre professionnels de la Structure A, mais j'ai beaucoup exploité le terrain et les données recueillies pendant ma période d'immersion. La Structure B est située dans une ville de 17000 habitants et intervient sur un territoire plus large qui inclue les communes voisines. La spécificité du territoire est le nombre élevé d'employeurs agences de travail intérimaire, ainsi, le bilan d'activité de la structure pour l'année 2018 souligne que 9 emplois sur 10 se font en intérim ou en contrat à durée déterminée. La Structure B a un nombre de 15 salariés et j'en ai rencontré trois, dont la conseillère qui est référente service civique. La Structure C exerce son activité dans une ville de grande taille. Elle a plus de 100 salariés et intervient sur un territoire hétérogène : communes rurale, quartier politique de la ville, communes péri-urbaine et le centre-ville. Les conseiller.ère.s exercent leur activité soit au siège, soit de manière délocalisée. J'ai rencontré cinq professionnel.le.s de la Structure C, dans trois lieux différents : siège et deux antennes. J'ai interrogé des conseiller.ère.s techniques et deux référent.e.s service civique.

Parmi les 12 professionnel.le.s rencontré.e.s il y a une diversité de profils. Par conséquent j'ai souhaité rencontrer dans chaque structure à la fois des conseiller.ère.s responsables de l'accompagnement social et aussi des référents relation entreprise. De plus, pour les trois structures j'ai réussi à organiser un entretien avec les référent.e.s service civique. J'ai interrogé des femmes et des hommes même si dans les entretiens on retrouve une majorité de professionnelles. En ce qui concerne l'âge, les profils sont très divers, de même concernant la durée travaillée en mission

locale. Ainsi, le salarié le plus récent travaillait en mission locale depuis huit mois et la salariée la plus ancienne fait partie de la même structure depuis 1985. Au-delà des entretiens formels, j'ai aussi rencontré et échangé autour du sujet de manière informelle avec trois directeur.trice.s de mission locale, avec deux autres référents service civique et avec le chargé de mission engagement de l'Union Nationale des Missions Locales. A cela se rajoutent ma prise de note régulière lors des six mois d'immersion dans l'activité de la Structure C et toutes les rencontres que j'ai pu faire avec des acteurs de l'engagement des jeunes au niveau local ainsi qu'avec des jeunes volontaires.

Le service civique existe sous le modèle actuel depuis mars 2010. Il s'agit d'un dispositif qui facilite l'engagement des jeunes dans des missions d'intérêt général, en France ou à l'étranger, d'une durée de minimum 6 mois et de maximum 12 mois. Le dispositif s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans, résidant en France. Le service civique est financé par l'Etat et géré par l'Agence du Service Civique et par des Directions Départementales de la Cohésion Sociale (DDCS). Dès sa création, le dispositif a une ambition d'universalité, en s'adressant à tous les jeunes, sans condition de qualification ou de compétences spécifiques. C'est principalement par cette dimension d'universalité qu'il pourrait être vu à la fois comme outil d'engagement citoyen mais aussi comme outil d'accès à une première expérience professionnelle pour des jeunes peu ou pas qualifiés. En 2017, pendant le débat politique autour de la suppression des contrats aidés, le gouvernement appelait les collectivités territoriales à la mobilisation du service civique¹⁵. De plus, aujourd'hui, les missions locales peuvent devenir plateformes de service civique et faciliter le lien entre jeunes volontaires et structures d'accueil. Pour mieux comprendre la manière dont les conseiller.ère.s s'approprient les objectifs de ce dispositif, j'analyserais d'abord, dans une première partie de mon travail, la construction politique et sociale du dispositif et de ses objectifs de départ.

La deuxième partie se concentrera sur l'évolution des pratiques professionnelles des conseiller.ère.s de mission locale et sur la vision institutionnelle de la jeunesse/des jeunes. Pour

¹⁵ Compte rendu du Conseil des ministres du 6 septembre 2017, www.gouvernement.fr consulté le 22/05/2019

faire cela, je vais mener une courte analyse des évolutions en mission locale en identifiant les éléments de contexte social, politique et économique qui ont contribué à l'appropriation de valeurs et de visions au sein de la culture commune des structures, à différents moments. Cette analyse sera nourrie par les entretiens avec les conseillers et leurs témoignages sur le vécu de ces évolutions. Je regarde ensuite, de quelle manière les missions locales deviennent des espaces d'innovation favorables à la mise en place du service civique. Le dernier chapitre est dédié à l'analyse des constructions identitaires des conseiller.ère.s, leurs parcours professionnels et d'engagement ainsi que leur vision de la jeunesse en mission locale.

Une troisième partie est construite autour d'une classification des usages que les professionnel.le.s de missions locales donnent aux formes de volontariat dans leur accompagnement des jeunes au quotidien. J'ai choisi de suivre une démarche de construction typologique pour mieux rendre compte des logiques complexes et hétérogènes qui existent au niveau des pratiques professionnelles en mission locale. Selon Dominique Schnapper, la construction d'une typologie a comme objectif de remplacer la complexité du réel par un ordre logique et plus compréhensible¹⁶. Dans l'analyse des données recueillies lors de l'enquête j'ai interrogé à la fois les parcours des conseillers, leur vision des jeunes accompagnés, leurs manières de s'approprier un dispositif, les rejets et les soutiens face à la mise en place de ce dispositif. Pour arriver à distinguer une classification d'usages, j'ai construit, d'abord une typologie des visions de la jeunesse mission locale en partant des représentations des conseiller.ère.s des compétences de participation des jeunes. Il est important de souligner le fait qu'il y a des pratiques professionnelles hybrides ou des pratiques qui peuvent changer en fonction du contexte institutionnel ou encore, du profil du public accompagné. Néanmoins, les grandes lignes d'usage du service en mission locale se retrouvent dans la troisième partie de mon travail, dans la manière dont je l'ai construite à partir des entretiens menés.

¹⁶ Schnapper D., 14 – *Élaborer un type idéal*, Paugam S. éd., *L'enquête sociologique*. Presses Universitaires de France, 2012, p. 291-310.

Partie 1 : Politiques d'engagement citoyen : défis et opportunités pour le travail en mission locale

Une première partie de mon travail est dédiée à l'analyse des politiques publiques de jeunesse ayant comme objet le volontariat, ainsi qu'à leur inscription dans le travail de jeunesse, d'une part au niveau européen et d'autre part au niveau français. Je considère cette étape d'analyse et de contextualisation des politiques publiques importante pour mon travail, car, comme l'explique Howard Williamson dans son cycle des politiques de jeunesse¹⁷, il existe une forte interdépendance entre la volonté politique et la mise en place d'une politique de jeunesse. Dans la création et la mise en œuvre d'une politique de jeunesse, « l'ambition », la volonté politique et sa durée dans le temps sont des éléments essentiels. Chaque changement de gouvernement, chaque changement de vision politique peut entraîner l'arrêt ou même l'échec d'une politique. De plus, la réussite d'une politique publique est également dépendante de sa traduction dans la pratique, de la manière dont elle est comprise, appropriée, mise en œuvre par les technicien.ne.s de terrain. Les connaissances, les compétences, les valeurs, les visions des professionnel.le.s de terrain sont aussi des critères de réussite dans le cycle de vie d'une politique publique. Ce sont ces deux étapes de vie d'une politique publique que je souhaite mettre en lien dans mon travail, à partir d'un contexte plus large. J'apporte un regard sur les politiques de participation des jeunes au niveau européen que je restreins ensuite vers les politiques d'engagement citoyen des jeunes au niveau national. Je mets l'accent sur le service civique et sa mise en œuvre par les professionnel.l.es des missions locales.

Au-delà des ambitions politiques et des mises en place professionnelles, les politiques publiques sont également porteuses de valeurs d'intervention, notamment en lien avec la vision et la définition du public jeune. Si la naissance des missions locale s'est faite, dans les années '80, lors d'une période où les politiques de jeunesse s'adressait de plus en plus à une jeunesse « victime »¹⁸ de la crise économique, les politiques de l'engagement citoyen se sont développées dans un contexte de montée en pouvoir du discours sur l'importance de la participation des jeunes. La

¹⁷ Williamson H., *Chapitre 5: Les professionnels de la jeunesse en Europe*, Loncle P. éd., *L'Europe de la jeunesse*, p. 58 – 62

¹⁸ Becquet V., Loncle P., Van de Velde C., *Politiques de jeunesse : le grand malentendu*, Champ Social, 2010, p. 18 – p. 25

valeur emploi occupe donc une place évidente dans les politiques publiques d'insertion des jeunes. Même si l'objectif déclaré est celui de l'accompagnement du.de la jeune dans sa globalité¹⁹, l'objectif ultime est l'insertion par l'emploi. En ce qui concerne les politique d'engagement, et notamment la mise en place du service civique en 2010, les discours s'orientent vers la citoyenneté comme valeur envisagée, l'éducation à la citoyenneté pour tou.te.s les jeunes²⁰. Les deux catégories de politiques qui s'adressent à la jeunesse se développent dans des contextes différents, mais évoluent, d'une façon presque simultanées. Ainsi, peut-on parler d'un transfert de valeurs entre les politiques de l'insertion et celles de l'engagement ? Y a-t-il une valeur emploi qui trouve sa place dans la mise en place des dispositifs d'engagement citoyen ? S'agit-il d'une politique qui répond à un besoin d'engagement des jeunes ou plutôt d'accès à une expérience professionnelle ? Le service civique, a-t-il été pensé comme une politique de citoyenneté ou comme une politique d'insertion des jeunes ? Par ailleurs, quelle est la place de la valeur citoyenneté dans les accompagnements des jeunes en mission locale ?

Si la dernière question, portant sur la place de la citoyenneté en mission locale sera traitée plus dans la deuxième partie de mon travail, cette première partie est dédié aux valeurs, ambitions politiques, mises en place des politiques de l'engagement des jeunes. Elle se divise en trois sous chapitres. D'abord, je définis, en m'appuyant sur des travaux de sociologie et de science politique, les concepts de participation et de volontariat, le lien qui existe entre les deux concepts et les éléments qui les constituent et qui serviront à la suite de notre analyse : la citoyenneté, l'intérêt général, l'accès égal, le collectif. Ensuite, je fais une courte analyse de la place de la participation et du volontariat dans les politiques de jeunesse au niveau européen en m'appuyant sur les travaux de Valérie Becquet dans le cadre du rapport de recherche PartiSpace, conduit dans 8 pays européens et publié en juin 2016. Enfin, la dernière partie de ce chapitre traite de la politique publique de l'engagement citoyen des jeunes en France, du contexte de sa mise à l'agenda et les objectifs et stratégies politiques qui ont conduit à la mise en œuvre du service civique en France.

¹⁹ Schwartz B., *L'insertion professionnelle et sociale des jeunes. Rapport au Premier ministre*, Paris, La Documentation française, 1981

²⁰ Martin Hirsch, discours à l'Assemblée Nationale, proposition de loi relative au service civique, publié le 15/02/2010 sur le site www.service-civique.gouv.fr

1.1. Engagement, participation, citoyenneté et volontariat : objectifs d'universalité

Le démarrage de mon travail autour de l'engagement m'a amenée à réfléchir sur les distinctions entre concepts qui se regroupaient dans mes représentations autour des mêmes valeurs : la participation des jeunes aux affaires de la cité. En avançant dans mes lectures, j'ai découvert des différences de valeurs, d'objectifs, de formes de mise en place et, donc, j'essaye de clarifier ces distinctions dans le cadre de ce premier chapitre. Ainsi, je m'appuie sur des travaux sociologiques, sur l'analyse des politiques publiques, ainsi que sur des enquêtes quantitatives et qualitatives, pour mieux comprendre les objectifs derrière le discours politique sur la participation des jeunes. Les différentes formes de citoyenneté, notamment en termes d'accent mis sur les droits et/ou sur les devoirs, la diversité des formes de mise en place et des dispositifs déclinés ainsi que la place du volontariat dans cette diversité sont des éléments que j'ai regardés dans mon analyse. Dans la structuration de l'analyse, je fais d'abord une comparaison des visions et ambitions des politiques publiques pour la participation des jeunes avec les visions, les conditions sociales et les usages des jeunes face à la participation. Le troisième point de ce chapitre est dédié à une définition du volontariat en tant que forme d'engagement des jeunes et s'intéresse à ses formes d'expression, ses objectifs, ses valeurs, ses conditions d'accès.

1.1.1. La place de l'engagement dans les parcours juvéniles : une vision politique

Depuis juin 2019, le Gouvernement français pilote un dispositif obligatoire d'engagement citoyen pour les jeunes résidant en France. Ce nouveau dispositif, appelé le SNU (Service National Universel), intègre le service civique, comme étape possible dans le parcours des jeunes engagé.e.s²¹ et affiche comme un de ses objectifs : la construction d'une culture française de l'engagement. J'ai souhaité initié cette partie de mon travail par le SNU car je trouve ce nouveau dispositif comme étant révélateur de la vision étatique contemporaine de l'engagement et des parcours juvéniles : peut-on avoir un parcours de passage à la vie adulte sans avoir une expérience d'engagement ? L'engagement est-il une étape obligatoire de la jeunesse ? Les dispositifs

²¹ <https://www.education.gouv.fr/cid136561/le-service-national-universel-snu>, consulté le 20/08/2019

d'incitation à l'engagement, sont-ils inclusifs, universels ? Afin de répondre à ces questions, il faut d'abord définir la participation des jeunes dans une perspective politique. Il faut ensuite la mettre en perspective en analysant le point de vue des jeunes et en regardant les conditions d'engagement et les motivations. Je fais cette analyse à travers des études qualitatives déjà menées et en exploitant également des enquêtes quantitatives sur la jeunesse.

Dans la perspective des pouvoirs publics, la participation des jeunes aux affaires de la cité est perçue comme un élément essentiel de la construction des politiques publiques qui s'adressent à la jeunesse. Bernard Bier parle de la participation comme « norme » du discours politique et de l'action publique envers les jeunes²². A travers mes lectures et mes analyses des politiques publiques pour la participation des jeunes, j'ai identifié quatre objectifs principaux qui font que la participation devient un critère important de discours, mais surtout de mise en place de politiques publiques en direction des jeunes.

Un premier objectif, que nous pouvons même classer comme historique, a été celui de la construction citoyenne des futurs adultes. La participation des jeunes à la vie de la cité a longtemps été perçue comme une modalité de construction politique du ou de la jeune, de transmission des valeurs démocratiques, de socialisation du ou de la jeune aux affaires politiques. Ainsi, prenons l'exemple des dispositifs comme les conseils de jeunes et d'enfants. L'évolution des formes et dispositifs de participation ont fait que, de plus en plus, les objectifs politiques des instruments qui incitent les jeunes à l'engagement basculent vers d'autres objectifs. En parlant des conseils de jeunes, Bernard Bier explique : « pensés initialement comme outil d'éducation à la citoyenneté, ils s'avèrent de plus en plus comme instances consultatives voire espaces d'expérimentation pour les jeunes »²³.

Ainsi un deuxième objectif, mis en exergue par les travaux d'analyse des politiques de participation et de l'engagement des jeunes, est celui de la consultation des jeunes. Néanmoins, comme nous pouvons le voir dans les analyses des fonctionnements des conseils de jeunes, il s'agit souvent d'instruments de consultation cadrés par les décideurs politiques et qui laissent peu de place à l'expression libre des jeunes. Dans ses analyse des expériences locales de participation

²² Bier B., *Politiques de jeunesse et politiques éducatives. Citoyenneté/éducation/altérité*, L'Harmattan, 2010, p. 99

²³ Bier B. op. cit., 2010, p. 105

des jeunes, Patricia Loncle²⁴ souligne les contraintes de la part des élu.e.s dans le dialogue avec les jeunes, contraintes qui limitent la place laissée à l'expression libre des jeunes et à leur pouvoir d'avoir un impact sur les affaires politiques : des mécanismes de consultation non-inclusifs, qui n'adressent que des problématiques considérées comme en lien avec la jeunesse (activités socio-culturelles, affaires scolaires), une instrumentalisation des échanges avec les jeunes pour légitimer des décisions politiques, une façon de chercher le consensus et d'éviter la confrontation.

Nous pouvons donc nous poser la question de l'utilité de la participation recherchée par les pouvoirs publics pour les jeunes, ce qui nous renvoie à un troisième objectif qui est celui des enjeux d'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Patricia Loncle montre, notamment au niveau européen, la manière dont les instruments favorisant la participation des jeunes deviennent de plus en plus technicisés et mettent l'accent sur le développement personnel des jeunes par les expériences d'engagement. « Il s'agit d'inclure des jeunes dans les sociétés européennes en se servant des expériences de participation pour restaurer leur estime de soi et ainsi les rapprocher de l'emploi »²⁵. En France nous pouvons donner l'exemple du service civique qui est présenté comme un dispositif d'engagement citoyen mais qui, dans les faits, a un réel impact sur l'insertion professionnelle des jeunes, comme je le montrerai plus tard dans cette partie. De plus, si nous prenons le dispositif récent du SNU qui a comme objectifs déclarés, à la fois la transmission des valeurs républicaines et l'accompagnement à l'insertion professionnelle des jeunes²⁶, nous constatons que l'intérêt de l'injonction à la participation n'est pas celui de s'appuyer sur la jeunesse comme ressource pour la vie de la cité, mais plutôt d'inclure tous les jeunes dans un dispositif qui a comme but de les éduquer, de les former selon un modèle qui faciliterait leur rapprochement du monde du travail. A nouveau, comme dans le cas des dispositifs de consultation, la place laissée à l'initiative et à l'expression des jeunes, reste limitée.

Nous pouvons ajouter un dernier élément fort qui explique l'intérêt public envers la participation des jeunes. Cet élément est lié aux conditions de vie sociale d'un système capitaliste mondialisé qui met l'accent sur l'individualisation. Ainsi, comme Robert Castel l'explique, cette forme d'individualisme peut devenir négative pour ceux.celles qui ne détiennent pas le capital social

²⁴ Loncle P., *Pourquoi faire participer les jeunes. Expériences locales en Europe*, L'Harmattan, 2008, p. 211 - 216

²⁵ Ibid., p. 210

²⁶ <https://www.education.gouv.fr/cid136561/le-service-national-universel-snu.html>, consulté le 1/08/2019

nécessaire à une vie collective peu contrôlée de l'extérieur²⁷. Certains jeunes, peu équipés pour la vie collective contemporaine, restent en dehors du système scolaire et du marché du travail. Afin de répondre à un risque d'exclusion de la vie de la cité, des dispositifs incitant à la participation se développent, particulièrement dans le cas du service civique, des dispositifs qui se veulent universels et, même obligatoires si on regarde du côté du SNU. De plus, ces jeunes vus comme « exclus » peuvent s'engager dans des formes de participation qui sont considérées comme « non-conventionnelles » et même dans certaines situations « dangereuses » pour l'ordre social : émeutes, manifestations, occupation illégale de l'espace public, ... Comme je le montrerai dans le troisième chapitre de ce travail, le service civique est né dans un contexte social de violences et d'émeutes dans les banlieues, contexte qui amène les décideurs à chercher une proposition politique de réinsertion sociale et citoyenne de ces jeunes qui étaient perçus comme un danger pour la cohésion sociale à un moment donné de leur parcours.

1.1.2. La place de l'engagement dans les parcours juvéniles : une vision sociologique

En ce qui concerne l'engagement juvénile, souvent l'image renvoyée par les médias, par les politiques, mais aussi parfois par les professionnel.le.s est celle d'une jeunesse peu engagée, dépolitisée. Anne Muxel faisait cette réflexion en 2010 : « Quel que soit ses visages ou ses modes d'expression, la jeunesse, lorsqu'elle entre en politique, fait donc l'objet de commentaires et de spéculations, souvent critiques, pas toujours bien intentionnés »²⁸. Et pour autant, pouvons-nous considérer les jeunes comme non-engagés ? Y a-t-il des jeunes qui s'engagent plus que d'autres ? Et pour quelles raisons ? La réponse à la question n'est pas singulière. Pour pouvoir construire une image complexe du niveau de participation des jeunes, il faut prendre en compte les différentes formes d'engagement, ainsi que les inégalités sociales et de parcours que les jeunes rencontrent face à la participation.

²⁷ Castel R., *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Gallimard, 1995

²⁸ Muxel A., *Avoir 20 ans en politique : Les enfants du désenchantement*, Paris, Le Seuil, 2008

Je regarderai d'abord du côté des analyses quantitatives plus générales, ainsi que des évaluations de la mise en place de certains dispositifs d'engagement, les effets potentiels de la catégorie d'âge sur la participation. Une enquête de l'INSEE de 2008, portant sur la vie associative en France, conclue un engagement associatif plus important chez les seniors, 35%, contre 25% chez les moins de 24 ans. Pour autant, l'enquête souligne une présence beaucoup plus importante des jeunes bénévoles dans les associations sportives, contre les seniors qui sont plus présents dans les associations culturelles, sanitaires ou de loisir. L'INSEE explique cette différence par une adhésion multiple des seniors, alors que les jeunes adhèrent d'habitude à une seule structure²⁹. Une étude plus récente sur l'engagement associatif des jeunes, les Chiffres Clé de la Jeunesse 2019 de l'INJEP montre un nombre plus important des jeunes qui s'engagent de manière plus ponctuelle : 36% des jeunes entre 18 et 30 ans participent de manière bénévole à l'activité d'une association. En effet, un tiers de ces jeunes s'engagent dans les associations sportives. Une troisième enquête que je souhaite citer est l'étude « Le bénévolat en France en 2017, Etat de lieux et tendances », réalisée par le Centre de Recherche sur les Associations. Dans le rapport, les chercheurs montrent des effets d'âge très peu importants au niveau de l'engagement bénévole. Ainsi, il y a une différence qui s'opère dans le domaine sportif, nettement plus investi par les plus jeunes, et le secteur caritatif, plus investi par les seniors. Tout autre domaine est sans effet d'âge notable³⁰. Ce que les enquêtes montrent, au-delà des différences de participation selon l'âge, ce sont les différences dans les formes de participation et dans la temporalité. Ainsi, pour les seniors il s'agit plus d'un engagement cadré et contractualisé par une adhésion, alors que les jeunes s'engagent plus sur des formes de bénévolat moins formalisées et de manière plus occasionnelle³¹.

En ce qui concerne l'engagement politique, souvent ce qui est mis en avant est la participation électorale, alors que les formes de participation politique se diversifient. Ainsi, pour prendre les données des élections les plus récentes en France (les élections européennes de 2018), 39% des jeunes de 18 à 30 ans, se sont présentés aux urnes, contre 65% chez les 70 et plus. Même si la différence reste visible, elle moins importante qu'en 2014. Certains rapports considèrent que la hausse de la participation des jeunes aux élections européennes est en lien avec un support qu'ils

²⁹ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1280946#titre-bloc-4>

³⁰ Prouteau L., *Le bénévolat en France en 2017, Etat de lieux et tendances*, Laboratoire d'économie et de management de Nantes-Atlantique - Université de Nantes et Centre de recherche sur les associations, 2008

³¹ Ibid

ont montré au parti des verts, donc liée la défense de l'environnement³². Ludivine Bantigny, en décrivant la manière dont les recherches analysent la politisation des jeunes, montre que le fait de la regarder uniquement du point de vue de la participation électorale est une forme de classement des jeunes comme étant des moins « bons citoyens » que leurs aînés. Néanmoins, la politisation des jeunes, selon l'auteure, passe aussi par d'autres formes d'expression politique, notamment les formes moins conventionnelles³³. Les Chiffres Clés de l'INJEP montrent 43% des jeunes français qui déclarent avoir signé une pétition ou soutenu une cause sur internet et 15% qui ont participé à une manifestation en 2018.

Nous pouvons donc constater le fait que les jeunes déclarent un niveau important de participation, notamment facilité par les outils numériques, et également que leur manière de s'engager peut passer par le « non-conventionnel »³⁴ ou le « non-formel »³⁵. Lardeux, dans son rapport sur l'engagement des jeunes de mai 2019, montre que les jeunes, sans ignorer l'efficacité du vote, sont plus nombreux que leurs aînés à accorder une importance significative aux formes de participation directe : bénévolat, participation en ligne, pétitions. Les formes de participation citoyenne directe qui sont plus utilisés par les jeunes que par les leurs aînés, ainsi que l'usage de l'absentéisme comme forme d'expression politique sont, selon Anne Muxel, plutôt un effet de génération que d'âge. Ainsi elle fait le lien entre le contexte social, politique et économique actuel pour expliquer l'engagement des jeunes. L'auteure parle d'abord d'une citoyenneté défiante qui s'est construite par une montée de la défiance envers les institutions politiques, par une frustration des jeunes envers les formes de démocratie représentative et par un regard critique porté par ceux.celles-ci sur les médias. Dans ce contexte, les formes de participation des jeunes deviennent de plus en plus individualisées et réclament plus de droits à l'action directe. Ce qui amène l'auteure à parler également de la citoyenneté protestataire. Celle-ci représente les engagements plus occasionnels, pour des causes concrètes, sur des rassemblements spontanés, facilités par la transmission d'informations via les réseaux sociaux. Enfin, il y a la citoyenneté que l'auteure appelle réversible. Il s'agit d'un changement de relation entre l'individu et le collectif. Selon Anne Muxel, il n'y a

³² <https://www.ipsos.com/fr-fr/europeennes-2019-sociologie-des-electorats>, consulté le 20/08/2018

³³ Bantigny L., *Chapitre 6 / De mai 68 au mouvement anti-CPE filiations et ruptures dans la mobilisation de la jeunesse*, Muxel A. éd., *La politique au fil de l'âge*. Presses de Sciences Po, 2011, p. 162-179.

³⁴ Becquet V., *Jeunesses engagées*, Editions Sylepses, 2014 p. 19

³⁵ Loncle P., op.cit, 2008

plus un collectif intégrateur pour l'individu, mais une diversité de collectifs qui seront investis pas les individus s'ils y trouvent un sens. Cela peut expliquer un changement dans les formes d'engagement des jeunes : un engagement pour une cause concrète et non pas pour des principes préétablis, un engagement associatif plus libre, moins cadré, des mobilisations plus ponctuels, occasionnels³⁶.

L'exemple des mouvements pour l'écologie « Fridays for future », qui prennent vie depuis quelques mois à l'échelle européenne, témoignent du fait que les jeunes s'expriment au-delà des instances dédiées à la participation et surtout qu'ils.elles ont besoin de s'engager sur des problématiques qui vont au-delà du socio-culturel et des affaires scolaires, qu'ils.elles ont des choses à dire sur la globalité des affaires publiques. L'environnement, la transformation écologique est un exemple parlant aujourd'hui. Dans son analyse de l'engagement des jeunes à partir du baromètre 2017 de la jeunesse, Laurent Lardeux constate une montée de l'intérêt des jeunes pour un engagement contre les problèmes climatiques ou même pour des causes plus solidaires et humanitaires qu'il explique par l'empathie des jeunes envers les victimes du processus de précarisation de la société³⁷.

Si l'engagement des jeunes doit être étudié et défini par ses formes très diverses d'expression, il est également important de montrer les inégalités qui peuvent exister pour les jeunes face à la participation et les déterminants sociaux de ces inégalités. Afin de mieux comprendre les formes d'engagement des jeunes, les éléments d'attraction, de rejet ou d'abandon, les sociologues ont regardé du côté des éléments qui construisent les profils sociaux des jeunes engagé.e.s. Autrement dit, ils ont essayé de comprendre « en quoi les manières d'être et de faire dans telle ou telle instance sont déterminées par les autres inscriptions sociales »³⁸. Ainsi, que cela soit pour l'engagement politique, associatif ou civique des jeunes, Valérie Becquet, dans son introduction à l'ouvrage *Jeunesses engagées*, identifie cinq éléments de construction d'un parcours d'engagement : les propriétés sociales et les héritages familiaux, la médiation par les proches, l'attractivité des espaces d'engagement et la socialisation institutionnelle. Ainsi, les jeunes qui seront plus susceptibles à la

³⁶ Muxel A., *Politiquement jeune*, Editions de l'aube, 2018, p. 51 - 89

³⁷ Lardeux L., *Engagement associatif des jeunes : clivages et convergences*, Tribune Fonda N°239 - Les dynamiques de l'engagement - Septembre 2018

³⁸ Bordieq S., *La Fabrique sociale des jeunes. Socialisations et institutions*, Deboeck Supérieur, 2018 p. 37

participation, bénéficient souvent d'un contexte familial, ou social (par les pairs) qui leur a permis de se socialiser à la participation et au collectif de manière plus générale. Il y a aussi un effet école qui favorise la socialisation à la citoyenneté, ainsi nous pouvons constater une présence plus importante dans les espaces d'engagement des jeunes plus qualifiés³⁹. Ces éléments peuvent être des éléments explicatifs du chiffre assez peu élevé des jeunes avec un niveau inférieur au baccalauréat qui s'engagent dans des missions de service civique.

L'étude INJEP⁴⁰ sur l'engagement des jeunes nous montre une augmentation de 6 000 en 2010 à 140 000 en 2018 des jeunes volontaires en service civique. Un réel succès pour un dispositif qui se veut universel. Pour autant, si nous regardons les statistiques sur les profils des volontaires, nous constatons que seulement un quart des jeunes volontaires ont un niveau de qualification inférieur au baccalauréat. Laurent Lardeux⁴¹ parle aussi d'un clivage face à l'engagement associatif qui est favorisé par le niveau de diplôme des jeunes. Ainsi, selon les chiffres du baromètre 2017 de la jeunesse, plus on monte en niveau de diplôme plus on retrouve les jeunes engagés, ce qui renvoie aux clivages de participation déterminés par la catégorie socio-professionnelle. En ce qui concerne le genre, il y a aussi un clivage entre l'engagement des filles et des garçons, ces derniers étant plus investis dans les associations. Cela s'explique par leur présence importante dans les associations sportives, ainsi que par un système de socialisation qui attribue encore un rôle prédominant dans les tâches ménagères aux femmes. Selon les réponses des jeunes pour l'enquête du baromètre Djepva 2017 les raisons principales pour le non-engagement sont : le manque de temps (44%), le manque d'opportunités (19%) et l'envie de se consacrer plus aux proches (13%). Seulement 3% des jeunes considèrent que l'engagement associatif ne sert à rien, 6% disent ne pas être qualifiés et 8% considèrent qu'ils.elles ont eux-mêmes besoin de l'aide des autres⁴².

Il est important de souligner le fait que l'engagement des jeunes n'est pas toujours un choix individuel, mais qu'il est aussi le résultat d'un parcours individuel spécifique et de plus, qu'il est déterminé par plusieurs éléments indépendants de la volonté de l'individu. Cela permet de mieux comprendre les écarts entre les objectifs des politiques d'engagement des jeunes qui déclarent des

³⁹ Becquet V., op.cit., 2014, p. 27

⁴⁰ Les chiffres clés de la jeunesse 2019, l'INJEP

⁴¹ Lardeux L., op. cit., 2018

⁴² CREDOC, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse 2017, Brice L., Datsenko R., Guisse N., Hoibian S. et Lautié S. en collaboration avec l'INJEP, INJEP Notes & rapports/Rapport d'étude, novembre 2017

objectifs d'universalité et d'accessibilité et la réalité des jeunes, qui sont des publics cibles très divers de ces politiques. A cela s'ajoute la réalité des professionnel.le.s qui mettent en œuvre ces politiques et qui doivent souvent répondre aux objectifs attendus. A travers mon enquête de terrain j'ai interrogé la manière dont les conseiller.ère.s mission locale sont ou non dans une démarche de facilitation de l'accès à la participation, notamment pour un public jeune en insertion, public très divers d'un point de vue des caractéristiques socio-culturelles et professionnelles. Dans la troisième partie de mon travail je vais présenter, à travers les témoignages des professionnel.le.s recueillis dans le cadre de mon enquête, les représentations institutionnelles qu'ils.elles se font des capacités des jeunes à s'engager.

1.1.3. Les formes d'engagement des jeunes – le volontariat

Une fois lancée dans la démarche d'enquête sur l'engagement citoyen des jeunes, je me suis vite aperçue que le processus de conceptualisation de la participation des jeunes ne va pas de soi. S'arrêter sur une définition de la participation des jeunes me semble être un choix assez réducteur tenant compte de toutes les formes et espaces de participation investis par les jeunes. Par conséquent, je souhaite faire une distinction conceptuelle, plutôt que de donner des définitions, pour ensuite présenter de manière plus globale les formes d'engagement des jeunes identifiées à travers mes lectures et situer celle qui fait l'objet de mon travail : le volontariat.

Une première différenciation entre la citoyenneté et la participation est faite par Bernard Bier⁴³ dans son livre *Politiques de jeunesse et politiques éducatives. Citoyenneté. Education. Altérité*. Pour lui, la confusion entre les deux concepts apparaît souvent, notamment au niveau de la rhétorique institutionnelle. Ainsi, la citoyenneté est vue comme un statut juridique, qui exclut le mineur, et qui confère au ou à la jeune à partir de 18 ans des droits et des responsabilités dans la collectivité. La citoyenneté est un statut, d'abord national, mais qui évolue vers des formes soit plus internationales, comme la citoyenneté européenne, soit vers des déclinaisons plus régionales, comme l'appartenance à une communauté territoriale. Selon Bier, nous nous retrouvons dans un

⁴³ Bierd B., op. cit., 2010, p. 99 – p. 106

contexte politique qui entraîne une approche de la citoyenneté plus participative, de type valorisation de l'engagement individuel au niveau des instances collectives. Une autre vision de la citoyenneté, qui confirme la conclusion de Bier, est celle apportée par Tom Chevalier qui fait la distinction entre une citoyenneté civile qui renvoie à l'instauration de l'Etat de droit, une citoyenneté politique qui se définit comme droit à la participation politique par le droit de vote et une citoyenneté sociale qui est assurée par la mise en place de l'Etat social⁴⁴. Dans ce modèle des trois types de citoyenneté, ce qu'on observe aussi à travers les observations de Valérie Becquet⁴⁵, est le fait que l'idée de participation ne se retrouve, de manière distincte, qu'au niveau des deux premiers statuts, la citoyenneté sociale étant un statut juridique qui donne accès aux droits en fonction des situations spécifiques des personnes. Ainsi, par le statut de citoyen de l'espace politique, l'individu peut exercer non seulement un droit de vote, mais il est invité également à participer à la vie politique de la cité et aux prises de décisions. Pour les jeunes, cette action passe par les consultations, les conseils des élèves, la participation aux instances décisionnelles des diverses institutions, l'adhésion à un parti politique ou à un syndicat. Si la citoyenneté politique par le droit de vote n'est accordée qu'aux majeurs, les instances de participation s'élargissent de plus en plus pour inclure les enfants. De même, pour la citoyenneté civile, qui est accordée en France à l'âge de 18 ans au niveau d'accès aux droits civils, mais qui, par la mise en place des dispositifs de participations à la vie de la cité, peut s'élargir aux mineurs. La citoyenneté civile représente le droit de participer à la vie collective et comprend toutes les formes d'engagement de type bénévolat, engagement associatif, initiative individuelle ou collective pour la communauté, le volontariat. Dans ce contexte, nous pouvons placer le service civique dans la catégorie des droits et de responsabilités qui découlent de la citoyenneté civile et nous pouvons le définir comme étant une forme d'engagement des jeunes à la vie de la Cité.

La deuxième distinction que je souhaite apporter à cette partie de conceptualisation fait référence aux différentes formes de participation. Patricia Loncle⁴⁶ propose une distinction entre trois formes de participation des jeunes. Dans la vision de l'auteure, une première catégorie, celle de la participation politique rejoint la citoyenneté politique et le droit de vote et d'affiliation aux parties

⁴⁴ Chevalier T., *La Jeunesse dans tous ses états*, Le Lien Social, 2018, p. 5

⁴⁵ Becquet V., Loncle P., Van de Velde C., *Politiques de jeunesse, Le Grand Malentendu*, Champ Social, 2012 ; p. 179 – p. 181

⁴⁶ Loncle P., *op.cit.*, 2008, p. 37

politiques. Dans une deuxième catégorie, on retrouve la participation civique qui représente soit l'appel des pouvoirs publics à un engagement de la part des jeunes, soit des expériences individuelles ou collectives des jeunes qui relèvent de l'engagement dans la vie de la cité. La troisième catégorie est celle de la participation associative qui se traduit par l'engagement volontaire des jeunes dans les instances ou aux activités d'une structure associative de tout type. D'autres auteurs identifient d'autres formes différentes de participation : pour exemple la participation au marché du travail⁴⁷ ou l'éducation à la participation⁴⁸. Enfin, je voudrais compléter en précisant aussi la distinction entre les expériences de participation formelle contractualisées, encadrées et structurées, le plus souvent par les pouvoirs publics et les expériences de participation informelle, qui relève de l'initiative des jeunes et qui peuvent souvent être vues comme « négatives » : manifestations, émeutes, pétitions, marches, appropriation non-autorisée de l'espace public.

Une troisième distinction conceptuelle nous aidera à définir la notion de « volontariat ». Si dans d'autres contextes nationaux ou même européens, il n'y a pas de différence de termes entre l'engagement bénévole et le volontariat. La France a cette spécificité d'avoir deux termes pour définir l'engagement associatif, termes qui ne sont pas tout-à-fait synonymes. Nous pourrions même dire que si le bénévolat fait partie des formes d'engagement informels, peu cadrés, le volontariat est quant à lui, une forme de participation formelle. Ainsi, le volontaire signe un contrat, s'engage pour une période de temps définie, de manière conséquente, dans un travail d'intérêt collectif. En France, il existe différentes formes de volontariat : le service civique, le service de volontariat européen, le volontariat de solidarité internationale, le volontariat en entreprise, le volontariat pour l'insertion, ...⁴⁹ Ces formes s'adressent à des tranches d'âges ciblées. En effet, le service civique est une forme de volontariat pour les jeunes de 16 à 25 ans, ou 30 ans si en situation de handicap, alors que le service volontaire européen s'adresse à des jeunes de 18 à 30 ans et le volontariat international en entreprise aux 18-28 ans. Le volontaire est aussi

⁴⁷ Biggart A., *Participation in Transition: Motivation of Young Adults in Europe for Learning And Working*, Peter Lang, 2006, p.37

⁴⁸ Becuquet V., Loncle P., Van de Velde C., op.cit, 2012, p. 179 – p. 181 et Bier B., op. cit., 2010, p. 102

⁴⁹ <https://www.associations.gouv.fr/les-differentes-formes-de-volontariat.html>, consulté le 6/08/2019

indemnisé pendant la période de volontariat, même si, souvent, le montant est inférieur au seuil de pauvreté tel qu'il est calculé en France.

L'objectif global des deux statuts porte sur l'engagement pour l'intérêt collectif. Néanmoins, quand on regarde du côté des motivations des jeunes, on peut identifier des contrastes. En 2010, Dan Ferrand-Bechmann définissait les bénévoles comme étant des militants, des personnes qui s'engagent, parfois même contre un système, d'autres fois pour des actions caritatives ou ludiques, sans attendre une rémunération en contrepartie et surtout sans contraintes de temps, de tâches, de résultats⁵⁰. En 2014, une autre étude compare les motivations des volontaires et des bénévoles qui exercent une activité dans l'animation et constate des différences, notamment quand il s'agit de la motivation citoyenne et des valeurs. Si les volontaires sont moins militants que les bénévoles de leur âge, ils sont également moins motivés par le développement de soi. En ce qui concerne la motivation pour l'avenir professionnel, les volontaires se sont déclarés plus motivés par l'opportunité de gagner en expérience professionnelle que leurs collègues bénévoles. On pourrait donc conclure que le statut de volontaire se retrouve à la frontière entre le bénévolat et l'emploi, ce qui fait qu'à la fois au niveau des structures d'accueil, des professionnel.le.s de la jeunesse, mais aussi pour les jeunes bénéficiaires, les limites ne sont pas toujours très claires. Si, en 2005, Jacques Ion parlait d'un danger de déprofessionnalisation dans le travail social par la montée en puissance du « néo-bénévolat »⁵¹, on pourra aujourd'hui faire le même constat en lien avec le volontariat et, surtout, avec la multiplication des places en service civique.

Pour conclure cette première étape de mon analyse, je souhaiterais résumer les constats les plus importants qui serviront à la suite du travail:

⁵⁰ Ferrand-Bechmann D., *Le bénévolat, entre travail et engagement. Les relations entre salariés et bénévoles*, VST - Vie sociale et traitements, vol. 109, no. 1, 2011, p. 22-29.

⁵¹ Ion J., *Brève chronique des rapports entre travail social et bénévolat*, Pensée plurielle, vol. n° 10, no. 2, 2005, p. 149-157.

- L'engagement des jeunes reste un élément essentiel du discours politique en France ; il est souvent instrumentalisé pour atteindre des objectifs de légitimation de la décision politique ou encore, pour assurer le contrôle d'une partie de la jeunesse considérée menaçante pour la paix sociale à un moment donné.
- Les politiques de l'engagement des jeunes, même si inclusives et universelles sur le fond, peinent encore à créer les conditions propices à la participation des tous les jeunes, principalement des jeunes « exclus ».
- Le parcours d'engagement d'un ou d'une jeune est, à la fois un choix individuel et déterminé. Les déterminants de l'engagement, comme nous les avons identifiés, peuvent être : l'héritage familial, le statut social, le parcours scolaire, la socialisation extra-scolaire, l'attractivité et l'accessibilité des missions proposées.
- L'engagement des jeunes prend des formes diverses, de la participation au vote à l'engagement associatif ou encore, aux façons non-conventionnelles de type boycotts, manifestations, pétitions.
- Dans l'évolution des formes d'engagement des jeunes, on constate une transformation du rapport des jeunes au collectif : adhésion au collectif choisie et peu cadrée, participation individualisée, participation directe, engagement pour des causes concrètes, engagements occasionnels, spontanés.
- Le volontariat est une forme d'engagement des jeunes qui se situe à la limite entre le bénévolat et le travail salarié, à la fois par la manière dont il est organisé, mais aussi en prenant en compte les motivations des jeunes engagé.e.s.

1.2. L'Europe à la recherche de ses jeunes citoyen.ne.s : la place donnée à l'engagement citoyen dans le travail de jeunesse au niveau européen

Le lien entre les politiques publiques de participation des jeunes en France et le discours politique au niveau européen ne fait pas l'objet principal de mon travail. Néanmoins j'ai considéré intéressant de prendre en compte la question de l'engagement à partir d'une perspective des politiques de jeunesse au niveau européen. Cette analyse apporte des éléments nouveaux dans la contextualisation et conceptualisation des politiques de l'engagement. De plus, les éléments de discours et de valeurs politiques montrent des évolutions politiques qui se retrouvent également au niveau national. Dans la construction de cette je m'appuie principalement sur les résultats du rapport Partispace⁵² et sur les documents officiels publiés par les instances européennes chargées des affaires sur la jeunesse. Ainsi, je prends en compte à la fois les discours au niveau des structures de l'UE, et aussi les démarches du Conseil de l'Europe. Celui-ci joue un rôle central dans la construction des politiques de la jeunesse en Europe, notamment en lien avec le respect des droits de l'homme.

1.2.1 La participation des jeunes et la Commission Européenne

La stratégie de l'UE⁵³ en faveur de la jeunesse publiée en 2018 pour la période 2019-2027 est construite autour de trois principes : mobiliser, autonomiser, connecter. Le premier principe fait référence directe à la participation citoyenne des jeunes et à la création des conditions favorables à une participation directe. L'inclusion de tous les jeunes à la mise en place de la démocratie, l'éducation à la citoyenneté, la participation numérique sont des objectifs de cette première phase

⁵² Le projet Partispace : Spaces and styles of participation est un projet de recherche au niveau européen qui étudie les biographies et les parcours de participation des jeunes, ainsi que leurs espaces d'expression avec l'objectif d'analyser les définitions de la participation dans leur vision. Ainsi, le projet contribue à une meilleure compréhension de la participation des jeunes dans des sociétés plus individualisées. Le projet a été mené dans 8 villes européennes : Rennes, Frankfurt, Goteborg, Manchester, Zurich, Bologna, Plodvid et Eskisehir. <http://partispace.eu/>

⁵³ https://ec.europa.eu/youth/policy/youth-strategy_en, consulté le 24/08/2019

de la stratégie UE pour la jeunesse. La mobilisation des jeunes est définie comme participation civique, politique, mais également économique, sociale et culturelle.

Le principe de l'autonomisation des jeunes renvoie à la vision d'une jeunesse responsable de son parcours. Ainsi, autonomiser les jeunes signifie les rendre maîtres de leur vie par le développement et le soutien du travail de jeunesse (information jeunesse, éducation non-formelle, animation socio-culturelle, inclusion sociale) à tout niveau et notamment pour les jeunes les plus démunis. Pour ce deuxième objectif la participation est définie comme la capacité des jeunes de se prendre en charge et de s'engager pour leur bien-être.

La solidarité et le volontariat sont deux éléments que nous retrouvons dans la mise en place du principe « connecter ». Ainsi, l'objectif est de rendre les jeunes plus mobiles pour une meilleure compréhension des différences et pour une contribution solidaire à la société. Concernant le volontariat, la stratégie 2019-2027 apporte un élément nouveau, par rapport au schéma précédent (2010-2018). Il s'agit moins, désormais, d'encourager le volontariat chez les jeunes pour qu'ils développent des nouvelles compétences et, donc, leur employabilité⁵⁴. Il s'agit plutôt de faciliter l'engagement des jeunes dans des missions de solidarité au niveau national ou international. Le volontariat européen s'est transformé dans le Corps européen de solidarité. Ce dernier, au contraire du service volontaire européen, finance des missions de solidarité au niveau local, national ou international.

Dans la nouvelle stratégie de l'UE pour la jeunesse, le volontariat fait partie d'une ligne d'action différente de la participation. La participation des jeunes est présentée comme étape de mise en place des programmes de financement pour le volontariat, et non pas comme engagement direct sur les missions. Cela n'a pas toujours été le cas dans les différents schémas de la Commission Européenne concernant la jeunesse. Dans l'évolution des politiques de jeunesse de l'UE, le volontariat et l'engagement associatif ont fait, des fois, partie des objectifs pour une citoyenneté active des jeunes.

⁵⁴ Loncle P., op. cit. 2008, p. 210

En présentant une analyse des documents constitutifs des politiques de l'engagement des jeunes rédigés et publiés par les instances de l'UE, Valérie Becquet⁵⁵ montre la manière dont la participation des jeunes a fait partie des discours politiques au cours des années, ainsi que les valeurs qui lui ont été associées à différents moments de l'histoire des institutions. Quelques points de conclusion de son rapport m'intéressent pour mon travail.

Il s'agit d'abord de la définition de la jeunesse, telle qu'elle apparaît dans les documents de la Commission. Le Livre blanc, en 2001, définissait la jeunesse au-delà d'une catégorie d'âge, comme une étape de vie qui se caractérise par des transitions vers l'âge adulte de plus en plus longues (entrée tardive dans la vie professionnelle et familiale). A partir de 2005-2009, selon l'analyse de l'auteure, les documents définissent la jeunesse comme une catégorie touchée par une individualisation des parcours. Autrement dit, les jeunes ne se différencient pas uniquement par leurs caractéristiques sociales et démographiques, mais aussi par leurs choix individuels, par leurs aspirations et leurs qualités personnelles. Ainsi, l'action publique européenne est censée prendre en compte ces différences pour faciliter l'accès des jeunes à la participation.

Ensuite, il est important de souligner la vision de la jeunesse comme ressource dans les documents analysés par le rapport Partispace. Depuis 2001, les documents officiels parlent d'une jeunesse ressource pour l'Europe, un pouvoir essentiel dans la construction européenne. Les documents plus récents parlent toujours d'une jeunesse ressource, mais cette fois-ci avec un accent mis sur le pouvoir des jeunes d'être acteur.trice.s de leur parcours. On constate un glissement léger de la responsabilité des jeunes à la vie communautaire collective, vers une responsabilité envers eux-mêmes. Dans le vocabulaire international on parle d'empowerment.

Enfin, en ce qui concerne la définition de la participation des jeunes et leurs formes d'engagement, à travers les évolutions des discours, nous rencontrons un accent mis sur la participation comme acte de citoyenneté active. Pour cela, les décideurs européens doivent se rapprocher des jeunes et réduire le sentiment de défiance. Cet objectif se traduit par l'action des instances européenne de se rapprocher des jeunes via le numérique.

⁵⁵ Becquet V., Kovacheva S., Papivanov B., Kabaivanov S., *European discourses on youth participation and their national interpretation in the countries-members of Partispace project*, june 2016, Partispace report WP 3 – European framework, p. 40-58

Une autre dimension de la participation est l'éducation à la citoyenneté. Ainsi, l'appel est lancé aux instances d'éducation formelle et non-formelle pour un développement des compétences de participation des jeunes. Le non-formel a sa place importante, notamment par sa dimension qui se veut inclusive et donc par son accès aussi auprès des jeunes déscolarisé.e.s. C'est à partir d'une communication publiée en 2007 que la participation des jeunes prend une dimension économique et éducationnelle, dimension qu'on retrouve encore aujourd'hui dans la stratégie 2019-2027. Ainsi, les jeunes sont vus comme des bons citoyens s'ils trouvent leur place sur le marché du travail et s'ils s'épanouissent par l'éducation (formelle, non-formelle, informelle).

Le volontariat et la participation sont présentés dans les documents publiés au niveau des structures UE, comme formes de la citoyenneté active des jeunes. Certains documents les classent sous le même objectif, celui de l'engagement des jeunes à la vie de leur cité, d'autres sous des objectifs différents, avec un accent mis plus sur le développement personnel des jeunes, du côté du volontariat. Ce qui est évident est le fait que, quelles que soient ses formes de mise en place, il y a une évolution de la participation vers le champ économique, notamment avec la montée du chômage des jeunes au niveau européen. A cela se rajoute un glissement vers une prise en compte de l'individualisation des parcours des jeunes. Ainsi, le développement de compétences personnelles fait partie des objectifs d'éducation à la participation.

1.2.2. La participation des jeunes au niveau du Conseil de l'Europe

Le service de la jeunesse du Conseil de l'Europe (CoE) fait partie de la Direction de la Participation Démocratique⁵⁶. Ce choix d'organisation montre la place donnée par cette instance à la jeunesse engagée. A la fois dans la définition de la jeunesse, de la participation des jeunes et dans les valeurs portées par ces concepts, le CoE se distingue des organismes de l'UE. Les trois priorités actuelles du secteur jeunesse dans le cadre du Conseil de l'Europe sont l'accès aux droits, la participation des jeunes et le travail de jeunesse, des sociétés inclusives et pacifistes.

⁵⁶ <https://www.coe.int/fr/web/youth/home>, consulté le 24/08/2019

Concernant l'accès aux droits, ce qui est spécifique au CoE est la dimension d'éducation aux droits de l'homme. Ainsi, accès aux droits signifie, à la fois, éduquer des jeunes pour qu'ils connaissent leurs droits et pour qu'ils qui puissent les réclamer, mais aussi des jeunes qui s'engagent pour le respect des droits de l'homme au-delà de leur intérêts individuels.

Le deuxième principe met en avant la responsabilité des Etats membres dans la mise en place des conditions favorables à la participation réelle des jeunes aux affaires publiques. De plus, il souligne l'importance des instances locales et régionales dans cette mise en place et, puis, du secteur du travail de jeunesse qui est aussi responsable, notamment par l'accès aux outils d'éducation non-formelle, et de l'inclusion.

Le troisième principe a comme objectif d'enlever les freins à la participation pour les jeunes souvent victimes de discrimination : jeunes migrant.e.s, jeunes roms, jeunes LGBTQI ou jeunes en situation de handicap.

En ce qui concerne la définition des jeunes, le rapport Partispace⁵⁷ montre que dans les documents officiels du Conseil, les jeunes sont souvent définis comme une catégorie militante, active, engagée pour un changement social. En aucun cas ils ne doivent être vus comme objets de l'intervention adultes ni comme victimes d'un contexte économique ou social. Selon les stratégies du CoE, l'éducation à la participation est un moyen pour construire des jeunes militant.e.s qui s'engageront dans l'éducation de leurs pairs et dans la défense des droits de l'homme. Les jeunes sont vus comme partie active dans la création des conditions favorables à la participation de tous.

La participation des jeunes n'est pas un objectif en soi, contrairement aux instances de l'UE qui souhaitent rapprocher les jeunes aux décideurs. Elle est vue comme moyen pour que les jeunes construisent un monde meilleur. Pour autant, les définitions d'un monde meilleur ou d'un changement social recherché à travers la participation ne sont pas très explicitées dans les documents. Dans la vision du Conseil, la participation prend des formes diverses : allant du vote, au volontariat, et encore aux formes moins conventionnelles de type manifestations ou mobilisations en ligne. L'inclusion des groupes de jeunes vulnérables aux processus de participation est évidente, à travers le document Agenda 2020, publié en 2008 par les ministres

⁵⁷ Becquet V., Kovacheva S., Papivanov B., Kabaivanov S., op. cit., june 2016, p. 58-67

responsables de la jeunesse. Ils parlent des risques de précarisation des jeunes et, par conséquent, du fait que la participation peut être la solution de diminuer ces risques chez les jeunes.

Un autre élément qui nous intéresse est la vision du volontariat qui est transmise par les stratégies du Conseil de l'Europe. Ainsi, le volontariat s'inscrit complètement dans la stratégie sur la jeunesse du CoE comme forme de participation. En effet, le volontaire est perçu comme étant acteur de la transformation sociale, ce qui est, dans la vision CoE, l'objectif ultime de la participation. De plus, face aux risques économiques et professionnels qui menacent les jeunes, le volontariat, et notamment le programme proposé par les instances du Conseil, est vu comme une solution d'éloignement temporaire de la pression d'une société qui fait de la réussite professionnelle le seul objectif.

Pour conclure, je retiendrai quelques éléments de l'analyse menée sur la participation des jeunes selon les instances européennes, analyse publiée dans le cadre du projet Partispace. Les éléments retenus font écho à mon travail, principalement par les apports à la définition de la participation des jeunes et aux visions sur la jeunesse engagée :

- L'Union Européenne et le Conseil de l'Europe développent des stratégies sur la jeunesse qui ont au centre le principe de la participation. Pour autant, en appliquant le principe de la solidarité pour les politiques de jeunesse, la participation reste la responsabilité essentiellement des Etats nationaux. Les principes promus par les instances européennes restent des suggestions et des lignes directrices et font partie des programmes de financement sous forme d'appel à projets. Ils ne sont pas obligatoires pour les Etats membres.
- Dans les documents analysés, à la fois pour la Commission Européenne et pour le Conseil de l'Europe, la jeunesse est représentée comme ressource à la société. Si au niveau des stratégies du CoE, il y a la dimension militante et de lutte pour les droits de l'homme qui se rajoute, dans la vision des organismes UE on retrouve une dimension économique et

professionnelle de la jeunesse. Autrement dit, les jeunes deviennent ressources pour la société aussi par l'insertion professionnelle ou par la réussite scolaire.

- La vision de la Commission Européenne sur les jeunes évolue vers une prise en compte des parcours individuels. Ainsi, les actions publiques envers les jeunes sont censées prendre en compte une diversification des parcours, à la fois choisie (les jeunes ont des intérêts et des motivations diverses) et subie (par l'allongement de la période d'études, l'entrée tardive sur le marché du travail).
- Le volontariat apparaît comme forme de participation dans le cas des deux instances, les deux étant aussi financeurs des programmes de volontariat au niveau international. Si pour la Commission l'accent est mis sur le développement du ou de la jeune par le volontariat, notamment en lien avec ses aspirations professionnelles, pour le CoE, le volontariat est une opportunité pour les jeunes d'avoir un réel impact sur la transformation de la société. De plus, pour le CoE, il s'agit aussi d'une période d'éloignement des jeunes de la pression sociale sur l'insertion professionnelle.
- La Commission et le CoE insistent sur le rôle des organismes locaux, comme les ONG, les associations jeunesse et les travailleurs de jeunesse dans l'éducation des jeunes à la citoyenneté. La Commission rajoute le rôle de l'école dans la mise en place des méthodes d'éducation à la participation à côté de l'espace d'éducation non-formelle, alors que le CoE affirme le pouvoir inclusif de l'éducation non-formelle.

1.3. La construction d'un service civique volontaire : enjeu de promotion de la citoyenneté auprès des jeunes ou politique d'insertion ?

Le service civique existe sous le modèle actuel depuis mars 2010. Il s'agit d'un dispositif qui facilite l'engagement des jeunes dans des missions d'intérêt général, en France ou à l'étranger, d'une durée de minimum 6 mois et de maximum 12 mois. Le dispositif s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans, résidant en France. Le service civique est financé par l'Etat et géré par l'Agence du Service Civique et par les DDCS (Directions Départementales du Service Civique). Dès sa création, le dispositif affirme une ambition d'universalité, en s'adressant à tous les jeunes, sans condition de qualification ou de compétences spécifiques. C'est notamment par cette dimension d'universalité qu'il pourrait être vu comme un outil d'accès à une première expérience professionnelle pour des jeunes peu ou pas qualifiés.e.s. De plus, aujourd'hui, les missions locales (structures d'insertion des jeunes déscolarisés) peuvent devenir plateformes de service civique pour établir un lien entre jeunes volontaires et structures d'accueil. En 2017, pendant le débat politique autour de la suppression des contrats aidés, le gouvernement appelait les collectivités territoriales à la mobilisation du service civique⁵⁸. Les associations se sont saisies d'un détournement des objectifs du dispositif et d'un risque de confusion entre un dispositif d'engagement et un dispositif emploi.

Ce sont ces éléments qui m'ont amenée à une analyse de la mise à l'agenda d'un problème social auquel le service civique est censé répondre. S'agit-il d'une politique qui répond à un besoin d'engagement des jeunes ou plutôt d'accès à une première expérience professionnelle ? Est-ce que le service civique a été pensé comme une politique de citoyenneté ou d'insertion des jeunes ?

1.3.1. Le choix d'un instrument d'intervention publique : du service national au service civil volontaire

Pour mieux comprendre la construction socio-politique de la problématique qui a donné naissance au service civique comme dispositif d'engagement et/ou d'insertion des jeunes, il est nécessaire

⁵⁸ Compte rendu du Conseil des ministres du 6 septembre 2017, www.gouvernement.fr

de revoir les étapes qui ont précédé la loi du 10 mars 2010, relative au service civique. De plus, une lecture historique nous aidera dans l'analyse des éléments symboliques qui entourent la mise à l'agenda, ainsi que la mise en œuvre du nouveau dispositif.

Valérie Becquet, dans son ouvrage *L'expérience du service civil volontaire à Unis-Cité : quels enseignements pour le service civique ?*, distingue quatre étapes historiques de passage vers la mise en place d'un service civique volontaire⁵⁹. La première concerne l'évolution du service militaire qui, à vocation obligatoire, ne concerne que les garçons de 20 à 25 ans et comprend un objectif de défense et de cohésion nationale⁶⁰. Les transformations de ce dispositif (la promotion d'une armée professionnelle et moderne, les objecteurs de conscience, le besoin de réduction des dépenses publiques pour la défense nationale) ont mené à des formes civiles d'engagement, plus adaptées aux demandes des appelés. En 1997, le service militaire obligatoire est aboli et remplacé par un service volontaire militaire ou civil, ainsi que par une journée de défense obligatoire pour tous les jeunes de 16 à 18 ans. Les objectifs déclarés par le Président de la République de l'époque sont de « développer la solidarité et le sentiment d'appartenance à la Nation »⁶¹. Ce moment dans l'évolution des formes d'engagement citoyen pour les jeunes est important dans mon analyse, car il montre que le problème auquel ce dispositif répond en 1997 n'est pas en lien avec un besoin d'insertion professionnelle des jeunes, mais au contraire, il découle des attentes sociales de remplacer le service militaire par un autre dispositif citoyen pour les jeunes, dans un effort de préserver le sentiment d'appartenance à une Nation et d'assurer la cohésion sociale par une démarche de transmission de valeurs.

La période suivante est caractérisée par les différentes initiatives législatives qui s'efforcent de trouver un statut aux formes de volontariats civils. Le rôle des associations pilotes est très important dans la mise en place des politiques de l'engagement volontaire des jeunes, rôle que j'analyserai plus tard dans mon travail. Les lois qui représentent une troisième étape dans le schéma de Valérie Becquet sont, d'abord la loi de mars 2000 sur les volontariats civils (qui concerne des missions dans des secteurs de la défense, la citoyenneté, la cohésion, la solidarité), et puis les lois

⁵⁹ Becquet V., *L'expérience du service civil volontaire à Unis-cité : quels enseignements pour le service civique*, INJEP, 2015, p. 13

⁶⁰ Conseil économique, social et environnemental (Cese), *Le service civique : quel bilan ? Quelles perspectives ?*, Etude présentée par les rapporteurs Julien Blanchet et Jean-François Serres, mars 2017, p. 14

⁶¹ Becquet V. op. cit., p. 15

de mai 2006 sur le volontariat associatif (qui concerne les citoyens sans limite d'âge) et sur la réforme du service civil volontaire (loi du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances)⁶². Cette dernière nourrit mon analyse par deux éléments importants. D'abord, par son élément déclencheur, notamment les émeutes des banlieues en 2005, événement qui remet publiquement en question la suppression du service militaire obligatoire et ses effets sur la dynamique sociale. On pourrait dire que du point de vue des concepts d'analyse de politique publique, la dynamique sociale qui s'est créée autour des émeutes en 2005 ainsi que le discours public qui s'amorce sur la remise en place du service militaire, renforcés par le sentiment citoyen de retrait des forces étatiques, représentent les éléments qui construisent une fenêtre d'opportunité⁶³ pour ouvrir le débat sur l'introduction du service civique. Dominique Duprez, dans son article *Comprendre et rechercher les causes des émeutes urbaines de 2005. Une mise en perspective*, montre qu'il y a trois lectures possibles : les mouvements mettent en avant l'échec du modèle républicain d'intégration des jeunes issu.e.s de l'immigration, une deuxième lecture est liée au retrait de l'Etat social, notamment en ce qui concerne les politiques d'accès à l'emploi (retrait très visible depuis la gouvernance de droite) et enfin, une autre cause pourrait être la politique très sécuritaire de Nicolas Sarkozy en tant que Ministre de l'intérieur⁶⁴. Vincenzo Cicchelli, Olivier Galland, Jacques de Maillard et Séverine Misset identifient également, comme causes des émeutes de 2005 : les tensions avec la police, les rapports difficiles à la scolarité, la pression des groupes de pairs, le vécu des discriminations⁶⁵.

Dans ce contexte, le service civil volontaire est choisi comme solution politique, déjà existante, mais à renforcer, solution avec une forte dimension symbolique car elle répond aussi à une « nostalgie »⁶⁶ de la société liée au service militaire obligatoire. Cette dimension symbolique est également justifiée par le choix d'étiquetage. En effet le mot « service » est préféré au mot « volontariat » pour renvoyer davantage à l'image de l'ancien service national. Un deuxième

⁶² Becquet V., art.cit., 2011, p. 19

⁶³ Ravinet P., *Fenêtre d'opportunité*, Boussagnet L. éd., *Dictionnaire des politiques publiques. 3e édition actualisée et augmentée*. Presses de Sciences Po, 2010, p. 274-282

⁶⁴ Duprez D., *Comprendre et rechercher les causes des émeutes urbaines de 2005. Une mise en perspective*, *Déviante et Société* 2006/4 (Vol. 30), p. 505-520

⁶⁵ Cicchelli V., *Retour sur les violences urbaines de l'automne 2005. Émeutes et émeutiers à Aulnay-sous-Bois*, *Horizons stratégiques*, vol. 3, no. 1, 2007, p. 98-119

⁶⁶ Becquet V. art.cit., 2011, p. 13

élément important de la loi du 31 mars 2006 porte sur l'inclusion d'un objectif d'insertion des jeunes par le service civil :

« Le service civil volontaire regroupera des missions d'accueil de jeunes âgés de 16 à 25 ans exercées par des personnes morales de droit public ou privé, dans un but d'intérêt général ou d'insertion professionnelle »⁶⁷.

Dans le contexte des violences de 2005, avec la loi pour l'égalité des chances, on associe pour la première fois la citoyenneté et l'insertion professionnelle des jeunes sous le même dispositif, le service civil, ou dans les mots de Valérie Becquet, un dispositif à double fonction : de socialisation politique et de socialisation professionnelle⁶⁸.

Ce rappel historique nous permet de comprendre la manière dont une politique publique est née, pas d'un problème public clairement identifié, reconnu, étudié et soumis au débat, mais plutôt pour remplir un « vide » restant après la suppression du service militaire obligatoire. Ce « vide » fait écho à mon analyse, car il s'agit d'un besoin politique de garder la dynamique de l'engagement citoyen des jeunes, en dehors du service militaire, avec un objectif d'unité nationale. Cette politique de l'engagement citoyen des jeunes vient plus tard, en 2005, répondre à la problématique des violences dans les banlieues. Ce n'est pas la première fois que les politiques de jeunesse se construisent autour ou suite à des mouvements de rue. Ainsi, Patricia Loncle le montre dans son bref historique des politiques de jeunesse en France, pour les politiques de jeunesse des années '80 – '95, avec la naissance des politiques de la ville ou des politiques d'insertion⁶⁹. Le service civil volontaire devient une solution facilement mobilisable et de plus, un dispositif porteur de symboles : l'unité nationale, la citoyenneté, le devoir civique des jeunes, la solidarité. Pour autant, face à une situation différente de celle de 1997, la politique change aussi d'objectif et apporte une nouvelle dimension, celle d'un accompagnement des volontaires dans leur parcours d'insertion professionnelle.

⁶⁷Discours de Jean Louis Borloo, Ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, Conseil des ministres du 11 janvier 2006, www.discours.vie-publique.fr

⁶⁸ Becquet V., art. cit, 2011, p. 49

⁶⁹ Becquet V., Loncle P., Van de Velde C., op.cit, 2012, p. 179 – p. 181 et Bier B., op. cit., 2010, p. 19

Les éléments présentés précédemment nous aideront dans l'analyse du débat public qui précède la mise en place de la loi 2010 concernant le service civique et ses caractéristiques actuelles. J'essayerai de mettre en évidence les mécanismes, le contexte et les instances qui contribuent à une mise en place de la politique concernant le service civique. Mon objectif est de comprendre dans quelle mesure ce dispositif a été créé pour répondre à une problématique de promotion de la citoyenneté ou d'insertion professionnelle des jeunes.

1.3.2 La mise à l'agenda⁷⁰ : contexte favorable et courants d'opportunité

Les événements des banlieues en 2005 ont mené à l'adoption de la loi pour l'égalité des chances de 2006, à la fois pour promouvoir la citoyenneté et l'insertion professionnelle et comme réponse à une problématique de conflit social et de croissance des discriminations contre une population jeune issue de l'immigration. Le service civil volontaire en fait partie. Cette loi est un premier élément de contexte favorable qui a mené à la mise en place d'une politique d'engagement des jeunes par le service civique. Un deuxième élément de contexte, suite aux émeutes de 2005, a été l'appel de Max Armanet⁷¹. Cet appel a été lancé dans le magazine La Vie, « Manifeste pour un service civique obligatoire », en 2007. Il a également été soutenu par des personnalités très symboliques, qui ont contribué à la publicisation de la cause, notamment par la valeur émotionnelle transmise : Germaine Tillion, l'abbé Pierre, Edgar Morin, Claudie Haigneré, Jean Daniel, Bernard Kouchner ou Jacques Attali. Le manifeste renvoie le projet du service civique aux valeurs qui le rapproche du service militaire : la mixité sociale, le devoir des jeunes envers la République, l'unité nationale, la solidarité, la laïcité. C'est cette idée du service civique chargé des valeurs républicaines qui sera, en 2007, reprise par les projets politiques des candidats aux élections présidentielles. En 2005, Jacques Chirac, en tant que Président de la République, déclare à l'Elysée :

⁷⁰ Maillard J., et Kübler D.. *Chapitre 1. Les processus de mise à l'agenda*, Analyser les politiques publiques. sous la direction de Maillard Jacques, Kübler Daniel. Presses universitaires de Grenoble, 2016, p. 23-47

⁷¹ Max Armanet est un journaliste français, rédacteur-chef à la Libération, entre 1990 et 2000. De 2000 à 2006 il directeur à la rédaction de l'hebdomadaire La Vie. Suite aux émeutes de 2005 il lance un appel pour un service civique universel et participe à la création et publication du « Manifeste pour un service civique obligatoire ».

« Le devoir de la République, c'est d'offrir partout et à chacun les mêmes chances. [...] Ce combat ne pourra être gagné que si chacune et chacun d'entre nous s'y engage vraiment personnellement [...]. Pour mieux aider les jeunes en difficulté à aller vers l'emploi, j'ai décidé de créer un Service Civil volontaire associant accompagnement et formation »⁷².

Deux ans après, lors des élections présidentielles, les candidats font le choix de définir la mise en place d'un service civique moins dans l'idée d'une insertion des jeunes que comme dispositif d'éducation des jeunes. Dans le programme électoral de Nicolas Sarkozy, le service civique « pourquoi pas obligatoire »⁷³ est une des mesures proposée dans la section Enseignement scolaire.

Un troisième élément de contexte est donc la période des élections présidentielles de 2007, qui nous montre de quelle manière tous les camps politiques se sont emparés du projet service civique pour leurs programmes électoraux. Pour autant, le débat continue de se porter, Principalement sur le caractère obligatoire ou volontaire d'un tel dispositif. Ce qui est important pour mon analyse est surtout le fait que les deux projets politiques (PS et UMP) du deuxième tour des élections soutiennent l'instauration du service civique, obligatoire ou volontaire, pour répondre à une problématique de manque d'engagement politique des jeunes ainsi que de montée de l'individualisme avec un effet sur la cohésion sociale. Les débats portés au moment des élections présidentielles de 2007 viennent soutenir le caractère citoyen de la mise en place du service civique.

Pourquoi le contexte politique et social a été-t-il favorable à la mise à l'agenda d'une politique publique pour l'engagement citoyen des jeunes ? Tout d'abord, parce que les événements de 2005 annoncent un problème réel et urgent de la société : la montée des discriminations et le manque de cohésion sociale ; ensuite parce qu'une solution facilement mobilisable existait déjà (le service civil qui portait la nostalgie de l'ancien service militaire) ; enfin, car en période d'élections la jeunesse, vue comme possible menace à la paix sociale, mais aussi comme catégorie vulnérable, devient une des préoccupations principales des projets politiques. L'engagement citoyen des jeunes par le service civique permettra de promouvoir davantage une image de la jeunesse comme

⁷² Déclaration aux Français de Monsieur Jacques CHIRAC, Président de la République. Palais de l'Élysée - lundi 14 novembre 2005

⁷³ http://www1.rfi.fr/actu/fr/articles/088/article_51166.asp

ressource pour la société, selon le modèle du service militaire⁷⁴. On pourrait conclure que la politique du service civique ne répond pas aux attentes directes des jeunes qui manifestent un intérêt d'engagement, mais plutôt aux représentations sociales de la jeunesse qui, par les politiques de citoyenneté, redevient une ressource. « A la défaillance citoyenne est associée une menace, celle d'une jeunesse désengagée, contestatrice, voire extrémiste, contre laquelle il faut lutter en rappelant la nécessité d'une intégration politique et en créant les conditions de la participation des jeunes »⁷⁵.

1.3.3. Un glissement vers un dispositif d'insertion professionnelle

Dans mon analyse, je souhaite aussi apporter un regard sur le rôle des organismes associatifs dans la création de la politique sur le service civique. J'analyserai principalement les actions de l'association Unis-cité, à travers la déclaration de la présidente Marie Trellu-Kan, présentée par Valérie Becquet dans son ouvrage *L'expérience du service civil volontaire à Unis-cité : quels enseignements pour le service civique*⁷⁶.

Ainsi, une première démarche importante de l'association a été de proposer, pendant la réforme du service national, le volontariat comme solution pour remplir le vide de la suppression du service militaire. Unis-cité a défendu un statut de volontaire au détriment de celui de travailleur en contrat aidé, pour mettre davantage l'accès sur les valeurs d'engagement mais aussi sur l'universalité du dispositif. Plus tard, avant les émeutes de 2005, l'association appelle plusieurs fois les pouvoirs publics au financement d'un service volontaire universel. Cela permet au gouvernement d'utiliser le modèle du service civil d'Unis-cité pour répondre à l'urgence sociale après les événements de 2005. Ainsi, à côté des personnalités comme Max Armanet, L'Abbé Pierre, Germaine Tillion et d'autres qui ont agi comme porteurs de cause, les associations deviennent des instances de mobilisation dans ce processus de construction du service civique, des associations telles que: Animafac, la Ligue de l'Enseignement, la Croix-Rouge ont rejoint cette démarche. Lors de la

⁷⁴ Loncle P. op.cit., 2008, p.19

⁷⁵ Becquet V., Loncle P., Van de Velde C., op.cit, 2012, p. 179 – p. 181 et Bier, B.,op. cit., 2010, p.173

⁷⁶ Becquet V., art. cit, 2011, p. 20 - 23

campagne électorale de 2007, Unis-cité organise des rencontres entre jeunes volontaires et candidats aux élections présidentielles. Le message porté par les associations est de construire un service civique « étape de vie » pour les jeunes (d'une durée d'au moins 6 mois), et non pas un dispositif obligatoire, contraignant.

Entre 2007 et la loi de 2010, l'association s'engage de manière active dans la construction du nouveau dispositif : recommandations écrites pour le rapport de Luc Ferry (2008) et soutien de Martin Hirsch, Haut-commissaire aux Solidarités active contre la pauvreté, chargé par le Président de la République de la création du service civique. Le modèle prôné par Unis-cité, repris par les deux rapports (Luc Ferry et Le livre vert de Hirsch) est : un service civique d'au moins 6 mois, qui s'adresse à tous les jeunes et qui mobilise des ressources financières considérables, sans qu'il soit mis en concurrence avec les contrats aidés dans le secteur non-marchand. De plus, l'association introduit le concept d'accompagnement des volontaires dans leur projet d'avenir, en prenant en compte les parcours individualisés des jeunes. Cet accompagnement ne se fait pas seulement dans une direction d'insertion professionnelle, mais aussi pour donner un sens à chaque parcours personnel et individuel. Ce modèle est celui qui est repris par la loi de 2010 et prôné par le Président de la République dans son discours sur la jeunesse à Avignon en 2009 : un service civique ambitieux, avec un objectif de mixité sociale et qui favorise l'autonomie des jeunes. Un dispositif qui sera valorisé dans l'insertion professionnelle des jeunes⁷⁷. Ce discours opère un glissement d'objectif du service civique vers une insertion professionnelle comme but final, sans exclure le pouvoir d'éducation à la citoyenneté du dispositif, notamment par la mise en avant de la mixité sociale.

Une autre instance qui participe à la construction du modèle de service civique actuel a été l'UNSA (Union nationale des syndicats autonomes)⁷⁸ qui se charge de contrôler les confusions qui peuvent se créer entre le service civique et la création des emplois cachés et mal rémunérés. Ainsi, le

⁷⁷ Déclaration de M. Nicolas Sarkozy, Président de la République, sur les grands axes d'une politique de la jeunesse, à Avignon le 29 septembre 2009, www.discours.vie-publique.fr

⁷⁸ L'Union Nationale de Syndicats Autonomes est une structure constituée en 1993 autour de 5 organisations syndicales (FEN, FGAF, FMC, FAT, FGSOA). L'UNSA fonctionne comme un syndicat autonome qui accorde une place de participation à tous ses adhérents. Les valeurs défendues : laïcité, solidarité, démocratie, liberté, justice sociale. www.unsa.org

Secrétaire général de l'UNSA déclarait en 2010 qu' « *en effet, il faut éviter une perversion qui aboutirait à la mise en place, par le biais du Service civique, de “sous-emplois” pour jeunes, ou encore que cela ne constitue qu'un artifice destiné à faire baisser les statistiques du chômage des jeunes.* »⁷⁹

1.3.4. Le service civique : dans les faits, quels apports pour les jeunes bénéficiaires ?

Comme je l'ai déjà montré plus haut, le service civique reste un dispositif qui échoue dans son ambition d'universalité, notamment en ce qui concerne l'inclusion des jeunes moins diplômé.e.s. Si l'effort de démarrage a été celui de créer un instrument de politique publique pour intégrer tous les jeunes à un système de valeurs de citoyenneté et de cohésion sociale⁸⁰, nous constatons en regardant les chiffres que ce sont justement les jeunes décrocheur.euse.s, non-scolaires, non-qualifiés qui ont plus de difficultés d'accès à cet instrument.

Nous pouvons donc faire ce constat de l'échec d'universalité, mais plus encore, d'un échec d'inclusion et de mixité sociale, résultats souhaités initialement. Cela affaiblit donc la représentation du service civique comme dispositif qui adresse l'engagement citoyen de tous les jeunes. Dans ce cas, quels seront les apports réels de cet instrument, dans les faits, pour les jeunes volontaires ?

Selon le rapport de l'Agence du Service Civique de 2018, pour les jeunes volontaires, le service civique représente avant tout une première expérience professionnelle⁸¹ et ensuite un temps de découverte et de rencontres. En troisième place les jeunes déclarent que le service civique leur permet de faire un point sur leur vie et en quatrième place ils le définissent comme une opportunité de découvrir un nouveau secteur d'activité. C'est seulement après que les volontaires considèrent le dispositif comme un moyen de se sentir utile. Les apports déclarés lors des enquêtes menées par

⁷⁹ Olive A., *Faire cohabiter dans la clarté service civique et marché du travail*, Après-demain, 2010/2 (N ° 14, NF), p. 17-18.

⁸⁰ Martin Hirsch, discours à l'Assemblée Nationale, proposition de loi relative au service civique, publié le 15/02/2010 sur le site www.service-civique.gouv.fr

⁸¹ Rapport d'activité, Agence du Service Civique, 2018, p.7

l'Agence du Service Civique portent d'abord sur l'insertion professionnelle, l'orientation et le développement de soi et ensuite sur des objectifs de participation à la vie collective.

Cette approche de l'engagement comme objectif individuel n'exclue pas pour autant, une envie et un sentiment de participation à la vie collective. Deux enquêtes menées dans des structures d'accueil des volontaires apporteront plus de données pour soutenir ce regard: l'enquête de 2010 à 2012 conduite par Valérie Bécquet auprès des volontaires d'Unis Cité⁸² et l'enquête de Magalie Bacou, Christophe Dansac, Patricia Gontier et Cécile Vachée, de 2014⁸³. En analysant les typologies des volontaires Unis cité en 2010, l'auteure identifie trois motivations de départ principales : d'abord se trouver, c'est un objectif qui est souvent exprimé par les jeunes qui se retrouvent sans emploi au moment du démarrage du service civique, sans projet clair et provenant d'un milieu social défavorisé ; ensuite, se tester est l'objectif des jeunes titulaires d'un baccalauréat, qui ont un projet dans le social, l'éducation ou dans l'animation, pour qui le service civique apporte de l'expérience professionnelle et de la socialisation par le travail (ce que les conseiller.ère.s mission locale appellent « les codes de l'entreprise ») ; et enfin, se confirmer, pour les jeunes titulaires d'un diplôme du supérieur, qui soit subissent le chômage en fin d'études, soit décident de faire une pause dans leur parcours pour acquérir d'autres types d'expériences.

Dans les trois cas, les logiques d'engagement exprimées par les volontaires parlent à la fois d'un engagement pour autrui (la logique citoyenne et celle altruiste, en baisse depuis le démarrage du dispositif, mais reste significative dans les réponse des jeunes, notamment de ceux.celles avec un projet dans le social) et d'un engagement pour soi (logique de parcours et de formation qui se retrouvent plus dans les discours des jeunes diplômé.e.s du supérieur, mais aussi des jeunes « perdu.e.s », issu.e.s des milieux populaires).

En ce qui concerne l'enquête de 2014 qui s'intéresse essentiellement aux volontaires dans le secteur de l'animation, une tendance au développement d'objectifs carriéristes importante s'observe, mais surtout chez les volontaires qui avaient déjà un parcours professionnel antérieur au volontariat dans l'animation. Alors que cela ne se retrouve pas dans les réponses des volontaires dans l'ensemble. La motivation altruiste occupe la première position dans les réponses générales.

⁸² Bécquet V., op.cit., 2012,, p. 145 – p. 149

⁸³Bacou M., *Le volontariat dans l'animation. Vers une déprofessionnalisation au nom de l'engagement ?*, Agora débats/jeunesses, vol. 67, no. 2, 2014, p. 37-51

Ces résultats confirment les constats de Valérie Becquet qui montrait une logique altruiste plus importante chez les volontaires investis dans le social ou dans l'animation.

Pour résumer les constats des deux enquêtes, nous pouvons souligner une co-existence, chez les jeunes volontaires, de motivations d'engagement plus individuelles avec des envies plus altruistes. Cela peut varier dans les réponses, souvent en lien avec les projets professionnels des jeunes. Mais ce qui est important est que l'appartenance sociale, géographique ou économique des volontaires n'explique pas les motivations différentes. Les inégalités qui se créent pour les jeunes volontaires sont plus visibles au niveau de l'accès au dispositif qu'aux souhaits des jeunes de s'engager dans un projet de volontariat.

En analysant les logiques de parcours et les motivations d'engagement des jeunes volontaires « des quartiers difficiles », Valérie Becquet constate très peu de différences entre usages des jeunes des milieux moins favorisés, souvent peu ou pas qualifiés et les jeunes volontaires des autres zones géographiques, souvent diplômés de l'enseignement supérieur. Ainsi, les uns, comme les autres, montrent des motivations d'engagement plus individuelles, de construction professionnelle ou personnelle. Cependant, la logique altruiste occupe aussi un niveau très important dans les réponses des deux catégories des jeunes étudiées. Ce qui montre des motivations similaires des jeunes volontaires, indépendamment de leur statut sociogéographique ou de leur niveau de diplôme. Néanmoins, l'auteure constate des inégalités plus importantes concernant l'accès au dispositif. Les jeunes moins qualifié.e.s ont souvent un accès au dispositif par des intermédiaires, professionnel.le.s de l'information ou de l'insertion et restent plus souvent sujet de « la prescription »⁸⁴ par un.e conseiller.ère mission locale, alors que les jeunes plus qualifiés découvrent le dispositif via les médias ou l'internet. L'analyse de Valérie Becquet montre, également, que si les jeunes volontaires font tous face aux mêmes type d'incertitudes professionnelles avant leur service civique, les plus diplômés sont mieux dotés pour faire face à ces difficultés, avant ou après leur volontariat⁸⁵.

Si dans son enquête, Valérie Becquet observe une motivation matérielle moindre pour les volontaires Unis-cité, l'enquête de 2014 souligne aussi des mécontentements des volontaires en

⁸⁴ Lima, L., *Pauvres jeunes. Enquête au cœur de la politique sociale de la jeunesse*, Champ social, 2015, p. 41

⁸⁵Becquet V., *Jeunes des quartiers difficiles » en service civique : du ciblage politique d'un public aux usages juvéniles*, 2013, Lien social et Politiques, p. 119–133

lien avec les conditions financières de leur statut, ainsi qu'un accès réduit à l'autonomie dans le logement pour les jeunes en service civique. Un tiers de volontaires en service civique bénéficient encore d'une aide de leurs parents, sous forme de logement ou de financement, ce qui est significatif. De plus, l'enquête souligne aussi un phénomène de retour à la maison des parents pour les jeunes au démarrage de leur service civique, notamment à cause des difficultés financières. Un dernier élément qui a attiré mon attention dans cette étude est la manière dont, dans les discours des jeunes, ils.elles s'identifient plutôt avec un statut de travailleur.euse qu'avec celui de volontaire. Ainsi, le matin ils.elles vont « au travail », ils.elles ont été recruté.e.s suite à « un entretien d'embauche », ils.elles ont des comptes à rendre « à [leur] employeur ». Cela répond, de fait, à une recherche identitaire des jeunes par le travail, expliquée par Valérie Becquet.

« À défaut d'une insertion rapide sur le marché du travail, le service civique permet de faire "patienter" et de canaliser une partie de la jeunesse, tout en véhiculant l'idée d'un enrichissement personnel qui viendrait compenser un faible revenu.⁸⁶ »

Pour conclure, en analysant à la fois les discours, les valeurs et les objectifs du service civique du côté des politiques publiques, on observe une évolution qui passe du souhait de la mise en place d'un dispositif d'engagement et d'éducation à la citoyenneté, vers un dispositif qui porte des valeurs d'insertion et, plus encore, d'incitation à l'engagement, notamment pour des catégories spécifiques (jeunes des quartiers politique de la ville ou des zones rurale)⁸⁷. De l'autre côté, concernant les usages et les motivations des jeunes, nous avons constaté un engagement de type altruiste qui co-existe avec des raisons plus individualistes, carriéristes, sans que les différences de motivations soient expliquées par des inégalités socio-démographiques.

⁸⁶ Becquet V., op.cit., 2013, p. 119–133

⁸⁷ Ibid

Mon analyse de la création d'une politique publique, en passant par les caractéristiques du contexte social et politique, les instances de mobilisation, les problématiques et leur mise à l'agenda, m'a permis de comprendre les différentes modalités de service civique/civil qui ont participé à la construction de la loi de 2010. Je suis partie de la création d'un dispositif d'engagement civil qui est né du besoin perçu par un certain nombre de responsables politiques de remplacer le « vide » laissé par l'abolition du service militaire. Puis, après 2005, on voit le dispositif répondre à une problématique de conflit social, avec cette fois-ci un double objectif d'engagement et d'insertion professionnelle d'une catégorie de jeunes qui sont considéré.e.s comme représentant une menace pour la paix sociale. Lors des élections de 2007, le service civique ou civil devient un appel à la participation des jeunes, comme devoir citoyen. On est alors face au modèle d'une jeunesse inoccupée qui doit être organisée au bénéfice de la Nation, selon le modèle du service national obligatoire. Entre 2007 et 2010, nous sommes dans une étape de construction de la politique publique, processus qui se mène selon les principes prônés par le monde associatif ayant déjà expérimenté le dispositif : un service civique universel, qui ne remplace pas le salariat et qui ne doit pas être vu comme une forme de création de sous-emploi dans le secteur non-marchand. A cela s'ajoute une forme d'accompagnement des jeunes volontaires dans leur projet d'avenir, accompagnement qui rappelle des dispositifs d'insertion professionnelle des jeunes, mais qui ne doit pas avoir comme seul objectif la question de l'emploi.

Dès le départ il s'agit d'une politique de citoyenneté civile⁸⁸ mais qui, face à une population jeune vue de plus en plus comme menacée par le chômage et l'emploi précaire, a adopté dans la pratique, des objectifs d'insertion ou de préparation à l'insertion. Depuis 2010, le service civique trouve sa place en mission locale, notamment par l'engagement fort de l'Union Nationale des Missions Locales auprès de l'Agence du Service Civique. Les objectifs déclarés tournent principalement autour de l'accès d'un public jeune en insertion à un dispositif d'engagement citoyen et, par conséquent, au pouvoir des missions locales de contribuer à l'objectif de mixité sociale du dispositif⁸⁹. Pour autant, au-delà de l'ambition institutionnelle déclarée, l'appropriation du service civique par les professionnels de l'insertion et sa mise en place auprès des jeunes accueilli.e.s se

⁸⁸ Becuquet V., Loncle P., Van de Velde C., op.cit, 2012, p. 179 – p. 181 et Bier B.,op. cit., 2010, p.81

⁸⁹ UNML, Rapport service civique en mission locale, 2017

fait dans un contexte spécifique et est influencé par des parcours et des valeurs professionnelles très hétérogènes. Le contexte et les conditions d'appropriation du service civique par les missions locale fait l'objet de la suite de mon analyse et nourrit les résultats de mon enquête de terrain.

Partie 2 : Pratiques professionnelles en mission locale et ambitions d'innovation : un contexte favorable à la promotion de l'engagement

En juillet 2016 les journaux français annoncent, avec regret, le décès du Bertrand Schwartz, « le père », « l'inspirateur » des missions locales. 35 ans avant, sous le gouvernement de Pierre Mauroy, il avait publié un rapport qui marquait la création d'un concept et, de plus, qui représentait le début des politiques publiques pour l'insertion des jeunes. Aujourd'hui, on parle de l'insertion sociale et professionnelle comme champ d'intervention mais aussi comme secteur professionnel qui a donné naissance, plus tard, à des métiers et à des formations spécifiques : conseiller.ère en insertion, formateur.trice en insertion professionnelle, chargé.e d'insertion, personnel pénitentiaire d'insertion.

Les missions locales semblent faire de l'« insertion » leur maître mot et, pour autant, toujours en assumant d'autres rôles que seulement celui d'une instance de l'accompagnement vers l'emploi. Pour exemple, au début de leur existence les missions locales ont cherché à se différencier du travail qui est fait par les agences de Pôle emploi. Valérie, conseillère à la mission locale depuis 1985, parle de cette relation avec l'Agence Nationale Pôle Emploi :

« Parce qu'à l'époque on faisait de la résistance pour ne pas accéder à des offres d'emploi de l'ANPE. Parce qu'on voulait bien différencier nos fonctions. Enfin, nous en tant que conseillers, oui, on résistait un peu par rapport à ça ». (Valérie, 56 ans, conseillère en insertion, chargée de projet et référente service civique et mobilité internationale)

De nos jours, le partenariat avec les agences de Pôle emploi fonctionne de manière complètement différente. Les deux structures organisent des rencontres ensemble, des mises en relation des jeunes avec les entreprises. Les conseiller.ères mission locale sont habitué.es à aller chercher les offres d'emploi sur le site de Pôle emploi et certaines structures partagent les mêmes locaux avec l'agence locale de Pôle emploi. Le rejet initial s'est transformé en partenariat au cours des années parce que les objectifs des deux structures se sont rapprochés : priorité à l'accès des jeunes à l'emploi.

Le débat sur l'éventuelle fusion avec les agences Pôle emploi⁹⁰ a remis en question l'identité des structures missions locales et principalement leur légitimité en tant qu'acteurs du travail social et acteurs du travail de jeunesse. L'idée de fusion lancée par le Premier ministre prend en compte essentiellement le rôle des missions locales en tant qu'instances du service public de l'emploi, ce qui est justifié par la manière dont elles sont financées : logique de nombre de jeunes mis en emploi au cours d'une année. Cette nouvelle étape dans la vie des missions locales fait que les structures se questionnent sur leur capacité d'innover, de dépasser une logique institutionnelle pour devenir des vrais espaces de vie investis par les jeunes.

Dans ce contexte, peut-on parler aujourd'hui d'une évolution des pratiques d'accompagnement, et des identités professionnelles en mission locale? Et, de plus, quelle est la place donnée aux jeunes au sein de ces structures ? Et à l'engagement citoyen ? C'est à partir de ces questions que j'essayerai de construire la deuxième partie de mon travail, notamment en mettant en évidence les visions exprimées par les professionnel.les que j'ai rencontré.es.

Un premier chapitre présente les évolutions des identités de structure et des pratiques professionnelles. Il montre à la fois, la complexité du travail d'accompagnement à l'insertion socio-professionnelle ainsi que la diversité de manières de faire de l'accompagnement que les conseiller.ères mettent en place au quotidien. Ce sont ces évolutions qui expliquent ensuite l'usage ou le non-usage du service civique en mission locale ainsi que les visions portées par les conseillers sur l'engagement citoyen des jeunes. Le deuxième chapitre analyse le potentiel d'innovation des missions locales en tant qu'espaces d'expression collective.

⁹⁰ Dans un communiqué de presse du 18 juillet 2018, le Premier Ministre se prononçait sur une possibilité de fusion entre les missions locales et les agences de Pôle emploi, pour une meilleure coordination des acteurs qui accompagnent les demandeurs d'emploi vers le marché du travail. <https://www.senat.fr>

2.1. Les missions locales : indentités et pratiques professionnelles

Le passage d'un Etat social à un système de politiques plus libéral - à un état des droits, comme il est appelé par Colette Bec⁹¹ - laisse les individus en autonomie pour faire face aux règles du marché économique. Dans un tel système de fonctionnement de la société où l'économique passe avant le social, le travail social trouve peu de moyens pour légitimer son action. Si l'individu, par l'accès à ses droits et libertés, serait, a priori, selon l'idéologie libérale, capable de faire face aux risques du marché, son échec d'intégration ne peut être imputé qu'à lui. Il devient le seul responsable de son destin.

Dans ce cas, le travailleur ou la travailleuse social.e aura un rôle assez précis, celui de prendre en charge les individus à la marge, qui sont face à des barrières d'intégration visibles: handicap, maladie, vieillesse, ... Pour autant, l'évolution du marché libéral vers la globalisation néo-libérale impose d'autres types de changements : l'installation du chômage de masse, donc l'exclusion d'un nombre important d'individus du marché du travail, la précarité des travailleurs, les formes particulières du travail. Robert Castel⁹² définit ces changements par le concept de « crise du rapport salarial ». Bertrand Schwartz, montre qu'il y a des catégories qui sont plus touchées que d'autres par ce phénomène, notamment les jeunes, et, pour aller plus loin, les jeunes moins qualifiés, les migrants, etc.

Mais ce changement n'est pas sans impact, non plus, sur les métiers du travail social. Si les métiers « historiques »⁹³ du social : l'assistance sociale, l'éducation spécialisée, l'animation socio-culturelle, restent le noyau professionnel de leur champ d'intervention, par le fait de s'adresser à un public spécifique en risque de rupture, nous voyons apparaître des nouveaux secteurs de prise en charge et d'accompagnement, notamment les professionnel.le.s de l'insertion. Ce sont les conseillers et conseillères de missions locales, mais aussi les formateurs et formatrices de l'insertion et d'autres technicien.ne.s de l'insertion qui prennent de plus en plus de place. Les professionnel.le.s de l'insertion sont, souvent, des personnes qui viennent de formations professionnelles très diverses, qui exercent leur métier face à un public très large et, surtout, en

⁹¹ Bec C., *De l'Etat social à l'Etat des droits de l'homme ?*, Res Publica, 2007

⁹² Castel R., *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Gallimard, 1995, p. 185

⁹³ Ion J., *Les travailleurs sociaux*, La Découverte, 2005, p. 45

fonction des conditions sociales et économiques du territoire. Tous ces éléments contribuent à la construction de leur identité professionnelle, ainsi qu'à ses évolutions.

Les missions locales partagent plus de 35 ans d'histoire avec les politiques d'insertion des jeunes. Des structures qui étaient censées à avoir une existence éphémère se sont installées dans le paysage du travail social comme instances de socialisation post scolaire des jeunes⁹⁴. L'insertion devient une période de transition entre école et vie active et les missions locales doivent la prendre en charge⁹⁵. Et cela se fait pour tous les jeunes sortis du système scolaire, sans autres critères d'accès. Cependant, le public privilégié reste celui moins qualifié, avec des ambitions professionnelles d'ouvrier ou employé⁹⁶.

Au cours des 35 ans d'existence les pratiques professionnelles en mission locale évoluent. L'identité de structure change également face aux défis sociaux fluctuants et aux injonctions politiques et gestionnaires. Philippe Labbé parle d'une perte du pouvoir d'innover face à une logique de fonctionnement de plus en plus gestionnaire⁹⁷. Cette logique s'accompagne aussi d'une transformation de vision du rapport entre individu et collectif, transformation visible dans les pratiques d'accompagnement. Je parle ensuite, d'un glissement de l'identité des missions locales entre une ambition d'innovation et expérimentation vers une logique de plus en plus gestionnaire avec un accent mis sur l'accès des jeunes à une forme d'emploi. Je montre aussi, une tendance actuelle de retour à l'innovation, par une approche nouvelle du collectif et de la participation des jeunes. Je finis par souligner la diversité des approches professionnelles en lien avec les parcours des conseiller.ères et leur vision de l'accompagnement.

⁹⁴ Jellab A., *Le travail d'insertion en mission locale*, l'Harmattan, 1997

⁹⁵ Labbé P. et Abherve M., *L'insertion professionnelle et sociale des jeunes ou l'intelligence pratique des missions locales 1981 – 2011*, Editions Apogée, 2011, p. 202

⁹⁶ Zunigo X., *La prise en charge du chômage des jeunes. Ethnographie d'un travail palliatif*, Editions du croquant, 2013, p. 32

⁹⁷ Labbé P., *L'accompagnement socioprofessionnel (ASP) : une construction systémique*, *Cahiers de l'action*, vol. 37, no. 3, 2012, p. 13-23

2.1.1. Naissance et évolutions de l'accompagnement à l'insertion socio-professionnelle

Cécile van de Velde décrit la notion d'insertion des jeunes comme étant un concept qui trouve son sens dans le contexte économique, social et éducationnel français. Et cela pour plusieurs caractéristiques du contexte français dont la tendance d'un classement social par diplôme scolaire ce qui a un impact fort sur l'accès à l'emploi et par conséquent sur l'intégration sociale des jeunes. A cela se rajoute la non-prise en charge des 16-25 ans par les dispositifs de protection sociale en France. Ce sont ces deux éléments, parmi d'autres, qui facilitent la construction des politiques et des pratiques professionnelles d'insertion en France⁹⁸. C'est avec le rapport de Bertrand Schwartz⁹⁹, en 1981, que l'insertion trouve sa place dans le discours publique sur le chômage des jeunes. Pour Schwartz l'insertion des jeunes renvoie, à la fois au champ professionnel et social et les deux doivent être traités ensemble. Pour ce faire, il faut que les jeunes soient accompagnés dans leur globalité.

Ce que Schwartz propose est « la remise en jeu économique et sociale des jeunes ». A travers son rapport, l'insertion professionnelle et sociale est présentée comme un processus et non pas comme une donnée, et de plus, comme une dynamique qui ne peut se construire que dans les cadres d'un accompagnement innovant et global. La globalité de l'accompagnement, ou la « sortie des sectorisations »¹⁰⁰ lie l'insertion professionnelle (politiques de formation, de l'emploi) aux aspects du social : logement, mobilité, culture, loisir, santé, citoyenneté. Si, pour certains jeunes, trouver un travail peut être la solution pour l'insertion sociale, pour d'autres, ce sont les problématiques non-professionnelles qui empêchent l'accès à l'emploi. De plus, l'existence de formes non-durables d'emploi met en question l'insertion sociale par le travail, d'autant plus que les jeunes sont plutôt susceptibles d'alterner des périodes courtes de travail avec des périodes de chômage, d'inactivité, de stage non-rémunéré ou de formation. Le rôle des politiques d'insertion et de l'accompagnement global qui se déclinera à travers l'existence des missions locales se voit justifié par la situation économique et sociale des années 1980. Si les missions locales étaient censées avoir une existence éphémère, elles continuent à exister aujourd'hui, 38 ans plus tard et affirment

⁹⁸ Becquet V., Loncle P., Van de Velde C., *Politiques de jeunesse : le grand malentendu*, Champ Social, 2010, p. 103

⁹⁹ Schwartz B., *L'insertion professionnelle et sociale des jeunes. Rapport au Premier ministre*, Paris, La Documentation française, 1981

¹⁰⁰ Ibid

toujours l'objectif d'un accompagnement global pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

L'identité des missions locales et ses professionnel.le.s est profondément liée à l'accompagnement global des jeunes, encore aujourd'hui. Cependant, les missions locales semblent être dans une transformation identitaire entre acteur du travail social, vers acteur des politiques de l'emploi et acteur du travail de jeunesse. J'ai choisi de montrer ces périodes de glissements identitaires en les mettant en rapport avec l'ambition d'innovation des missions locales à différents moments de leur existence.

Une première étape, celle du début des missions locales, se caractérise par une ambition forte d'innovation et d'expérimentation. Il s'agit de la période où les missions locales ont construit des nouveaux partenariats, ont dû trouver leur place dans le champ du travail social au niveau local. Cette étape est donc, notamment liée à l'ambition de concilier prise en charge sociale et prise en charge professionnelle des jeunes accueillis en mission locale. Cela passe à la fois par un accompagnement individuel mais aussi avec une importante dimension collective. En analysant les 5 principes de la Charte des missions locales (1990), Philippe Labbé souligne aussi le lien fort que existe, à ce moment-là, entre les principes d'éducation populaire et le concept d'accompagnement global autour duquel se construisent les missions locales : indissociabilité entre individu et collectif, entre épanouissement personnel et intérêt commun¹⁰¹. La Charte de 1990 introduit aussi un devoir des missions locales à l'innovation. On parle ainsi des missions locales comme espaces d'initiative et expérimentation.¹⁰²

Valérie, 56 ans, salariée à la mission locale depuis 1985, identifie des moments charnières dans l'évolution de son travail, notamment en lien avec la démarche d'accompagnement en collectif. Ainsi, elle me donne des éléments relatifs au fonctionnement initial des missions locales en me disant que les professionnels étaient appelés animateurs et non pas conseillers et qu'ils mettaient en place surtout des méthodologies d'accompagnement inspirées du Québec :

«Il y avait tout le courant québécois. Avec tous les outils qui arrivaient. On expérimentait en collectif mais on avait aussi des entretiens en individuel. Et puis les

¹⁰¹ Labbé P., op. cit., 2011, p. 129

¹⁰² Ibid, p. 135

formations, on appelait ça des vagues de stages. (..) Alors, on était très peu sur la relation entreprise. On était plutôt sur la formation. Et ma collègue s'occupait de tout ce qui était formation et moi, j'étais sur la formation aussi mais plutôt en lien avec un public TUC¹⁰³. On essayait de mettre en place des choses. C'était tout à fait modeste. C'était des formations, comme il y avait pas mal de TUC qui étaient dans les écoles on essayait de mettre en place des formations de type petite enfance avec Jeunesse et Sport, il y avait aussi sur la santé, autour du sport ». (Valérie, 56 ans, conseillère en insertion, chargée de projet et référente service civique et mobilité internationale)

Une deuxième étape que j'ai identifiée démarre avec la mise en place des accompagnements contractualisés, notamment par l'introduction du dispositif CIVIS¹⁰⁴. 2005 est aussi l'année où les missions locales trouvent leur place dans le code du travail en tant qu'instances de service public pour l'emploi. C'est avec la contractualisation des accompagnements que l'Etat impose aux missions locales des objectifs d'accueil d'un public moins qualifiés, alors qu'avant l'accueil n'était pas conditionné par le niveau de diplôme. La logique gestionnaire prend de plus en plus de place dans le travail des conseiller.ère.s. Les accompagnements deviennent plus individualisés, adaptés aux objectifs de chaque jeune et de chaque parcours. Les objectifs négociés par le conseiller ou la conseillère avec les jeunes deviennent partie intégrante du contrat. Les structures seront de plus en plus financées par nombre de contrats signés, par nombre de jeunes qui remplissent les objectifs du contrat d'accès à l'autonomie soit par l'emploi, soit par la formation. C'est aussi la période où l'on voit se développer les postes des conseiller.ère.s emploi et relation entreprise. Cette étape continue encore aujourd'hui, avec la mise en place des contrats PACEA¹⁰⁵ mais aussi avec la période de mise en place des contrats aidés. En parlant des moments charnières en mission locale, une conseillère emploi parle de la contractualisation de l'accompagnement et des contrats

¹⁰³ Travaux d'utilité collective, étaient un contrat aidé créé en France en 1984 sous le gouvernement de Laurent Fabius¹, et abrogé en 1990, www.wikipedia.org

¹⁰⁴ Le dispositif CIVIS (contrat d'insertion dans la vie sociale) est une forme de contractualisation de l'accompagnement des jeunes en mission locale. Il a été introduit en 2005 et s'adressait aux jeunes de 16 à 26 ans. Le contrat CIVIS a été remplacé en 2018 par le PACEA.

¹⁰⁵ PACEA - parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie

aidés comme formes de développement de partenariat avec les entreprises et un basculement du social vers l'emploi :

« Il y a vraiment eu quand il y a eu le contrat CIVIS. Là on a eu vraiment un contrat d'accompagnement avec les jeunes qui n'existait pas avant. On a eu un dispositif qui s'appelait Trace mais qui n'était pas forcément très, qui n'avait pas très bien fonctionné. Mais c'est vraiment le dispositif CIVIS qui a permis de contractualiser l'accompagnement avec les jeunes. Le moment aussi important c'est depuis qu'on a eu la signature des contrats aidés. Les emplois d'avenir qui ont été mis en place nous ont permis de développer plus notre contact entreprise qu'on avait moins auparavant parce qu'on avait moins la connotation emploi et plus social. Et puis le fait qu'on devienne signataire de contrat aidé avec des structures associatives, collectivités et entreprises fait qu'aujourd'hui on est plus connu par les entreprises du territoire. »
(Nathalie, 47 ans, conseillère emploi et responsable de l'équipe technique)

En ce qui concerne le pouvoir d'innover, en 2011, Philippe Labbé faisait une courte évaluation de ce critère en mission locale. Ce qu'il met en avant est surtout une charge de travail impressionnante qui laisse peu de temps aux professionnel.e.s de veiller et de débattre sur leurs pratiques, les deux éléments favorisant l'innovation. Il montre aussi que pour ce qui est de la place accordée aux jeunes au niveau des instances de décision en mission locale, les structures fonctionnent de manière très différente et il n'existe pas un effort commun et partagé pour faire les jeunes participer aux décisions¹⁰⁶.

L'accompagnement global est présent aussi à travers cette période, mais, pour certains professionnel.le.s il est plus une condition de l'insertion professionnelle qui reste le but ultime de l'accompagnement. Ainsi, une autre conseillère emploi parle des freins à l'emploi :

« Moi, je suis conseillère emploi mais j'aborde le jeune dans sa globalité. L'emploi c'est une problématique mais il peut y avoir plein de freins. On a parlé du logement mais il y a aussi la mobilité, le côté psychologique aussi. Mais sans être intrusive. Dans la manière de gérer l'entretien j'arrive à voir pas mal de choses. Pour voir aussi le

¹⁰⁶ Labbé P., op. cit., 2011, p. 135

niveau de disponibilité par rapport à la recherche d'emploi. » (Stéphanie, 38 ans, conseillère emploi)

La troisième étape que j'identifie dans le cadre de mon travail, est en effet, une tendance de retrouver l'identité mission locale par le pouvoir d'innovation. Il s'agit plutôt des tendances identifiées que d'une étape en soi, bien définie. Ce sont des efforts de recherche d'innovation ou d'un retour à une identité par l'expérimentation, efforts qui se manifestent dans le contexte de l'étape antérieure et qui rencontrent à la fois des réticences de certain.e.s professionnel.le.s et du soutien de la part d'autres. Un élément qui la caractérise est un retour de certains professionnel.le.s à la réconciliation entre épanouissement personnel et travail. Alors que pour certain.e.s cet élément semble important, d'autres le voient comme très contraignant dans leur accompagnement. Ce retour se fait toujours en lien avec l'accompagnement global, sans perdre de vue l'aspect de développement social du jeune. Jérôme est un jeune conseiller, tout récemment embauché à la mission locale. Il me parle de la diversité des jeunes qu'il rencontre, diplômés et non-diplômés, salariés ou non-salariés. Pour lui, son public le cherche non plus que pour trouver un travail à tout prix, mais surtout pour des problématiques sociales ou de réorientation :

« Moi je fais un accompagnement global, c'est-à-dire, je réponds à beaucoup de questions autour du projet professionnel, les choix d'orientation, si la personne ne sait pas par exemple quel métier elle veut faire. C'est quand même dans l'accompagnement, la majorité des personnes que j'ai pu rencontrer, c'est que je travaille en ce moment, ou je ne travaille pas, mais je ne sais pas quoi faire. J'ai fait des études mais ça ne me plaisait plus et je suis un peu perdu, je ne sais pas quoi faire, est-ce que vous pouvez m'aider. Enfin, en tout cas, moi ceux (les jeunes) que je rencontre. » (Jérôme, 31 ans, conseiller en insertion)

Dans ce témoignage on voit comment l'insertion par le travail ne semble plus l'objectif ultime du conseiller. Ainsi, il accompagne en mission locale, des jeunes qui travaillent, qui ont fait des études, qui sont apparemment « insérés » d'un point de vue professionnel et qui reviennent vers la mission locale pour « poser les choses » et retrouver un autre chemin, « creuser d'autres pistes ».

Dans un contexte professionnel qui est caractérisé par la majorité des conseillers et conseillères que j'ai rencontré.e.s comme un contexte de reprise d'emploi, surtout l'emploi intérimaire,

l'accompagnement de type emploi à tout prix ne semble plus toujours adapté. Une autre professionnelle nous explique qu'elle voit de plus en plus de jeunes pour qui l'emploi n'est plus un objectif en soi mais un moyen de s'assurer une stabilité financière pour pouvoir s'épanouir dans la vie personnelle. Son témoignage parle moins d'une réalité des jeunes et plus de sa vision du glissement de l'accompagnement en mission locale :

« Mais on le voit bien, aujourd'hui les jeunes nous parlent de vacances alors qu'ils sont au chômage. Alors qu'il y a quelques années, c'était je veux du boulot et les vacances on verra après quoi. Sauf qu'aujourd'hui on a des jeunes qui nous disent ben, moi juillet août je ne peux pas travailler ou je ne veux travailler qu'un mois parce qu'après je pars en vacances. Voilà. Ils privilégient leur situation personnelle. » »
(Nathalie, 47 ans, conseillère emploi et responsable de l'équipe technique)

Une autre évolution qui renvoie à une nouvelle étape de retour à l'innovation est l'aspect participation, notamment la place des jeunes dans les instances de décision des missions locales. Comme dans l'exemple précédent, il y a des situations où les professionnel.le.s se montrent très favorables à cette évolution, mais les efforts sont encore timides. Au niveau de l'officialisation de la participation des jeunes aux instances décisionnelles, un Protocole de 2010 parle, pour la première fois de cet élément : « avec les formes et les moyens adaptés, les missions locales s'efforcent de recueillir les propositions des jeunes pour améliorer la qualité des services »¹⁰⁷. C'est le même protocole qui parle du parcours des jeunes comme un parcours d'insertion citoyen, probablement en lien avec la mise en place du service civique et l'intérêt fort montré par l'UNML de s'engager dans le développement de ce dispositif citoyen en mission locale. Afin d'exemplifier cette évolution, on peut prendre en considération quelques projets des structures que j'ai rencontrées, qui montre une place donnée à l'initiative des jeunes et à la participation. Le service civique semble à chaque fois un outil dans ce sens.

Ainsi, une des missions locale met en place un projet collectif d'éducation par les pairs qui est entièrement géré par des volontaires. Une autre structure a créé un projet collectif de tournage de film qui est animé par un volontaire. Dans le cadre de ce projet, les jeunes qui y participent sont

¹⁰⁷ https://www.unml.info/assets/files/archives-v1/UNML/protocole_2010_des_missions_locales.pdf, consulté le 27/08/2019

invité.e.s aux réunions de pilotage à côtés des professionnel.le.s engagé.e.s au sein de l'activité. La troisième structure souhaite créer un projet d'inclusion des jeunes au sein du Conseil d'Administration. Ce dernier exemple a été abandonné, car les professionnel.le.s ont considéré que les thématiques discutées sont peu intéressantes pour les jeunes. La conseillère qui s'occupait de ce projet explique comment cela s'est fait :

« Notre directeur a fait la proposition pour que les jeunes puissent participer dans le Conseil d'Administration. Et là réponse a été oui en unanimité. Il faut avoir au moins deux jeunes. Et il s'avère qu'il y avait deux jeunes dans la salle avec un élu. Il y avait un débat, parce que la plupart c'était des discussions sur les chiffres, rien d'intéressant pour les jeunes, j'imagine. On a demandé aux deux filles qui étaient au fond, elles étaient très embarrassées. Elles faisaient des stages en Master. Elles ont dit 'c'est vrai, qu'il y avait beaucoup des chiffres'. Donc on a décidé sur la participation des jeunes, mais irrégulière, quoi. Selon certains thèmes, on fera venir des jeunes. Mais pas forcément de faire ça systématique, d'inclure ça dans le stratus. » (Mathilde, 42 ans, conseillère en insertion, référente du volet social)

Dans les trois exemples donnés on peut observer une envie de retrouver une identité de structure par l'innovation. On voit aussi que cela se fait souvent en faisant usage du service civique pour intégrer les jeunes au processus d'expérimentation. A cela se rajoute également la démarche projet qui prend de plus en plus de place dans les missions locales, principalement par un passage aux modes de financement d'appel à projets. Néanmoins, il est difficile d'affirmer que les missions locales sont dans une nouvelle étape, mais ce qu'on peut constater c'est un glissement vers des valeurs qui étaient déjà prônées dans les années '80-'90 comme principes de base du travail des missions locales. Valérie, la conseillère interrogée qui a connu le démarrage des missions locales, témoigne de ce glissement comme étant aussi un résultat de la prise de conscience des missions locales face à la menace de fusion avec Pôle Emploi :

« Je pense que c'était dans les tuyaux qu'on fusionne. Là tout le monde s'est rendu compte, mais non, on ne fait pas la même chose, et tout le monde s'est posé la question sur quoi il faut qu'on appuie pour montre la plus-value. Et du coup, nous c'est vrai qu'on était pas mal dans le collectif, mais les missions locales qui n'allaient plus trop

sur le collectif, c'est vrai que ça c'est des choses qui font partie de notre bonus, d'aller sur des actions un peu hors des sentiers battus. Se rappeler que dans nos axes il y a le côté innovateur et expérimenter des choses ». (Valérie, 56 ans, conseillère en insertion, chargée de projet et référente service civique et mobilité internationale)

2.1.2. Le, la conseiller.ère de mission locale : quelle identité professionnelle?

Jacques Ion parlait, en 2005, de la concurrence exercée par les nouveaux métiers du social sur les métiers qu'il appelait historiques. Ainsi, en parlant des professionnel.le.s de l'insertion il mettait en évidence l'hétérogénéité de leurs parcours de vie et de formation¹⁰⁸, parcours qui apportaient des compétences professionnelles mises au bénéfice de leur travail, mais qui, néanmoins, contribuaient à une identité professionnelle floue. Le manque de formation unifiée, la diversité des structures employeuses sont des éléments qui s'ajoutaient à cela. Depuis il existe un référentiel de compétences qui définissent ce métier et des formations qualifiantes qui l'accompagnent. Mais la réalité dans les missions locales est que des professionnel.le.s formé.e.s aux métiers de l'insertion travaillent à côté des conseiller.ère.s qui ont été recruté.e.s par leur parcours professionnel et personnel antérieur.

Xavier Zunigo¹⁰⁹, identifie, lui, trois modalités d'entrée dans le métier de conseiller.ère mission locale : des professionnel.le.s jeunes qui ont un niveau d'études assez élevé dans le social, les professionnel.le.s qui, assez tardivement, passent par une reconversion professionnelle et qui sont souvent recrutés pour leurs compétences développées antérieurement et ceux.celles qui ont un parcours professionnel dans les métiers classiques du travail social.

J'ai pu rencontrer, lors de mon enquête des professionnel.le.s avec des parcours très divers qui se retrouvent aussi dans la typologie de Zunigo. D'un côté, comme Ion le montrait déjà, une importante partie des conseillers de ML, notamment ceux qui occupent des fonctions dites « généralistes », ont des expériences antérieures de formateurs et formatrices, de conseillers et

¹⁰⁸ Ion J., op.cit., 2005, p. 51

¹⁰⁹ Zunigo X., op. cit. 2013, p. 77

conseillères en économie sociale et familiale, d'éducateurs/éducatrices, d'animateurs et d'animatrices, de psychologues, comme Françoise :

« Mon parcours à la CAF a quand même appuyé mon embauche ici. Parce que j'ai quand même été prise sur des questions de budget. On m'a dit, ben toi, t'as travaillé à la CAF, donc tu vas t'occuper des questions de budget dans la vie au quotidien. Donc j'ai très vite pris ce rôle-là, je suis beaucoup là-dessus dans mes accompagnements aussi ». (Françoise, 58 ans, conseillère en insertion, référente budget et logement)

D'un autre côté, souvent dans les parcours des conseillers emploi, on retrouve des expériences professionnelles antérieures très en lien avec le secteur des entreprises privées. Ainsi, j'ai rencontré une ancienne chargée des ressources humaines à McDonalds, une ancienne secrétaire dans une entreprise de travaux publics, une ancienne salariée de l'industrie :

« Donc moi, ce poste-là m'a été proposé aussi parce que ben j'avais 15 ans dans l'industrie, parce que j'ai un mari qui est artisan donc je connais très bien le monde de l'artisanat. Et puis par mon parcours qui est varié, en fait. Donc moi, mon boulot c'est vraiment de faire le lien entre l'entreprise et le jeune. » (Catherine, 44 ans, conseillère emploi, référente contrats aidés et service civique)

Ce dernier témoignage montre aussi qu'au-delà des expériences professionnelles très variées, dans certains cas, l'expérience personnelle peut aussi être un facteur dans la construction professionnelle du conseiller ou de la conseillère.

Un troisième élément de parcours que j'ai observé dans les expériences des conseillers et des conseillères et que je considère important comme facteur d'identité professionnelle est le fait qu'un nombre important de professionnel.le.s rencontrés ont fait, avant l'arrivée en mission locale, l'expérience de la reconversion professionnelle. Dans leur discours, cette expérience personnelle de reconversion est souvent utilisée comme élément de légitimation du métier qu'ils exercent. Si ce n'est pas par un parcours de formation initiale qu'ils sont arrivés à trouver la légitimité dans leur métier, c'est par le fait d'avoir vécu, « comme les jeunes », l'instabilité professionnelle.

Pour autant, on reste dans un discours méritocratique, de la réussite par l'effort individuel qui risque d'être transféré aux jeunes, plus tard dans l'accompagnement, comme dans le cas de Catherine :

« Après, pour des raisons familiales, parce que j'ai quatre enfants, j'ai décidé de faire une pause et je me suis dit mais qu'est-ce que je vais faire moi? Donc j'ai fait un bilan de compétences, comme font les jeunes, j'ai fait des enquêtes métiers comme font les jeunes, j'ai fait des stages, comme font les jeunes. Ça c'était il y a trois ans. Et puis, un beau jour j'ai entendu parler du métier de conseiller en insertion, comme par hasard et j'ai dit ben tiens c'est quoi ce métier ? Donc je suis venue à la mission locale pour faire un stage pour découvrir qu'est-ce qu'une mission locale. Et le premier jour de mon stage, le directeur informe tout le monde qu'il voulait emboucher quelqu'un en tant qu'agent d'accueil. Sur un contrat aidé. Donc de part de mes antécédents j'étais éligible, pour un petit temps, pour un vingt heures semaine. » (Catherine, 44 ans, conseillère emploi, référente contrats aidés et service civique)

L'hétérogénéité des parcours professionnels, des expériences de vie, des formes de recherche de reconnaissance professionnelle dans le métier exercé, ainsi que le manque de construction professionnelle par une formation unitaire et par le diplôme, fait aussi que les manières d'intervenir des conseillers et conseillères auprès des jeunes sont loin d'être homogènes.

Virgine Munglia et Alain Thalineau montrent comment les parcours et les manières d'entrée en missions locales des professionnel.le.s participent à la construction de leur identité en tant que conseillers. Ils identifient deux logiques d'identité professionnelle en mission locale : une logique militantisme et une logique techniciste. Les premier.ère.s sont dans une approche de leur métier par la mise au centre de l'accompagnement global. Ils ont soit un parcours de formation dans le social soit des expériences qui les ont socialisé.e.s à l'écoute des autres. Alors que les conseillers technicistes ont une approche plus gestionnaire de leur métier et s'approprient facilement les objectifs de mise en emploi des jeunes, par exemple. Eux, ils.elles ont eu plus souvent des parcours

de formation dans une filière économique ou commerciale et aussi, très souvent, un parcours de reconversion professionnelle, comme les jeunes¹¹⁰.

Un dernier élément d'identité professionnelle des conseiller.ère.s que j'ai regardé lors de mes entretiens est l'engagement citoyen ou bénévole. Xavier Zunigo identifiait, chez les conseiller.ère.s mission locale un engagement militant politique peu fréquent, alors qu'il constate un engagement bénévole plus présent¹¹¹. Parmi les professionnel.le.s que j'ai rencontré.e.s, une partie importante est engagée dans des associations au niveau local. Une seule conseillère déclare des valeurs politiques de gauche, les autres ne l'expriment pas directement. Il y a aussi une partie des professionnel.le.s qui identifient leur travail dans le social comme étant leur forme d'engagement envers les autres et, par conséquent, qui ne s'engagent pas en dehors de leur travail. Ces pratiques d'engagement chez les conseiller.ère.s se traduisent ensuite dans les usages qu'ils font du service civique en tant que dispositif d'engagement des jeunes.

2.1.3. L'accompagnement des jeunes en insertion : approche individualiste ou ambition collective

Isabelle Astier¹¹² analyse la manière dont la relation dans le travail social passe de la relation d'aide à celle d'accompagnement. Ainsi, l'auteure montre la différence qui s'opère entre le travail social sur autrui et le travail avec autrui. En prenant l'exemple du RMI, elle parle aussi de l'invention d'un droit à l'insertion pour le public du travail social. Il y a quelques éléments de son analyse que je souhaite reprendre dans la description du travail d'accompagnement en mission locale. Il est, d'abord, important de montrer la différence entre travail social avec une ambition collective, d'intégration sociale (travail sur autrui) et une démarche plutôt de type individualiste (travail avec autrui). Selon Astier, le travail sur autrui est dominé par une logique de contrôle social. Il s'agit d'imposer un rôle social à l'autre, de demander son adhésion à ce qu'on lui propose. Alors que

¹¹⁰ Muniglia V., Thalineau A., *Insertion professionnelle et sociale des jeunes vulnérables [Les conseillers des missions locales entre adaptation et tensions]*. In: Politiques sociales et familiales, n°108, 2012. p. 73-82

¹¹¹ Zunigo X., *L'apprentissage des possibles professionnels. Logiques et effets sociaux (des missions locales pour l'emploi des jeunes)*, Sociétés contemporaines, vol. 70, no. 2, 2008, p. 115-131

¹¹² Astier I., *Les transformations de la relation d'aide dans l'intervention sociale*, Informations sociales, vol. 152, no. 2, 2009, p. 52-58

dans la situation d'accompagnement, le travailleur social est dans une relation construite avec l'utilisateur. L'utilisateur est actif, prend place à sa construction identitaire. Il est invité à exprimer ses besoins, ses demandes, il produit la norme à côté des autres, il ne se soumet pas à une norme prédéfinie. Dans ce type de relation d'accompagnement il faut, ajoute Astier, renoncer à tout type d'ambition éducative.

Néanmoins, comme je l'ai déjà montré dans la définition du travail d'insertion en mission locale, notamment par les analyses d'Aziz Jellab, le conseiller ou la conseillère prend un rôle d'éducateur.trice et assume comme mission de rendre les jeunes employables. Dans mes entretiens, j'ai rencontré, des discours de conseiller.ère.s qui renvoient encore à des désignations identitaires des jeunes et donc, à un travail à faire sur autrui, plutôt qu'avec autrui. Même si, globalement, les conseiller.ère.s affirment partir de la demande du jeune, certains parlent des freins cachés, du fait qu'il faut creuser pour mieux comprendre « la vraie demande ». Zunigo¹¹³ évoque un processus arbitraire qui consiste à classer et puis à orienter les jeunes, un processus qui s'affine avec l'expérience du conseiller et le nombre de plus en plus important d'entretiens avec les jeunes. Une des conseillères que j'ai rencontrée souligne :

« C'est-à-dire que les règles de savoir-vivre, de respect de consigne, voilà, il y a plein de choses. Là, sur la Garantie Jeunes on leur demande quand même de faire attention aux tenues vestimentaires ... Mais ça, pour certains, rien à faire, quoi... Voilà, les codes en entreprise, ça pour certains ils sont loin. Et pour certains ils s'en foutent carrément. On a un gros travail à faire avec ces jeunes-là » (Nathalie, 47 ans, conseillère emploi et responsable de l'équipe technique)

Suite aux rencontres avec les conseiller.ère.s, ce que j'ai identifié comme élément spécifique aux accompagnements de type « sur autrui », est l'injonction au projet professionnel. Une partie importante de l'identité des professionnels de l'insertion qui apparaît de manière évidente dans leurs discours est la construction d'un parcours avec les jeunes, une injonction à la projection dans l'avenir. Le témoignage de Brigitte est révélateur dans ce sens :

¹¹³ Zunigo X., op.cit., 2013, p. 72 - 79

« Moi c'est ce que je leur explique. Je ne vais pas vous appeler tous les matins vous donner la liste des emplois que l'on a et vous allez sélectionner comme ça, pouf pouf. Ce n'est pas comme ça que ça fonctionne. On ne peut pas être prêt à la recherche d'emploi quand on n'a pas le projet. Donc moi je fais surtout le travail en amont. Tout ce qui est le travail sur le projet professionnel. » (Brigitte, 55 ans, conseillère en insertion)

Le projet semble relever davantage d'un besoin du professionnel ou de la professionnelle que de la demande du jeune. Il devient l'instrument de travail des conseiller.ère.s, même dans des situations où le jeune souhaite aller plus vite vers un travail précaire, alimentaire. En parlant de l'instabilité des parcours des jeunes, Nathalie, conseillère emploi me dit :

« Combien on a de jeunes qui viennent nous voir pour un projet professionnel. Là j'en ai deux, ils viennent de valider un projet mais pour les accrocher après, ben, c'est compliqué, quoi. Donc le projet qu'ils ont travaillé, je ne sais pas si ça va se mettre en place un jour. Parce que, voilà, il y a de l'attirance sur de l'aspect pécuniaire ce qui fait que voilà, ils font d'autres choses quoi. » » (Nathalie, 47 ans, conseillère emploi et responsable de l'équipe technique)

De plus, l'accès facile des jeunes aux agences d'intérim semble même déranger le travail des conseiller.ère.s qui trouvent plus difficile la tâche de « construire » avec les jeunes. Pour autant, comme le montre aussi François Sarfati¹¹⁴, le projet professionnel devient une injonction, mais surtout pour les jeunes les plus en difficulté d'un point de vue social ou scolaire.

D'autres conseiller.ère.s, notamment ceux qui considèrent qu'il faut « pousser les murs » et prendre plus de liberté dans la manière de gérer la relation d'accompagnement, parlent du droit des jeunes à choisir ce qui leur convient dans leur palette de propositions. Ils.elles considèrent qu'il ne faut pas imposer ses envies ou les envies et les objectifs de la structure aux jeunes accompagnés, comme on peut le voir dans le témoignage de cette conseillère :

¹¹⁴ Sarfati F., *L'insertion professionnelle des jeunes entre précarité, incertitude et expérimentation*, Cahiers de l'action, vol. 45, no. 2, 2015, p. 9-16

« Moi je trouve qu'imposer ça n'a jamais de sens, on est bien dans la proposition. Je viens de faire une formation sur le coaching qui disait totalement ça. Ça m'a fait du bien parce que j'avais l'impression que j'étais totalement en contre sens. Mais non, en fait. Il disait, il ne faut jamais être dans l'injonction. Et nous, on est parfois tellement dans le faut vendre du ceci, faut vendre du cela, que bien sûr, à la limite ça va plutôt m'agacer et je n'ai pas envie d'aller vendre de l'atelier du jeudi. Voilà! Et ça c'est compliqué. Le il faut vendre. Déjà ce n'est jamais comme ça que je l'ai en tête moi. Bien sûr. Et je pense que ce n'est pas comme ça qu'il faudrait nous proposer les choses à nous non plus, la direction aux conseillers. On n'est pas là-dedans. Si jamais une personne dit oui à quelque chose qu'on lui a vendu, de toute façon elle ne va pas adhérer au projet et elle n'y sera pas. Elle y sera que pour faire plaisir et c'est tout. Elle arrêtera assez vite ou vraiment c'est le hasard si elle continue jusqu'au bout. Je ne suis pas du tout dans le il faut vendre, parce que je sais que ce n'est pas juste et que ça ne sert à rien. Et là-dessus je me suis toujours senti en porte à faux par rapport à d'autres collègues, moi je ne fonctionne pas comme ça » (Françoise, 58 ans, conseillère en insertion, référente budget et logement)

Dans la relation qui se crée avec le jeune parfois on peut construire des liens qui dépassent le professionnel. Françoise me parle d'un jeune avec qui elle est restée en lien, dans sa vie privée, après la fin de son accompagnement, d'une autre jeune qui fait partie de la même association qu'elle et avec qui elle garde d'autres contacts maintenant. Les conseiller.ère.s qui sont dans une dynamique d'accompagnement de type « avec autrui » auront tendance à se mettre sur un niveau plus égalitaire avec le public accompagné. Ce sont aussi les conseiller.ère.s qui voient leur public, comme un public partenaire, actif et responsable.

Un autre élément de l'analyse d'Isabelle Astier qui nous intéresse ici est la responsabilisation du public. L'auteure parle d'une « responsabilité sans culpabilité ». Autrement dit, dans leurs accompagnements les professionnel.le.s ne renvoient pas la responsabilité aux jeunes pour la situation dans laquelle ils se retrouvent en arrivant à la mission locale, mais ils les considèrent responsables pour la suite de leur parcours. Un élément qui apparaît souvent dans les entretiens que j'ai conduits est le fait de renvoyer la responsabilité de l'échec des jeunes, à un moment donné de leur parcours, à la famille. Souvent, les conseillers trouvent les situations des jeunes

compliquées, en premier lieu à cause de leurs conditions de vie familiale : rupture familiale, familles monoparentales, des parents qui cautionnent l'inactivité, qui prennent trop en charge les demandes financières des enfants, ou qui ne savent pas communiquer correctement aux conseillers en cas de problème de santé de leur fils ou de leur fille. D'autres difficultés qui apparaissent souvent dans les discours sont : la mobilité, le logement et les problèmes de santé psychique.

En tant que professionnel.le.s du social, les conseillers se chargent à proposer des actions aux jeunes pour faire face à ces freins pour ensuite laisser le choix aux jeunes. « *Je ne fais pas à sa place* » ce sont des maîtres mots, très souvent. Cette approche de type responsabilité sans culpabilité se retrouve beaucoup plus dans les types d'accompagnement « avec », mais aussi, de plus en plus, dans les discours des conseiller.ère.s qui ont une vision d'accompagnement de type « sur ».

Par conséquent, nous pouvons souligner l'existence de deux démarches d'accompagnement social en mission locale. Nous avons d'abord, les conseiller.ère.s qui sont dans une démarche de contrôle social ou, autrement dit, de construction identitaire des jeunes en lien avec les attentes de la société et la norme, telle qu'ils se l'approprient. Il s'agit de ces professionnel.le.s qui sont dans un accompagnement éducatif. Ensuite, nous trouvons les professionnel.le.s qui sont plutôt dans un rapport d'égalité face aux jeunes, qui définissent leur public comme étant ou devant être acteur de sa propre construction. C'est également une démarche d'autonomisation et, par conséquent de responsabilisation individuelle. Le type d'accompagnement « avec » ou « sur » peut aussi changer en fonction du type de public rencontré. Ainsi, il y a des conseiller.ère.s qui adaptent leur approche en fonction d'un classement identitaire des jeunes accompagnés. Ils.elles vont avoir une certaine attitude face à des jeunes diplômés, par exemple, et une autre face à des jeunes moins diplômés.

Pour autant, il est important de souligner le fait que l'approche individualiste n'est pas complètement dépourvue de toute ambition collective. Ce que nous allons voir dans les pratiques des conseiller.ère.s, c'est le fait que l'approche d'accompagnement de type « avec », dans le respect du jeune acteur de sa construction, n'est pas forcément l'approche qui ne valorise pas l'engagement par le volontariat. Il s'agit, au contraire, de la valorisation du volontariat comme expérience de développement individuel, ou même de valorisation de ses choix et de son pouvoir de contribuer à faire société.

En tant qu'animateur.trice.s d'un espace de socialisation juvénile, les conseiller.ère.s de mission locale exercent des pratiques d'accompagnement qui sont loin d'être homogènes. Dans ce chapitre de mon travail, j'ai essayé de montrer cette diversité d'approches en partant des éléments qui peuvent lui être constitutifs : des parcours professionnels, de formation et même personnels très différents, des identités professionnelles au sein du champ du travail social plus ou moins centrées sur des ambitions collectives ou individualistes. Ces éléments se traduisent, dans des visions de la société, de la vie en commun, également hétérogènes. Certains se rapprochent plus d'une ambition de cohésion sociale par le fait d'assumer une place au niveau de la société et, notamment, par la profession exercée. Les conseillers qui sont dans cette vision l'appliquent pour eux-mêmes, en se déclarant des bons citoyens par le travail social qu'ils exercent, mais aussi pour les jeunes accompagnés, avec un objectif de participation à la cohésion par l'insertion professionnelle. D'autres conseillers ont une approche plus tournée vers la participation à la cohésion sociale par le développement de soi. Ils ont pour eux-mêmes des ambitions d'épanouissement personnel et ils considèrent que plus ils sont bien comme individus, plus ils apporteront aux jeunes qu'ils accompagnent, mais aussi à la société en général. Ces visions de la citoyenneté partagées par les professionnel.le.s du social se retrouvent aussi dans les assignations identitaires qu'ils.elles. vont transmettre aux jeunes et que nous retrouvons dans les formes d'usages du service civique.

2.2. Les Missions locales : espaces d'expression collective

Dans son ouvrage *L'insertion professionnelle et sociale des jeunes ou l'intelligence pratique des missions locales 1981-2011*, Philippe Labbé analysait les évolutions des missions locales à 30 ans d'existence. Dans la dernière partie de son travail, l'auteur fait une liste de prévisions et d'évolutions possibles au sein de ces structures de l'insertion des jeunes. Il les projette à l'année 2015. Pour l'avenir des missions locales, Philippe Labbé s'imagine des structures qui deviennent des espaces de vie avec des cafétérias, des animations et des rencontres où adultes et jeunes peuvent débattre ensemble, des espaces investis pas des personnes et non pas juste des bureaux d'accueil. Cette vision de l'espace de vie mission locale renvoie à l'idée d'espace de socialisation non-formelle, notamment dans la manière dont on le rencontre dans les politiques de jeunesse au niveau européen. Quatre ans sont passés depuis 2015 et je m'interroge donc aujourd'hui sur la dimension non-formelle des missions locales et comment favorise-t-elle l'engagement citoyen des jeunes ?

Les concepts de « formel », « informel » et « non-formel », souvent rencontrés dans le discours européen sur la jeunesse, sont repris avec différentes définitions dans le vocabulaire des analyses des politiques de jeunesse en France. Que ce soit pour décrire les différentes formes de participation, comme nous l'avons déjà vu dans la première partie de notre travail (participation formelle ou formes d'engagement informel) ou dans la définition des espaces d'éducation, notamment dans les travaux de Bernard Bier, ou encore comme politique de l'emploi, selon Tom Chevalier, la trilogie des concepts me semble importante à analyser dans le travail d'accompagnement en mission locale pour deux raisons. D'abord parce qu'elle donne une image complexe des espaces de vie et d'apprentissage des jeunes et donc, de la place occupée par les missions locales dans cette diversité d'espaces et ensuite parce que, selon les propos de Tom Chevalier, le non-formel fait partie des politiques de l'emploi, notamment par l'effort de réduire les inégalités entre jeunes diplômés et non-diplômés.

D'un côté, je m'appuie sur les définitions de Bernard Bier : l'espace formel est celui qui est proposé par les formes très cadrées d'éducation, par l'école et ses enseignants. L'informel, à l'opposé du formel, représente l'espace de la liberté d'action, d'expérimentation et de socialisation : les espaces de socialisation entre pairs, la famille, les médias. Entre les deux on

trouve le non-formel, présenté par Bernard Bier comme étant l'espace institutionnel en dehors de l'école, où les jeunes peuvent se retrouver entre pairs (dimension collective), ou le cadre est donné mais reste souple et adaptable aux besoins et demandes des jeunes (place donnée à la prise d'initiative), avec une présence adulte qui ne se place pas au même niveau que les jeunes, mais qui n'est pas, non plus, dans une position de supériorité. Ce sont les « adultes tiers » ou les « quasi-pairs », dans le langage de Bernard Bier¹¹⁵.

De l'autre côté, je reprends les propos de Tom Chevalier, qui considère le non-formel comme faisant partie du champ des politiques d'accès à l'emploi, par son pouvoir de proposer des méthodes de développement des compétences de l'individu qui lui seront utiles dans la recherche d'emploi (outil de développement personnel et professionnel) et par sa dimension de type deuxième chance notamment pour les jeunes peu-diplômés (dimension inclusive)¹¹⁶. Dans ce contexte je me suis, donc, posée la question du non-formel au sein de l'activité des missions locales, comme espaces de socialisation en dehors de l'école. Et puis j'ai essayé de montrer le rôle du service civique comme dispositif qui peut faciliter la redécouverte de la dimension non-formelle par les missions locales.

2.2.1. La mission locale comme espace de socialisation non-formelle

La dimension non-formelle du travail en mission locale peut être démontrée aujourd'hui, notamment par la mise en place d'une dynamique de projet qui facilite la redécouverte de la dimension collective et partenariale. En effet, en interrogeant des conseillers qui ont connu les évolutions des dispositifs et politiques concernant les missions locales, nous pouvons souligner une certaine évolution. Dans les trois structures que j'ai rencontrées, les professionnels m'ont parlé d'actions collectives, notamment des ateliers sur des thématiques très diverses : techniques de recherche d'emploi, citoyenneté, job dating, santé, éducation aux médias, mobilité à l'international, etc.

¹¹⁵ Bier B., *Politiques de jeunesse et politiques éducatives. Citoyenneté/éducation/altérité*, L'Harmattan, 2010

¹¹⁶ Chevalier T., *La Jeunesse dans tous ses états*, Le Lien Social, 2018, p. 57 – p. 64

Souvent ce sont les jeunes en service civique accueillis en mission locale qui prennent le rôle d'animateurs, tantôt en autonomie, tantôt à côté d'un conseiller. Une mission locale a choisi de créer un collectif de jeunes volontaires qui, en autonomie, prépare des animations autour de la santé pour les mettre en place auprès d'un public en insertion. Ils sont dans une démarche d'éducation par les pairs et, pour autant, toujours accompagnés par une conseillère qui a comme rôle la création de la dynamique de groupe.

En plus de cela, j'ai aussi rencontré des conseillers de mission locale qui se déclarent « *pas à l'aise sur le collectif* » ou, encore, qui décrivent les actions collectives plus comme des séances informatives, où la transmission d'information se fait de manière descendante. Catherine, conseillère emploi, référente de la relation entreprise, décrit son travail d'animation d'atelier :

« Une autre partie de mon travail c'est d'animer un atelier qui s'appelle boost emploi...pour parler de l'emploi en 4 étapes: le marché du travail, les savoirs être en entreprise: les codes en entreprise, le contrat de travail et le bulletin de salaire. Et en parallèle on les aide soit pour se positionner sur les offres d'emploi, soit à trouver un stage. Mais nous on est source d'information. On ne va pas tout faire à la place du jeune, quoi. On lui donne l'information. Après s'il veut creuser il creuse. » (Catherine, 44 ans, conseillère emploi, référente contrats aidés et service civique)

Ce qui est spécifique à ce type d'atelier c'est, en effet, l'accent mis sur la transmission de contenu, comme dans le cadre formel, et moins sur la dynamique collective et l'animation d'un espace d'échanges.

Dans le premier exemple, nous observons aussi une tendance à laisser la place à l'initiative des jeunes, notamment, dans ce que la conseillère qui anime le groupe de volontaires appelle le travail en autonomie :

« Par contre chez nous, on leur donne les objectifs mais ils font vraiment ce qu'ils veulent. Là ils ont fait des vidéos, il y a deux vidéos sur YouTube où ils présentent leur service civique. Ils font des jeux, ils ont créé des jeux. C'est vraiment libre ». (Julie, 36 ans, conseillère en insertion, référente d'un collectif service civique)

Une structure met en place un projet collectif où des jeunes volontaires en service civique, à côté des jeunes non-volontaires, organisent des tournages vidéo en entreprise. Ils sont encadrés par plusieurs conseillers de mission locale. Au moment de l'évaluation du projet, les jeunes, considérés par leurs encadrants comme étant des jeunes qui « s'investissent, qui donnent beaucoup de leur temps », se plaignent de ne pas avoir été associés à la prise de décision.

Selon une des conseillères qui a participé à la réunion d'évaluation :

« Ils (les jeunes) étaient ravis de faire ça, mais en même temps ils étaient contestataires, et à juste titre. Ils ont revendiqué à haute voix : mais nous on aimerait bien avoir un peu plus la parole, et décider nous de ce qu'on veut faire ». (Françoise, 58 ans, conseillère en insertion, référente budget et logement)

Pour Olivier Gratacap¹¹⁷, laisser l'initiative aux jeunes suppose aussi d'avoir une conception de la jeunesse « actrice », « impliquée » et, surtout, créer les conditions propices à l'émergence de l'initiative. Si, dans le premier exemple, nous pouvons rencontrer ces éléments qui laissent, en effet, la place à l'initiative, sans perdre le cadre, pour le deuxième projet, comme nous pouvons le voir aussi au niveau des contestations des jeunes, il s'agit plus d'une intégration d'un groupe de jeunes à un projet déjà construit et pensé par les professionnels.

2.2.2. Trois visions de la jeunesse dans l'espace non-formel de la mission locale

La jeunesse est une catégorie d'intervention politique et sociale sujette de nombreux dispositifs et actions. La construction de ces dispositifs, que ce soit des dispositifs d'accès à l'emploi, d'éducation ou de participation, se fait à partir d'une vision portée sur la jeunesse comme catégorie sociale. De la même manière, la mise en place de ces dispositifs par les professionnels de la jeunesse se fera en fonction de la vision que les professionnels portent sur leur public cible. Patricia Loncle¹¹⁸ distingue trois images de la jeunesse véhiculées par les politiques publiques : la jeunesse

¹¹⁷ Gratacap O., *De la prise d'initiative à l'institutionnalisation de l'initiative jeunesse*, Becquet, V. éd., *Jeunesse engagées*, Editions Syllepse, 2014, p. 178

¹¹⁸ Loncle P., *Politiques de jeunesse. Les défis majeurs de l'intégration*, Res Publica, 2010, p. 78

comme ressource (qui s'engagent, qui contribue, qui participe), la jeunesse à protéger (physiquement, socialement, moralement) et la jeunesse menace (qui peut atteindre à la cohésion sociale). Francine Labadie¹¹⁹ apporte aussi des clarifications en ce qui regard la vision sociale sur la période de la jeunesse. Ainsi, elle parle d'abord d'une jeunesse en formation, qui accèdera à l'âge adulte par un épanouissement de soi, en tant que personne, citoyen et travailleur. Ensuite elle présente le jeune comme « grand enfant », en définissant la jeunesse par la place occupée au sein de la famille et par la responsabilité de la famille dans la prise en charge de la jeunesse. Et, enfin, il y a le jeune comme victime, perçu notamment dans le cas des politiques de l'emploi qui, comme je l'ai déjà montré dans le début de cette partie, est considéré comme le premier touché par la crise salariale. Francine Labadie parle aussi du jeune comme menace, de la jeunesse vue comme l'âge de la délinquance et elle intègre aussi, dans cette catégorie, le jeune vu de plus en plus comme menace à cause des diverses pathologies mentales, addictions, etc.

En ce qui concerne les conseillers interrogés, ils se réfèrent, quasiment tous, aux jeunes qu'ils accueillent en mission locale comme s'agissant d'un public en besoin, en demande. Ils parlent aussi de plusieurs jeunesses, ou catégories de jeunes, ce qui fait que leurs interventions sont adaptables à plusieurs types de besoins. Ils font notamment la différence entre jeunes autonomes et moins autonomes, jeunes diplômés et moins diplômés, jeunes ayant un soutien familial ou sans soutien familial. Quand elle me présente les profils des jeunes qu'elle accueille au quotidien, Nathalie met l'accent sur la diversité du public :

« Aujourd'hui nos portes sont ouvertes à tout le monde. Que ça soit des jeunes sans diplôme, mais aussi de plus en plus de diplômés. Alors, on ne va pas faire l'accompagnement de a même manière pour tout-le-monde. Pour les diplômés on va être plus sur de l'information, on a aussi nous des parrains, marraines au niveau de la structure qui pour certaines diplômés ça peut leur donné un point de vue d'un professionnel. Donc il y a des diplômés qui vont utiliser plutôt notre système de parrainage. Et après pour les moins diplômés, ben, c'est ceux-là qui vont avoir un suivi

¹¹⁹ Labadie F., *L'évolution de la catégorie jeune dans l'action publique depuis vingt-cinq ans*. In: *Recherches et Prévisions*, n°65, 2001. Jeunes adultes. p. 19-29

plus complet ». (Nathalie, 47 ans, conseillère emploi et responsable de l'équipe technique)

Si pour ceux qui sont, selon eux, déjà autonomes, les solutions proposées sont plus de l'ordre de l'accès à l'information, pour les autres le travail du conseiller sera plus conséquent.

Ainsi, on assiste, dans les cas des plus démunis, à des situations d'injonction au projet professionnel, à la construction de soi en lien avec le professionnel et même à une protection de soi face aux risques du collectif ou de l'expérimentation. Pour autant, même s'il on retrouve des éléments communs dans les discours des professionnels, les visions de la jeunesse ne se rejoignent pas à chaque fois. J'ai pu identifier trois types de visions qui me serviront après dans l'analyse des usages du service civique dans les pratiques d'accompagnement des jeunes en mission locale. Les trois typologies identifiées se traduisent par la vision que les conseillers ont de la place des jeunes au sein de la société. Mon classement des trois visions se fait à partir de la façon dont ils situent les jeunes par rapport aux éléments de la dimension non-formelle de l'accompagnement mission locale (le collectif, l'accès à l'expérience, la prise d'initiative).

La « jeunesse engagée »

J'ai choisi d'utiliser l'adjectif « engagé » et non pas la forme simple du verbe « à engager », parce que, dans les témoignages des conseillers qui s'inscrivent dans cette catégorie, la jeunesse qu'ils présentent est une jeunesse déjà formée, socialisée, sensibilisée à l'engagement. Il ne s'agit pas d'un effort à faire de la part du professionnel pour mobiliser ces jeunes dans une démarche d'engagement. Il ne s'agit pas non-plus, d'une envie de les éduquer à la citoyenneté et à l'engagement. Au contraire, il est plutôt question de valoriser leurs parcours d'engagement, leurs envies citoyennes, de les promouvoir comme ressources pour la société. Les professionnels qui expriment cette vision le font pour une partie seulement des jeunes qu'ils rencontrent. Pour eux ce ne sont pas des jeunes diplômés ou moins diplômés, des jeunes avec un parcours professionnel spécifique, des jeunes autonomes ou moins autonomes. Il s'agit de jeunes qui expriment des valeurs de participation, des réels souhaits d'aider les autres et de faire partie d'un collectif. Ainsi, ils parlent des jeunes qui sont déjà dans une dynamique associative, qui ont eu accès à ce type de dynamique par la famille ou par les pairs, qui expriment des valeurs d'entraide et de solidarité.

C'est la jeunesse qui adhère volontairement aux actions collectives qu'on leur propose, qui est déjà dans une démarche de construction par l'expérience, notamment l'expérience collective, choisie et qui demande de la place pour s'exprimer et mettre en place ses propres projets au sein de la structure. La démarche d'accompagnement est de type « travail avec autrui » et non pas « sur autrui ».

La « jeunesse épanouie »

Comme dans le cas précédent, nous sommes toujours dans une démarche d'accompagnement « avec autrui ». Cette fois-ci, la vision portée sur la jeunesse est celle d'une catégorie plutôt en cours de formation, mais essentiellement en cours de formation personnelle. Certains disent « les jeunes pommés » ou « les jeunes perdus ». Ce sont des jeunes qui, au premier regard, peuvent accéder facilement à un statut social et professionnel stable. Il y en a qui travaillent, qui ont fait des formations, qui ont un soutien familial fort. Et, pour autant, selon les professionnels qui les accompagnent, ils ne « sont pas bien ». L'épanouissement de soi est vu comme condition à l'accès à une autonomie, à une place dans la société, à l'insertion. Dans cette vision, tous les jeunes ont accès à l'épanouissement personnel, il suffit juste de mettre en place le contexte pour qu'ils puissent le faire. Le rôle du conseiller sera de proposer, d'encadrer ce parcours. Les expériences, mais aussi les moments de réflexion font partie de ce parcours. Le conseiller est responsable de la création de ce cadre. L'expérience collective est importante, mais il faut qu'elle soit cadrée et sécurisée, alors que la prise d'initiative n'est pas un objectif en soi, comme dans la catégorie d'avant.

La « jeunesse à insérer »

Pour cette troisième catégorie j'utilise le verbe dans sa forme simple, parce que cette fois-ci il s'agit d'une approche d'accompagnement « sur autrui », avec une forte dimension éducative. Il s'agit des jeunes qu'on va vite classer en mission locale comme les non-diplômé.e.s, les démuni.e.s, les fragiles, en rupture familiale, avec des problèmes de santé, des jeunes

vulnérables¹²⁰. Typiquement, ce sont des jeunes qui subiront l'injonction au projet professionnel, l'injonction à la participation, souvent par le travail, l'injonction au parcours linéaire. Dans la vision du conseiller, l'expérience est importante si elle est pertinente par rapport au projet. Elle est aussi importante car elle est source de construction d'un capital social, d'un réseau. Le collectif est souvent vu comme un risque et, en plus, ils sont vus comme non-demandeurs d'action collective. Nous sommes dans une vision de la jeunesse qu'il faut protéger, qui n'est pas vue comme « capable », pour l'instant, de prise d'initiative, mais aussi une jeunesse à éduquer, par l'insertion professionnelle.

¹²⁰ Muniglia, V., *Devenir adulte quand le soutien familial fait défaut*, Thèse de doctorat en sociologie, 2015

Partie 3 : Usages du service civique dans l'accompagnement des jeunes en mission locale

Mon travail de recherche s'est construit autour de l'analyse des usages que les professionnel.le.s des missions locales font d'un dispositif d'engagement citoyen. J'ai choisi d'utiliser la notion d'usage et non pas celle de pratiques professionnelles pour plusieurs raisons. D'abord parce que je n'amène un regard que sur les manières dont les professionnel.le.s s'approprient un instrument, et non sur la manière dont leurs pratiques sont reçues et évaluées par les usagers. Il ne s'agit pas de faire une analyse de comment ils le mettent en place face à un public et, par conséquent, comment le public y réagit. Pour élaborer une analyse complète des pratiques professionnelles, je considérais important de mener une enquête aussi auprès des usagers. Mon analyse reste unidimensionnelle et se penche, dans le cadre d'une dynamique politique et institutionnelle, sur les manières dont les professionnel.le.s de terrain font usage d'un dispositif qui s'adresse au public jeune qu'ils accompagnent au quotidien. Ensuite, parce que, même si le concept d'usage sous-entend également, un regard porté sur les pratiques des professionnel.le.s, il peut aller vers une analyse des valeurs et des visions portées par les professionnel.le.s sur une politique donnée.

Selon Howard Williamson, une étape importante dans l'analyse d'une politique publique est sa mise en œuvre. Ainsi la réussite, la pérennité ou, au contraire, l'échec d'une politique dépend aussi des compétences, des motivations et des stratégies des personnes qui sont désignées à la transmettre au public¹²¹. C'est justement cette étape d'analyse que je définis comme l'analyse des usages. Sophie Jacquot et Cornelia Woll, dans un article sur les usages politiques de l'Europe, définissent le concept « d'usage » comme étant la manière dont les acteurs stratégiques utilisent les contraintes et les opportunités des politiques dans le processus d'eupéanisation. Il s'agit donc de la manière dont ces éléments sont interprétés, sélectionnés, appropriés, réappropriés, investis, réinvestis¹²². Ces stratégies d'appropriation et d'investissement peuvent être spontanées ou imposées, ou, au contraire, choisies et maîtrisées. Ce sont des formes d'appropriation distinctes

¹²¹ Williamson H., *Chapitre 5: Les professionnels de la jeunesse en Europe*, Loncle P. éd., *L'Europe de la jeunesse*, Presse de l'EHESP, 2017 p. 61

¹²² Jacquot S., et Woll C., *Action publique Européenne : les acteurs stratégiques face à l'Europe*, Politique européenne, vol. 25, no. 2, 2008, p. 161-192.

qui porteront un impact à l'action de mise en place, en soi. Dans mon travail, je reprends cette vision sur la notion d'usage et je l'utilise dans l'analyse de la place de l'engagement auprès des professionnel.le.s de l'insertion des jeunes.

Ainsi, je prends en compte, d'un côté, les caractéristiques et les limites de la politique publique qui porte sur l'engagement des jeunes, et donc sur le dispositif service civique qui en est la déclinaison et, de l'autre côté, les contraintes institutionnelles et professionnelles qui peuvent influencer sur les choix d'usages des conseiller.ère.s. Je commence par l'analyse, non exhaustive, des stratégies d'appropriation du dispositif service civique dans les trois structures que j'ai rencontrées au cours de mes démarches de recherche. Cette analyse entend apporter un regard plus clair sur la manière dont le service civique serait une opportunité ou, au contraire, une contrainte au niveau institutionnel. Le chapitre suivant décrit les quatre types d'usages identifiés à partir des entretiens menés avec les conseiller.ère.s des trois structures. Un dernier chapitre de cette partie propose une analyse de la manière dont les jeunes accueillis en mission locale ont, ou pas, un accès égalitaire aux dispositifs d'engagement. A partir des typologies d'usages identifiées, je propose d'examiner quelles seront les catégories des jeunes accompagné.e.s par les conseiller.ère.s qui sont plus orienté.e.s, encouragé.e.s, sensibilisé.e.s à la participation et, plus spécifiquement, à l'engagement volontaire. Si, face au projet professionnel, on peut parler d'une injonction au projet, notamment pour les jeunes les plus défavorisé.e.s, peut-on, de la même manière, parler d'une injonction à la participation ? Ou, au contraire, y a-t-il une logique consistant à donner l'opportunité du service civique à certaines catégories de jeunes, plutôt qu'à d'autres ?

3.1. Service civique et stratégies institutionnelles

En France, un nombre impressionnant de structures missions locales sont investies dans la promotion et le développement de ce dispositif (59 missions locales en France sont reconnues comme plateformes d'intermédiation, 2500 contrats de service civique ont été signés en 2017 et près de 16000 jeunes volontaires ont été accompagné.e.s vers un service civique par les missions locales¹²³). Une mission locale que j'ai rencontrée (Structure A)¹²⁴ construit son bilan d'activité pour 2018 autour de l'engagement et sous la devise « Engageons-nous ! ». Le service civique et la participation des jeunes occupent une place importante dans son projet associatif et, de plus, la direction et le Conseil d'Administration l'affirment comme valeur de l'activité de la structure. Une autre mission locale (Structure C) a comme objectif d'engager un nombre important de jeunes provenant des quartiers populaires sur des missions de volontariat au niveau local, notamment en lien avec les collectivités locales. Une structure normande¹²⁵ développe le service civique d'initiative pour les jeunes déscolarisé.e.s qui se retrouvent face à des situations d'isolement et qui se confrontent à des problèmes de santé psychique, émotionnelle et physique. D'autres missions locales¹²⁶ s'approprient les missions de service civique à l'étranger et organisent des échanges autour de la solidarité. Il y en a aussi qui se sont engagées dans la promotion du service civique autour de la notion de projet individuel ou collectif des jeunes, avec un objectif d'intérêt général¹²⁷. Partout en France des missions locales sont financées par l'Agence Nationale du service civique

¹²³ <https://www.unml.info/actualites/representation-du-reseau/20181/les-missions-locales-1er-reseau-orientation-vers-le-service-civique-bilan-2017-du-service-civique.html>, consulté le 22/08/2019

¹²⁴ Les trois missions locales sur lesquelles j'ai enquêté ont été anonymisées dans le cadre de ce travail. Ainsi, pour faciliter la lecture, j'ai nommé les trois structures : Structure A, Structure B et Structure C. Structure A est une mission locale située dans une ville de 10000 habitants et intervenant, notamment auprès d'un public jeune habitant en milieu rural. Structure B est une mission locale située dans une ville de taille moyenne qui intervient aussi au niveau des communes limitrophes. Structure C se situe dans une grande ville et intervient auprès d'une population urbaine diverse. Les références territoriales se répartissent entre conseillers : référence territoire périurbain, urbain, quartier politique de la ville, antennes communales.

¹²⁵ Structure non-enquêtée, l'information a été obtenue lors d'une rencontre informelle avec le directeur de la mission locale.

¹²⁶ UNML, Rapport service civique en mission locale, 2017

¹²⁷ Le rapport de l'UNML sur le service civique en 2017 montre un intérêt du réseau pour le développement du service civique d'initiative, autrement dit, pour la construction des missions de service civique à partir du projet d'engagement proposé par le jeune. L'UNML a obtenu un agrément de la part de L'Agence du Service Civique pour la mise en place des missions d'initiative, mais cet agrément n'est transmis qu'aux structures qui le demandent spécifiquement. Il n'est pas publié sur le site de l'UNML ni dans les guides transmis aux missions locales. J'ai eu accès à cet agrément service civique d'initiative dans le cadre de ma mission de stage qui m'a permis d'être en contact avec le chargé de mission engagement de l'UNML.

pour des projets de promotion du dispositif auprès des jeunes en difficulté. Et pour autant, dans toute cette diversité de stratégies et d'usages, quel peut être l'intérêt de développer un dispositif d'engagement des jeunes dans une structure d'insertion ?

3.1.1. La place de l'engagement en mission locale

Les missions locales peuvent s'inscrire dans une démarche de promotion du service civique auprès des jeunes en utilisant le dispositif de différentes façons. D'abord, en tant que structures d'accueil d'un public jeune, public cible du dispositif service civique (les tranches d'âge d'accessibilité sont identiques en mission locale et pour le service civique), les missions locales ont pour rôle d'informer les jeunes de leur droit d'accès à ce dispositif. Certains le font en entretien individuel, d'autres structures proposent des ateliers collectifs ou affiches des informations sur le volontariat à l'accueil. Une mission locale bretonne a même construit son site internet autour du service civique et offre un accès facilité aux informations sur les missions de service civique proposées sur le territoire. Les conseiller.ère.s que j'ai interrogé.e.s trouvent qu'il y a un manque d'information et que le dispositif est peu visible pour les jeunes qui arrivent à la mission locale et ils estiment nécessaire d'en parler.

« Mais par contre, le service civique est vraiment méconnu. Et c'est dommage. C'est vraiment méconnu par les jeunes, par les collègues non, je ne pense pas. Mais par les jeunes, oui. Combien de jeunes ne travaillent pas aujourd'hui, ne font rien, mais pourtant ils ne demanderaient qu'à faire quelque chose, s'ils connaissaient ça. Moi je pars du principe qu'au lieu de rester chez soi sans rien faire, autant faire une mission, service de l'Etat, pendant 24 heures semaine, pour avancer dans un projet. »
(Catherine, 44 ans, conseillère emploi, référente contrats aidés et service civique)

Néanmoins, ils n'informeront pas tout le monde, et très souvent pas les jeunes accueilli.e.s en Garantie Jeunes, pour une raison déclarée très simple : le service civique ne représente pas une sortie positive pour les jeunes GJ, du point de vue du financeur. Catherine rajoute :

« Je n'en parle pas en Garantie Jeunes. Ça ne fait pas une sortie positive, mais c'est surtout que le jeune il va arrêter d'être en GJ pour aller vers un service civique. »

Valérie Becquet, dans son enquête sur les volontaires à Unis Cité, montre pourtant l'importance de l'intermédiation par la mission locale pour l'accès des jeunes à un service civique, notamment dans les cas des jeunes moins diplômé.e.s¹²⁸.

Il existe deux autres modalités techniques pour « faire » du service civique en mission locale : soit l'accueil des jeunes volontaires en interne, au sein de la mission locale, soit l'intermédiation. L'intermédiation est le processus par lequel une mission locale met à disposition d'une structure non-agrèée, son agrèement d'accueil service civique. Le volontaire est donc placé dans l'activité d'une autre structure partenaire, mais continue à être accompagné par la mission locale¹²⁹. Cette technique permet aux missions locales d'avoir une marge de manœuvre dans la construction des missions proposées, et surtout, elle permet de mettre en place des missions service civique à l'initiative du jeune, sans obligation de passer par des offres déjà existantes.

L'activité des professionnel.le.s de mission locale s'est spécialisée au fil du temps et certains sont devenus référent.e.s d'un sujet en particulier : emploi, santé, parrainage, budget, formation, apprentissage, contrats aidés, ... Cette référence ne s'accompagne pas, à chaque fois, d'une reconnaissance financière¹³⁰ et, comme j'ai pu l'apprendre par les professionnel.le.s, parfois elle ne s'accompagne pas, non plus, d'une formation spécifique. Il est demandé aux conseiller.ère.s référent.e.s de s'approprier le sujet en autonomie. Le rapport de l'Union Nationale des missions locales souligne le rôle des professionnel.le.s référent.e.s service sivique dans la mise en place de la démarche d'intermédiation. Leurs tâches spécifiques dans la mise en place du service civique au sein des missions locales sont souvent techniques : communication auprès des jeunes et des structures d'accueil, rédaction des fiches de mission, mise en place des partenariats, signatures des contrats. À cela s'ajoute, dans certains cas, des rôles d'accompagnement, notamment la mise en place des rencontres tripartites avec les volontaires et leurs tuteurs¹³¹. Lors de mes entretiens en

¹²⁸ Becquet V., *Jeunesses engagées*, 2014, Editions Sylepses,, p. 148

¹²⁹ Bilan UNML service civique, 2018, p. 12

¹³⁰ Muniglia V., Thalineau A., *Insertion professionnelle et sociale des jeunes vulnérables [Les conseillers des missions locales entre adaptation et tensions]*. In: Politiques sociales et familiales, n°108, 2012. p. 73-82

¹³¹ Bilan UNML service civique, 2018, p. 10

mission locale, j'ai conduit quatre entretiens formels avec des référent.e.s service civique et deux entretiens informels. Parmi les six professionnel.le.s rencontré.e.s, trois occupent des postes de conseiller.ère.s, dont une conseillère emploi et les trois autres sont soit chargé.e.s de communication, soit chargé.e.s d'animation. Deux référent.e.s service civique sont eux-mêmes d'ancien.ne.s volontaires en mission locale.

Trois éléments concernant la référence service civique en mission locale ont attiré mon attention : d'abord, le fait que le service civique est moins assigné comme référence aux conseiller.ère.s et plus au chargé.s d'animation et de communication (contrairement aux autres sujets de référence : santé, emploi, contrats aidés, logement, ...); ensuite, les trois conseiller.ère.s référent.e.s rencontré.e.s semblent plus sensibilisés aux valeurs propres au dispositif que les autres conseiller.ère.s, aussi du fait d'avoir participé à des rencontres et réunions thématiques sur le sujet (ainsi ils sont plus sensibles au côté inclusif du dispositif, au rejet des missions de type emploi déguisé); enfin, la nomination d'un.e référent.e service civique au sein de la structure est un élément qui peut entraîner le non-usage du dispositif par les autres conseiller.ère.s (deux conseillères qui n'utilisent pas le service civique dans leurs accompagnements me disent qu'elles orientent les jeunes qui font une demande de service civique vers le ou la référent.e de la structure, parce que le service civique ne fait pas partie de leur domaine d'expertise).

L'Union Nationale des Missions Locales défend le potentiel des missions locales dans le développement de la mixité sociale au sein du dispositif Service Civique. Et cela peut s'opérer, à la fois, par le pouvoir qu'elles ont de toucher un public en insertion, souvent en situation précaire, et aussi par le travail partenarial au niveau de leurs territoires d'intervention. Ainsi, dans le rapport d'activité de la Structure A, en 2017, 33% des jeunes accueilli.e.s ne sont pas diplômé.e.s, et plus de deux tiers n'ont pas accès à un logement autonome¹³². Lors de l'Assemblée Générale de cette structure, le chargé de mission citoyenneté de l'UNML tient un discours sur la place du service civique pour le public des missions locales. Il souligne le fait que, si au niveau national, le dispositif bénéficie plus à des jeunes diplômé.e.s, en mission locale les chiffres sont plus favorables à des

¹³² Rapport d'activité 2017 Structure A

jeunes peu ou pas diplômé.e.s : 34% des volontaires en mission locale ont un niveau de qualification infra Bac contre 25% au niveau national¹³³.

En effet, comme nous l'avons vu dans la première partie de ce travail, les dispositifs qui facilitent l'engagement des jeunes, et notamment le service civique, ont des difficultés dans la création des conditions de mise en place, propices à l'inclusion. Par son accès à un public en difficulté, mais aussi par son image auprès des partenaires, la mission locale, comme réseau national des structures d'insertion, dispose des mécanismes nécessaires pour adapter l'offre de service civique aux différents profils de jeunes. Un référent service civique en mission locale nous décrit une convention de partenariat avec la municipalité qui suppose la mise en place d'au moins dix places pour des volontaires au sein des services de la Ville. Les dix places seront toujours réservées aux jeunes des quartiers politiques de la ville, à la demande de la Ville :

« C'est pour ça qu'ils ont fait appel à nous, parce que les jeunes QPV c'est nous qui les avons. Donc ça leur semble cohérent de s'appuyer sur nous pour ce projet ».

(Nicolas, 32 ans, chargé des systèmes d'information, référent service civique)

Et puis, en décrivant les profils des jeunes accueilli.e.s dans le cadre de ce partenariat, selon Nicolas, nous comprenons vite la complexité des problématiques qu'il peut y avoir :

« Et justement j'étais en bilan lundi avec la Ville et on s'est dit, ben, s'il n'y avait pas eu les conseillers derrière pour sauver des fois des situations, amener aussi une meilleure compréhension du parcours de vie du jeune auprès des tuteurs, faire le tampon un peu, tu vois. Ben il y aurait eu plein de missions rompues avant. »

Ensuite, un autre intérêt de mettre en place le service civique en mission locale pour un public accueilli dans ces structures d'insertion, peut être celui d'amenuiser l'effet des déterminants familiaux et sociaux des jeunes face à la participation. Nous avons déjà vu au cours de ce travail, que les jeunes n'ont pas un accès égalitaire aux dispositifs de l'engagement, aussi dûs à des éléments qui déterminent la construction de leur parcours d'engagement : l'héritage familial, la socialisation par les pairs, les attentes des structures, leur rapport aux pratiques institutionnelles.

¹³³ Bilan UNML service civique, 2018, p. 23

Si du côté des missions de service civique, les missions locales ont, par le partenariat, le pouvoir d'influencer les attentes des structures et les types de mission, est-ce que, par rapport aux déterminants plus individuels, les conseiller.ère.s disposent-ils de réponses concrètes ? Il ressort de mon analyse du matériau de terrain que, pour que la mission locale soit un espace de socialisation qui favorise le dépassement des déterminants sociaux face à l'engagement, il faut que les professionnel.le.s de l'insertion ne soient pas dans une démarche de désignation identitaire et de classement auprès de leur public. Ainsi, comme je le montrerai plus tard, certains conseiller.ère.s font, de manière assumée, une sélection des jeunes qu'ils informeront sur le service civique, en prenant en compte divers critères plus ou moins subjectifs. Souvent, ces critères sont en lien avec des éléments identitaires dans le parcours du jeune : le niveau d'autonomie (financière, dans le logement ou personnelle), les caractéristiques personnelles (envie d'aider les autres), le projet professionnel et niveau d'études (plus pour les jeunes qui veulent travailler dans le social). A cela se rajoutent des stratégies qui sont plus orientées sur le moment du parcours du jeune que sur son identité sociale. Ainsi, j'ai identifié aussi des conseiller.ère.s qui orientent les jeunes accueilli.e.s, sans critère de profil, vers un volontariat, au moment où ils considèrent que ces jeunes ont besoin d'une pause pour développer une réflexion personnelle. Dans cette dernière démarche, les conseiller.ère.s peuvent être dans la facilitation d'accès des jeunes aux missions d'engagement citoyen, au-delà de leurs potentielles barrières sociales.

Enfin, le dispositif service civique arrive à trouver aussi, facilement, sa place en mission locale, par sa dimension non plus citoyenne mais d'insertion. Même si l'Union Nationale des Missions Locales exerce un contrôle sur les types de missions proposées et fait un effort pour avoir une différenciation entre les offres de volontariat et l'emploi déguisé, dans les faits, ainsi que dans les attentes des jeunes, comme nous l'avons vu antérieurement, le volontariat reste une porte d'entrée dans la vie professionnelle active. Dans un moment d'échange informel avec un conseiller emploi chargé de la promotion du service civique auprès des collectivités locales, il se déclare content de pouvoir utiliser ce dispositif avec des structures du secteur non-marchand, notamment après la fin des contrats aidés. Ainsi, l'offre de service civique devient pour lui un nouveau dispositif, qui remplacera, dans la palette d'options des missions locales, le vide laissé par la fin des contrats aidés.

3.1.2. Stratégies institutionnelles de mise en place du service civique

Les missions locales sont nées en 1982 avec pour objectif l'insertion professionnelle des jeunes, et l'ambition de devenir un « guichet unique » pour les moins de 25 ans. Les objectifs de ces structures n'ont pas été totalement transformés au cours des années, mais les profils et les pratiques des professionnels se sont diversifiés.

Le service civique commence à être déployé en mission locale, en 2010, avec une forte mobilisation des structures d'insertion de Guadeloupe et Martinique, suite à une urgence humanitaire. Depuis, les missions se sont développées et l'Union Nationale des Missions Locales a travaillé aux côtés de l'Agence du Service Civique pour rendre le dispositif plus visible et plus accessible. Aujourd'hui, la majorité des missions locales accueillent des volontaires en interne et 59 sont des structures d'intermédiation service civique au niveau local. Il est important de souligner le fait que l'engagement des missions locales dans la mise en place du service civique est optionnel et n'apporte pas de bénéfices financiers à la structure¹³⁴. Nicolas, référent service civique de la Structure C, parle des limites financières du dispositif service civique pour sa structure :

« Le problème c'est aussi, enfin, je vais ne pas dire problème, parce que c'est quand même une réponse qu'on peut apporter aux jeunes. Mais ce qui est difficile, on va dire, c'est que ce n'est pas un dispositif qui apporte aux structures. En termes d'investissement de temps, et tout ça. Et nous c'est ce qui pose problème-là. Clairement, le contexte financier de la structure est très très très tendu. Et il y a eu beaucoup de missions l'année dernière et là il (le directeur) est en train de me dire, ben calme, on va peut-être rester sur des objectifs un peu plus réduits, on se contente de la Ville, on fait déjà bien ça, parce que c'est tendu quoi. »

Dans une période où les missions locales voient leurs subventions baisser et où elles dépendent fortement d'un financement étatique en fonction du nombre de jeunes placés en situation professionnelle (le service civique n'est pas considéré comme une sortie positive dans le schéma de financement), quel intérêt les missions locales ont-elles à s'approprier le service civique ?

¹³⁴ UNML, Guide du service civique en mission locale, 2017-2020

Un premier objectif identifié lors de mes enquêtes et pendant la période d'immersion en mission locale, est le développement de nouveaux partenariats par la mise en place du service civique en mission locale. Comme cela a été montré dans les enquêtes d'Aziz Jellab¹³⁵, mais aussi par Philippe Labbé¹³⁶ les solutions proposées par les missions locales aux jeunes dépendent d'une logique de dynamique des politiques locales et du partenariat. Ainsi, les missions locales agissent comme structures intermédiaires qui ne peuvent proposer des solutions aux jeunes qu'en lien avec les ressources et l'offre locale.

Pour montrer comment le service civique est utilisé par la mission locale dans une logique partenariale, je prends l'exemple de la Structure A, qui, en tant que plateforme de service civique souhaite renouer le partenariat avec les collectivités locales en plaçant des volontaires en service civique dans les services des mairies. Il s'agit d'une situation où la mission locale n'est plus complètement dépendante de l'offre locale (comme dans le cas des offres d'emploi), mais elle crée l'offre locale de service civique elle-même, toujours en partenariat. Ce changement de vision demande une ré-vision du partenariat entre la mission locale et les communes, un partenariat qui n'est pas nouveau. Avant la constitution des EPCI, les communes étaient le principal financeur des missions locales (subventions en fonction du nombre d'habitants), ce qui constituait une raison de rapprochement régulier entre mission locale et élus communaux. Depuis la création de l'EPCI, les décisions de financement et de collaboration se portent au niveau de l'Agglomération, qui regroupe des élus locaux avec un pouvoir d'intervention plus ou moins important en fonction de la taille et du profil de leur commune. Pour autant, le lien avec les mairies ne s'est pas complètement coupé depuis, mais il reste essentiellement lié à l'offre d'emploi de la mairie et, notamment, les offres de contrats aidés qui sont gérées par les conseiller.ère.s mission locale.

Pour renforcer le partenariat avec les communes, la Structure A met en place un processus de co-construction autour du service civique: la mission locale devient la structure experte du service civique et organise des formations pour les mairies et les associations locales tout en promouvant les valeurs et les principes portés par ce dispositif. Les collectivités apportent des ressources relationnelles, notamment leur pouvoir de décision au sein de l'Agglomération, financeur de la

¹³⁵ Jellab A., *Le travail d'insertion en mission locale*, l'Harmattan, 1997, p. 74

¹³⁶ Labbé P., *L'accompagnement socioprofessionnel (ASP) : une construction systémique*, Cahiers de l'action, vol. 37, no. 3, 2012, p. 13-23.

mission locale, mais aussi une légitimité territoriale auprès des habitants (parents, familles des jeunes ...) qui intéresse la mission locale du point de vue de l'accès aux jeunes « invisibles ».

J'ai identifié comme deuxième objectif de développement du service civique en mission locale, un besoin de la structure de trouver ou retrouver une identité en tant que structure de travail de jeunesse. Comme nous l'avons vu, pour la Structure A, il s'agit de retrouver sa visibilité auprès des élus locaux qui jouent un rôle important dans la vie des missions locales, en tant que financeurs et en tant membres du Conseil d'Administration. L'objectif déclaré par la directrice de la Structure A est de positionner la mission locale comme acteur des politiques de jeunesse sur le territoire, en mettant en avant sa capacité d'innover.

Philippe Labbé, dans une interview accordée au magazine Lien Social¹³⁷ en 2004, parlait d'un changement d'identité des missions locales, notamment par la perte de la dimension associative militante et le manque d'innovation.¹³⁸ Comme nous l'avons vu dans la partie précédente, face à une condition de financement par nombre de jeunes mis.e.s en emploi, les structures ont évolué vers un accompagnement moins dynamique et plus centré sur l'emploi. Cela fait que, en 2018, quand la menace de la fusion avec Pôle emploi était en plein débat au niveau national, plusieurs structures se sont posées la question d'une recherche d'identité par l'innovation. Pour la Structure A, le développement du service civique a été la réponse.

Le collectif et l'éducation par les pairs sont des éléments de recherche d'identité qui ont été mis en avant par la Structure C. Ces deux dimensions se sont développées au sein de la structure à travers la mise en place du service civique. Un groupe de jeunes volontaires est désormais accueilli.e.s par la mission locale avec l'objectif de mettre en place un relais santé. Les volontaires travaillent ensemble pour créer des outils d'animation et de formation sur des sujets de promotion de la santé. Ils interviennent, ensuite, dans les centres de formation du territoire ou auprès des groupes de jeunes en Garantie Jeunes. Leur tutrice et responsable du groupe de volontaires, Julie,

¹³⁷ Lien social est un journal français indépendant, bimensuel. Il a été fondé en 1988 par une équipe de journalistes spécialisés et de travailleurs sociaux.

¹³⁸ Propos de Philippe Labbé recueillis par Katia Rouff, Les missions locales doivent innover et offrir des nouveaux services, Lien Social, no. 733, 2004

36 ans, explique qu'un des objectifs de la structure est d'attirer plus de jeunes à la mission locale en mettant en place l'éducation par les pairs :

« Et du coup, il y a aussi l'idée de l'éducation par les pairs. Comme nous on se pose beaucoup la question de comment approcher ou rapprocher les jeunes pour venir à la mission locale et du coup on s'est dit on va partir des jeunes donc, aucun regret, ça marche très très bien. » (Julie, 36 ans, conseillère en insertion, référente d'un collectif service civique)

En conclusion, nous constatons que le service civique est des fois, instrumentalisé par les missions locales avec l'objectif de retrouver ou de renforcer leur pouvoir d'innovation. Cela peut se faire avec une envie de construire du partenariat, de se placer en tant qu'acteur de jeunesse au niveau local ou de se rapprocher des jeunes. En effet, en utilisant le service civique qui est un dispositif souple dans sa mise en place et puis, avec un soutien logistique et technique de la part de l'Union Nationale des Missions Locales, les structures trouvent des formes d'usages très innovantes.

Cette courte analyse de la place du service civique en mission locale n'est pas censée montrer, de manière exhaustive, les stratégies des trois structures rencontrées, notamment parce que mon étude ne porte pas directement sur cet aspect et que je n'ai pas toutes les données nécessaires. J'ai toutefois considéré important de montrer le contexte institutionnel de la mise en place d'un dispositif d'engagement, principalement dans la vision d'une structure que j'ai eue l'opportunité de mieux connaître, pour justifier la légitimité du service civique dans l'activité des missions locales, structures financées principalement pour leurs résultats d'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi. Pour résumer, les opportunités de développement du service civique en mission locale, ainsi que les contraintes identifiées sont :

Opportunités :

- La capacité des missions locales de renforcer la dimension de mixité sociale dans la mise en place du service civique au niveau local et/ou national ;
- L'apport d'un accompagnement renforcé auprès des jeunes volontaires effectuant une mission de service civique sur le territoire ;
- Le pouvoir d'influencer l'offre de service civique sur le territoire ;
- Le développement et le renforcement des partenariats locaux, notamment avec les collectivités territoriales ;
- L'usage du service civique pour renforcer la dimension d'innovation en mission locale.

Contraintes :

- Le service civique est un dispositif qui n'apporte pas des bénéfices financiers aux structures ;
- Il peut y avoir des mises en concurrence entre dispositifs, principalement parce que le service civique n'est pas considéré comme sortie positive dans la perspective des services de l'Etat qui financent les missions locales ;
- Une mise en place du service civique inégale, en fonction des usages que les conseillers.ère.s font de ce dispositif.

3.2. Usages du dispositif par les professionnel.le.s de mission locale

Les quatre typologies d'usages identifiées et définies dans ce chapitre reprennent des éléments d'analyse qui ont été antérieurement décrits dans mon travail. Par conséquent, j'ai d'abord regardé la manière dont les conseiller.ère.s de mission locale s'approprient le dispositif soit en tant qu'outil d'éducation à la citoyenneté, soit comme opportunité d'insertion professionnelle. Comme je l'ai décrit dans la première partie de ce travail, la naissance même de la politique publique de volontariat qui institue le service civique en France, ainsi que ses évolutions ultérieures, a connu une évolution de contexte et de conditions qui se traduisent par ce double objectif d'engagement citoyen et d'insertion professionnelle. Du côté des témoignages des jeunes, ce que les chercheurs ont montré par les enquêtes menées auprès des volontaires, c'est également une tendance à avoir plus d'objectifs de développement individuel, que ce soit personnel ou professionnel, toujours en lien avec un parcours d'insertion. Cependant, l'intérêt altruiste, citoyen, du dispositif n'est pas, lui non-plus, laissé de côté par les bénéficiaires du dispositif.

J'ai construit l'analyse des usages à partir des critères suivants : les parcours professionnels et, parfois, personnels des conseiller.ère.s, l'identité professionnelle, la vision de la jeunesse (engagée, épanouie, à insérer) et leur vision de la cohésion sociale (par le travail, par la citoyenneté, par l'individualité).

Dans l'analyse des entretiens menés auprès des professionnel.le.s de mission locale et la classification des quatre types d'usages, je n'ai pas identifié un effet d'âge ou de genre qui influencerait sur la manière de s'approprier le dispositif. Si, dans le groupe des personnes interrogées, il y a une diversité d'âge, de parcours et de fonctions au sein de la structure, pour ce qui concerne le genre, la majorité des entretiens se font auprès des femmes conseillères, ce qui est pour partie dû au fait que les professionnel.le.s de missions locales sont principalement des femmes¹³⁹. En ce qui concerne le niveau d'études, il n'est pas, non plus, un critère influençant la typologie des usages ; néanmoins le parcours de formation, le domaine d'études et le parcours professionnel

¹³⁹ Zunigo X., *L'apprentissage des possibles professionnels. Logiques et effets sociaux (des missions locales pour l'emploi des jeunes)*, Sociétés contemporaines, vol. 70, no. 2, 2008, p. 115-131

antérieur à l'embauche en mission locale me semble pertinent pour l'analyse, comme nous l'avons déjà vu dans l'analyse de Virginie Muniglia et Alain Thalineau¹⁴⁰.

Dans le tableau suivant, on peut voir, à partir de l'analyse des éléments de parcours des conseiller.ère.s et conseillères, les usages qu'ils/elles font.

¹⁴⁰ Muniglia V., Thalineau A., op. cit., 2012, p. 77

Tableau 1 : Les usages du dispositif service civique dans l'accompagnement des jeunes en mission locale

Type d'usage	Parcours du/de la professionnel.le.	Identité professionnelle	Vision de la jeunesse	Approche de l'accompagnement social	Vision de la cohésion sociale	Adhésion aux politiques de participation
L'usage citoyen	Parcours d'engagement associatif	Recherche la liberté d'action, attitude de type « pousser les murs », importance donnée au partenariat associatif	Jeunesse engagée	Travailler « avec autrui »	Par le développement de soi	Oui, il faut que les jeunes demandent leur droit à la participation Respect du droit à la non-participation
L'usage « soft skills »	Souvent profil de formation en psychologie Parcours d'engagement avec l'objectif de se développer par l'expérience	L'expérience du travail social est une expérience de développement personnel	Jeunesse épanouie	Travailler « avec autrui »	Par le développement de soi	Oui, il faut que les jeunes soient accompagnés vers la participation
L'usage « tremplin »	Parcours très divers. Peu d'engagement associatif en dehors du travail.	Par le travail social ils contribuent à la société. Affirmation du rôle de citoyen par le travail.	Jeunesse à insérer	Travailler « sur autrui »	Par l'insertion	Oui, mais pas pour tout profil des jeunes et pas pour toute décision de structure

Détaillons à présent les trois usages présentés dans le tableau.

3.2.1. L'usage « citoyen »

« *La personne est toujours maître ou maîtresse de sa vie* » me dit une conseillère de mission locale. Cette phrase pourrait être la devise d'une première typologie d'usage du service civique en mission locale, l'usage que j'appelle « citoyen ». J'ai choisi cette phrase dans un témoignage d'une conseillère pour montrer, à la fois la manière très libre d'accompagner les jeunes, sans injonction, mais toujours en soulignant la responsabilité qu'ils ont envers eux-mêmes. La liberté, et plus spécifiquement la liberté de choisir, ce sont des éléments importants pour les conseiller.ère.s qui sont dans cette dynamique d'usage du service civique. Plus concrètement, l'usage citoyen du service civique est caractéristique des professionnel.le.s mission locale qui s'approprient le dispositif comme outil permettant à des jeunes avec des envies de citoyenneté de pouvoir se dédier aux autres. Ainsi, ils utilisent le service civique, non pas comme un dispositif universel et non pas, non plus, comme un outil de développement individuel. Pour eux, l'opportunité donnée par ce dispositif aux jeunes se traduit par deux critères : l'aspect citoyen et la liberté.

En ce qui concerne l'orientation des jeunes vers un service civique, ils en parlent surtout aux jeunes qui sont déjà dans une démarche de citoyenneté, dans leur vie personnelle. Et cela parce que, pour eux, ce sont ces jeunes-là qui peuvent aussi apporter des choses en faisant un service civique.

« Parce que service civique, t'es quand même au service d'une société aussi. Moi je le vois aussi comme ça. Pour moi, il doit y avoir aussi cette notion de l'engagement. (...) Mais je ne vais pas en parler à un jeune qui me décrit sa vie comme étant très individualiste. Un jeune qui me parle de sa personne comme n'étant pas du tout ouverte sur le monde et sur les autres. » (Françoise, 58 ans, conseillère en insertion, référente budget et logement)

Il s'agit de conseiller.ère.s qui ont un parcours individuel et, parfois familial, d'engagement civique. Ce sont des professionnel.le.s du social qui se déclarent militants¹⁴¹, qui poussent les murs et qui n'acceptent pas les décisions de la direction s'ils n'en comprennent pas le sens. Ils ne s'adaptent pas aux injonctions chiffrées imposées par la structure. Ce qu'ils apprécient dans le

¹⁴¹ Muniglia V., Thalineau A., op. cit., 2012, p. 77

travail en mission locale est le fait de pouvoir être dans l'associatif, de pouvoir travailler en autonomie, autrement dit leur liberté d'action. Il s'agit des professionnel.le.s qui ne veulent pas être dans l'injonction, qui essayent de chercher l'adhésion du jeune aux propositions, sans contraindre.

Françoise s'approche de l'âge de la retraite. Elle-même m'avoue que cela lui donne plus de liberté au sein de la structure et qu'elle ose dire plus de choses maintenant que quand elle était jeune. Elle a une formation de licence en psychologie. Ce n'est pas un parcours choisi, mais un parcours par défaut. Son projet était d'être assistante sociale, mais cela ne s'est pas fait comme elle l'avait souhaité, parce qu'elle a été mal renseignée par le Centre d'Information et Orientation quand elle était au lycée. Elle a, après, travaillé 20 ans à la Caisse d'Allocation Familiale et a changé de poste, plusieurs fois parce qu'elle trouvait que les équipes n'étaient pas assez « *critiques du système* ». Depuis 2009, elle travaille en mission locale en tant que conseillère généraliste. Elle décrit sa façon de travailler surtout par son caractère de militante et par le fait de ne rien imposer aux jeunes, de leur laisser le choix. Dans son accompagnement, elle privilégie l'accès à l'expérience et l'expérimentation par le travail à tout prix. Mais à chaque fois, elle n'oublie pas de mentionner qu'il s'agit toujours de bien écouter la demande du jeune, ses priorités. Pour la participation des jeunes aux actions collectives, par exemple, elle n'hésite pas à dire que, pour que cela fonctionne, il faut que le ou la jeune y voit de l'intérêt, il faut son adhésion. Elle se déclare favorable au droit à la non-participation.

En ce qui concerne le service civique et la place de ce dispositif en mission locale, Françoise dit qu'il fait partie de sa boîte à outils, mais qu'elle ne va pas le présenter à tous les jeunes. Son « biais », c'est finalement l'intérêt du jeune de participer, de contribuer à la société. Ainsi, cela peut être exprimé ou non par son projet professionnel, mais ce qui compte pour elle est surtout la capacité du ou de la jeune à assumer une mission d'intérêt général. En parlant d'un exemple concret d'une jeune volontaire qu'elle a accompagnée vers un service civique :

«La jeune qui a fait son service civique là, tout récemment, qui est dans l'animation, ben elle, elle veut être institutrice. Donc tu vois, c'est une envie tout court d'aller vers les autres, de construire des choses. C'est toute sa vie qui est comme ça, c'est sa personne. Donc forcément, pour elle service civique, ça lui parle tout de suite. Donc

oui, elle a cherché, elle a trouvé à M., dans une école, parce que comme ça c'était en lien avec son projet. Oui, effectivement, j'ai du mal à aller vers d'autres profils, tu vois. C'est là-dessus que je dois peut-être travailler. Il n'y a pas que ça dans le service civique, c'est quand même aider, allers vers, l'engagement citoyen, mais tu n'as pas que le domaine aide à la personne et tout ça. T'as des grands domaines comme l'environnement, la santé. »

Françoise dit privilégier, pour certains jeunes, le service civique au détriment d'autres dispositifs pour deux raisons :

« Ben, l'aspect citoyen, moi je trouve. Aller aider, faire ça pour les autres, pour la société. Et la liberté aussi, ce sont des jeunes qui adorent être sur un projet. Alors-là, c'est on y va quoi. Pas de cadre. Je peux y aller, je peux me lâcher. Et quand je décris le service civique je leur dit ce n'est en aucun cas un poste en entreprise. Donc quelque part il n'y a pas de comparatif avec tes collègues, il n'y a pas de collègues de la même façon. T'es pas salarié, t'es libre aussi, on ne va pas te juger, moi je leur dit ça. On ne peut pas te mettre la pression. Si on te l'a met ce n'est pas normal. »

Donc, pour elle, tout de suite, les exemples négatifs de missions de service civique qui lui viennent à l'esprit sont en lien avec des missions de type emploi déguisé, ou des missions où on a demandé trop au jeune volontaire sans lui laisser la place de décider. Elle me dit même avoir conseillé à un jeune d'arrêter sa mission à cause de ce manque de liberté dans la mission.

Ce qui me semble important à souligner dans cette démarche d'usage du service civique par les conseiller.ère.s de mission locale est, en effet, le fait de considérer le dispositif non pas comme un outil d'éducation à la citoyenneté, mais comme un outil d'exercice de citoyenneté. Ainsi, d'une certaine façon, les conseiller.ère.s restent dans ce que Zunigo appelle le processus arbitraire de classement des jeunes, ou ce que Léa Lima¹⁴² décrit comme processus d'assignation identitaire. Ainsi, en disant être à l'écoute de la demande du jeune, ils analysent aussi les demandes non-exprimées des jeunes et y associent leurs propres représentations¹⁴³ des jeunes engagé.e.s : ouverts aux autres, forces de propositions, capables d'aider. Cette classification fait qu'ils privilégient

¹⁴² Lima L., *Pauvres jeunes. Enquête au cœur de la politique sociale de la jeunesse*, Champ social, 2015, p. 41

¹⁴³ Zunigo X., *op. cit.*, 2008, p. 119

l'accès au service civique des jeunes déjà socialisé.e.s à la participation. Les conseiller.ère.s qui font un usage « citoyen » du dispositif en mission locale sont dans une démarche de renforcement des déterminants face à l'engagement des jeunes.

3.2.2. L'usage « soft skills »

« *S'engager pour donner de son temps aux associations, ça fait partie du développement de la personne* », c'est la devise que j'ai choisie pour une deuxième catégorie d'usage du service civique. Les mots de ce conseiller décrivent ses motivations d'engagement en tant que bénévole, mais aussi la manière dont il s'approprie le dispositif d'engagement citoyen et dont il le présente aux jeunes qu'il accompagne. Comme lui, les autres conseiller.ère.s qui s'identifient avec cette catégorie d'usage sont dans une démarche de promotion du service civique en tant que dispositif pour des jeunes qui se cherchent, qui souhaitent travailler d'une autre manière, s'épanouir personnellement. Pour eux, l'épanouissement personnel se fait par l'expérience et le service civique est le dispositif qui permet l'expérimentation. De plus, il ouvre la voie à une expérience nouvelle, en toute sécurité, car il y a une rémunération prévue, ainsi qu'un accompagnement. En 2010, lors du discours de lancement du service civique, Martin Hirsch affirmait :

« Ce succès suppose aussi que le service civique puisse mobiliser les jeunes qui n'ont pas de projet d'avenir, qui n'ont pas conscience de leur utilité dans la société, pour qui le lien avec une aventure collective est abstrait. Le service civique est un message que nous leur adressons, un appel que nous leur lançons. Nous ferons tous les efforts pour que le service civique leur soit accessible et devienne pour eux une opportunité de renouer avec la passion, avec l'effort, avec l'exigence, avec le goût du projet collectif. »¹⁴⁴

Ce témoignage parle des ambitions d'inclusion du service civique mais il ne fait pas appel à des caractéristiques de parcours des publics jeunes visé.e.s, il ne parle pas des objectifs de

¹⁴⁴ <https://www.service-civique.gouv.fr/actualites/discours-de-martin-hirsch-a-l-assemblee-nationale>, consulté le 22/08/2019

développement de la personnalité de ses jeunes : la passion, l'effort, la participation au collectif, sont des caractéristiques très individuelles, qui renvoient à la responsabilité de chacun au sein de la société. Pour devenir utiles à la société, dit Martin Hirsch, ils doivent faire une expérience d'épanouissement de leur personne. Pour lui, au-delà des origines et des qualifications des jeunes, le service civique doit être l'opportunité pour que tous fassent cette expérience.

Dans sa thèse de 2018, Sarah Maire définit les « soft skills » comme étant, au-delà d'une liste de compétences personnelles ou relationnelles (confiance en soi, persévérance, autonomie, ...), une vision du monde et de l'individu. Les « soft-skills » sont des caractéristiques que l'individu développe au cours de sa vie et qui déterminent sa réussite personnelle et professionnelle¹⁴⁵. Carine, 48 ans, conseillère en mission locale, apprécie le fait que, de plus en plus, les employeurs font appel aux compétences des jeunes dans leurs recrutements, ce qui, selon elle, peut compenser, pour certains jeunes, le manque de qualification.

« C'est quand même le fait que les entreprises commencent à recruter un petit peu différemment. C'est parce qu'ils se retrouvent dans les difficultés de recrutement aussi eux, donc ils ont un peu plus tendance à regarder du côté plutôt compétences, que du côté qualifications. Peut-être que les emplois d'avenir aussi qui ont permis à ces entreprises de se dire, ah ben tiens, je peux aussi faire confiance à un jeune moins qualifié et qui a envie, que de chercher forcément le top qualifié, prêt à l'emploi.

Et quand tu dis, du côté compétences, concrètement, c'est quel type de compétences qu'ils vont rechercher?

Ben moi, ce qui revient souvent dans le discours des employeurs quand je les côtoyais, c'est qu'ils aient envie d'apprendre. Après, si c'est un travail plutôt manuel et que les jeunes ont des aptitudes manuelles et ben c'est bien, même si peut-être pas forcément dans ce domaine-là. Voilà, ou la capacité justement à prendre du recul par rapport à une situation, ou des choses comme ça. » (Carine, 48 ans, conseillère insertion)

¹⁴⁵ Maire S., *Science et politique des "soft skills" de l'éducation à l'emploi : sociologie d'un nouveau motif cognitif international*, Thèse de doctorat soutenue en 2018

Les conseiller.ère.s qui sont dans une démarche de type « soft skills », sont aussi convaincus par les expériences de volontariat à l'étranger, soit parce qu'ils ont fait ce type d'expérience eux-mêmes, soit parce qu'ils ont accompagné des jeunes dans leurs démarches relatives au départ. Ainsi, le service civique à l'étranger, ou le service volontaire européen, sont des expériences, qui, pour eux, permettent une prise de recul, ainsi que le développement de compétences « soft », comme l'ouverture au monde et aux cultures, la confiance en soi, la communication, l'autonomie.

« Tout ce qui est service civique, volontariat ou rencontre de jeunes à l'étranger. Pouvoir un petit peu s'extraire et prendre du recul, tout en se mettant pas de pression. Moi je trouve ça vachement intéressant et ça fait partie de la palette, effectivement. Je trouve que ça permet à des jeunes de vivre, de sortir la tête du guidon, comment on dit et peut-être être un peu plus lucide sur ce dont ils ont envie, et ce dont ils n'ont pas envie, justement. » (Valérie, 56 ans, conseillère en insertion, chargée de projet et référente service civique et mobilité internationale)

Un autre objectif du service civique qu'ils mettent en avant c'est le fait que c'est un dispositif qui permet une pause, une prise de distance, soit à la fin d'un parcours, soit avant une réorientation professionnelle. Ce qui fait que les orientations vers un service civique ne se font pas en lien avec un parcours antérieur ou un projet déjà construit. Les jeunes sont orienté.e.s vers des missions en accord avec leurs intérêts personnels ou, même, juste en lien avec une envie d'expérimenter. L'expérience, la découverte, ce sont les maîtres mots de ces conseiller.ère.s. Pour Carine, notamment :

« Mais je trouve que c'est un super dispositif pour un jeune qui a besoin, soit de prendre un peu de respiration, entre deux évolutions professionnelles, ou pour quelqu'un qui est en fin d'études et qui a envie de faire d'autres choses et ne pas forcément travailler. Je trouve que pour ça c'est un très bon dispositif, pour des jeunes qui veulent s'ouvrir aussi à des cultures, à d'autres façon de faire, ou découvrir même un secteur. » (Carine, 48 ans, conseillère insertion)

L'accent est très peu mis sur l'objectif d'insertion par le service civique, la référence est faite juste par rapport à la découverte d'un nouveau métier possible. L'objectif citoyen est encore moins

développé que l'insertion. Le focus reste sur l'épanouissement personnel du volontaire, qui leur semble la solution pour une réussite dans la vie d'après le volontariat.

En termes de parcours de vie, il s'agit des conseiller.ère.s qui ont fait des expériences à l'étranger, soit sur des rencontres de professionnel.le.s, ou des partenariats associatifs, ou, en tant que bénévoles, volontaires. Ce sont aussi des personnes qui ont pu avoir un parcours dans le secteur de l'éducation populaire, de l'animation. Mais, surtout, il s'agit des personnes qui ont fait de leur travail une opportunité de développement personnel. S'ils sont dans le travail social aujourd'hui c'est parce que cela leur permet d'évoluer comme personne.

Jérôme est un jeune conseiller. Il est à la mission locale depuis huit mois. Il a un parcours de formation universitaire en économie et management et a travaillé plusieurs années dans le domaine bancaire. Il a démissionné de son CDI pour être bénévole aux Restos du Cœur, puis réaliser une expérience de bénévolat à l'étranger. Depuis, il a travaillé dans le social, sans avoir une formation spécifique pour le faire. Il est un des conseiller.ère.s qui oriente beaucoup de jeunes en service civique, parce que pour lui :

« C'est un dispositif qui te permet de travailler d'une manière différente, un peu différente, parce que tu seras aussi coachée et formée sur des tâches où tu serais pas allé naturellement et puis de voir une manière différente de travailler aussi. » (Jérôme, 31 ans, conseiller en insertion)

C'est de cette manière-là qu'il a présenté le service civique à une jeune ingénieure qui n'était plus heureuse au travail et qui est venue chercher des solutions à la mission locale. Cette jeune femme a pris la décision de démissionner de son CDI pour faire un service civique dans un jardin solidaire. La décision a été prise avec son conseiller Jérôme. En décrivant les changements qu'il a observé depuis que la jeune est en service civique, Jérôme me dit :

« Elle a changé. Elle n'a plus peur, elle était vraiment rayonnante et puis pleine de vie et hyper contente de tester plein de choses. » (Jérôme, 31 ans, conseiller en insertion)

Une autre jeune qu'il accompagne est partie pour un volontariat au Japon, pour une mission qui n'est pas du tout en lien avec son projet professionnel. Il me parle aussi d'un jeune qui arrive avec un projet dans la vente et qui, parce qu'il aimait bien le bricolage, fini par être orienté vers un

service civique dans une association qui construit des maisons. Pour ce dernier, l'objectif principal était de dépasser la peur du travail, en général, de voir qu'au travail on peut aussi être bien. Sarah Maire considère que l'importance accordée aux compétences « soft », témoigne d'un nouveau regard sociétal sur le lien entre performance et bien-être, plaisir et apprentissage¹⁴⁶. C'est justement l'opportunité que le service civique a de créer ce lien qui est exploitée par Jérôme dans ses accompagnements. Il l'utilise pour redonner confiance aux jeunes dans le monde du travail, pour leur laisser le temps de réfléchir à un métier qui leur permettra de s'épanouir, pour qu'ils développent de l'empathie envers les autres, ...

On peut parler, dans le cas de l'usage « soft skills » d'une certaine individualisation de la jeunesse, avec un accent mis sur le développement de soi et de ses envies. Comme le définit aussi Olivier Galland, dans le chapitre *La tentation individualiste*¹⁴⁷, les jeunes sont de plus en plus socialisés dans une forme d'individualisme par une éducation qui valorise moins l'obéissance et plus la prise d'initiative, l'autonomie et l'épanouissement. Mais, ce que l'auteur souligne, également, c'est que, pour autant, il ne s'agit pas d'un renoncement complet à l'altruisme et à l'engagement. Ces deux derniers éléments font partie de la liste des « soft-skills ».

3.2.3. L'usage « tremplin »

« *Moi je suis pour l'engagement citoyen au travail* » ce sont les mots d'une conseillère, cette fois-ci quand elle me parle de son engagement à elle. Je l'ai choisi comme devise du troisième type d'usage parce que je trouve que le propos reflète l'approche générale de l'engagement par les conseiller.ère.s qui s'approprient le dispositif plutôt comme outil d'insertion professionnelle. Ainsi, cette catégorie regroupe un nombre important de conseiller.ère.s de mission locale qui définissent le service civique comme « tremplin », comme dispositif qui facilite l'insertion professionnelle des jeunes, que ça soit par le fait de pouvoir apporter un plus aux dossiers de candidature pour des formations ou comme manière d'entrer sur le marché de l'emploi même si

¹⁴⁶ Maire S., op. cit., 2018

¹⁴⁷ Galland O., *Les jeunes français ont-ils raison d'avoir peur*, Armand Colin, 2009, p. 46

on n'a pas l'expérience ou les diplômes demandés. Il peut s'agir aussi d'une période d'apprentissage des codes dans le monde du travail, de construction d'un réseau, ou même, comme le dit une conseillère, de la satisfaction d'avoir eu sa première paye. Ainsi, il paraîtrait que pour les professionnel.le.s, le service civique devient une autre forme particulière de travail, à côté des contrats aidés, qui permet aux jeunes le même type d'apprentissage social. Pour autant, ils ne sont pas dans une dynamique de remplacement des contrats aidés par le service, pour deux raisons. D'un côté, parce qu'ils ajoutent au service civique l'objectif de développement personnel, le focus sur le volontaire, ce qui est moins évident dans les contrats aidés. De l'autre côté, parce que l'accès à un service civique leur semble plus difficile que dans le cas des contrats aidés. Dans l'usage « tremplin », on peut avoir deux stratégies d'orientation vers le service civique : soit une approche universelle qui s'accompagne des envies d'adapter les missions aux compétences du jeune, soit une approche dirigée vers les jeunes diplômé.e.s, motivée par les demandes des structures d'accueil. Mathilde avoue opérer cette distinction, tout en disant que c'est peut-être une faute professionnelle de sa part. Ainsi, même si elle a connaissance des ambitions de mixité sociale que le dispositif service civique met en avant, elle ne l'utilise pas dans ce sens-là :

« Moi, le service civique, je l'utilise plutôt avec des jeunes (diplômés) qui ont besoin de monter en compétences » (Mathilde, 42 ans, conseillère en insertion, référente du volet social)

Le parcours professionnel des conseiller.ère.s qui intègrent la typologie d'usage « tremplin » sont divers, et souvent dans des secteurs plus éloignés du social : le commerce, l'industrie, le secrétariat. Il s'agit à la fois des conseiller.ère.s emploi et des conseiller.ère.s insertion. Certains d'entre eux légitiment leur travail en mission locale aujourd'hui, par leur propre expérience d'orientation ou réorientation professionnelle. Ceux-ci ont plus les caractéristiques identitaires des conseiller.ère.s « technicistes » que des « militants », dans la typologie de Virginie Muniglia et Alain Thalineau¹⁴⁸. Dans leurs discours, ils valorisent l'existence des formes de contractualisation de l'accompagnement, le lien partenarial avec les entreprises, avec Pôle Emploi, ainsi que la répartition des références et des fonctions entre professionnel.le.s.

¹⁴⁸ Muniglia V., Thalineau A., op. cit., 2012

Un autre élément en commun est la réponse « non » à la question « avez-vous fait l'expérience d'un engagement associatif dans votre vie personnelle ? ». Une seule conseillère donne une réponse affirmative à cette question, en se rappelant de son engagement dans une association sportive en tant qu'adolescente.

L'usage « tremplin » est caractéristique des conseiller.ère.s qui ont, la plupart du temps, une approche de l'accompagnement de type travail « sur autrui ». Ainsi, ils sont soit dans l'injonction à la construction du projet, comme nous l'avons déjà retrouvé dans certains témoignages présentés dans la partie 2 de ce travail, soit dans l'injonction à la formation, soit dans l'éducation aux codes sociaux. Ils gardent une attitude non-culpabilisante par rapport au parcours des jeunes, parce que « *ben, il y a tout un parcours de vie* » qui fait que « *certaines postes ne sont pas accessibles à nos jeunes* ». Ils considèrent que le travail sur le projet, sur les freins périphériques doit se faire dans un cadre dédié à cela. L'existence d'un cadre est un maître mot dans l'usage du service civique comme tremplin, et cela parce que, selon eux, le manque de cadre peut mettre les jeunes en difficulté.

En parlant de ses rencontres avec des structures d'accueil en service civique, Julie, 36 ans, conseillère insertion, me dit :

« Ben non, c'est pour ça. Mais du coup de prendre conscience que c'est leur premier emploi, on ne peut pas demander à un jeune de 18 ans, voire de 16 ans d'être au taquet. Au minimum c'est la ponctualité. (...) Et c'est hyper important de cadrer dès le départ. Vous êtes libres, vous êtes autonomes mais voilà, respectez le cadre. Mais je me souviens il y avait une personne qui disait 'oui il est arrivé trois fois en retard ben c'est bon on le fait sortir, quoi'. Bon ! Dans ce cas-là on ne prend pas de service civique on prend une personne salariée, qualifiée. » (Julie, 36 ans, conseillère en insertion, référente d'un collectif service civique)

Nous pouvons faire une comparaison avec le témoignage de Françoise (usage citoyen). Même si les deux conseillères sont d'accord sur le fait que le service civique ne doit pas se soumettre aux mêmes règles que l'emploi salarié, Françoise considèrerait que si les missions de volontariat ne fonctionnent pas c'est parce que les structures ne donnent pas assez de liberté d'initiative aux volontaires, alors que pour Julie ce qui est important est que la structure donne un cadre et puisse

accompagner les jeunes dans leur apprentissage des codes du travail. La même vision exposée par Julie est aussi reprise par Mathilde, 42 ans, conseillère en insertion et référente de l'accompagnement social des jeunes. Pour elle, les missions de service civique qui échouent ce sont les missions qui laissent les jeunes sans cadre, sans objectif, et, pour le coup, sans accompagnement. Même quand elle parle de prise d'initiative, à son avis, cette prise d'initiative ne peut pas se faire s'il n'y a pas un contexte créé pour.

Julie fait partie de la catégorie des conseiller.ère.s qui font du dispositif service civique un usage « tremplin », mais elle considère que ce dispositif peut être universel et que tous les jeunes peuvent l'utiliser comme une première expérience de travail. Elle dit que le service civique trouve complètement sa place dans la palette du/de la conseiller.ère de mission locale :

« Parce que nous on est une structure d'insertion et le service civique est un pas vers l'insertion. Et c'est peut être leur premier emploi, entre guillemets. Même sans diplôme ils peuvent y avoir accès et voilà, ils gagnent en maturité, en compétences, et puis, ça dépend où ils sont, mais des fois ils gagnent en confiance en eux et ça les aide à rebondir. Parfois oui ça déclenche une envie de projet professionnel derrière. » (Julie, 36 ans, conseillère en insertion, référente d'un collectif service civique)

Julie défend le pouvoir du collectif, notamment pour que les jeunes apprennent le travail d'équipe, mais elle pense que le collectif peut aussi les mettre en danger parfois. Ainsi, elle raconte l'histoire d'une jeune en service civique qu'elle a accompagnée, qui n'était pas à l'aise avec son travail, à cause de soucis de santé et qui ne se sentait pas, non plus, soutenue par le collectif. Dans ce cas-là, la conseillère lui a dit d'arrêter son volontariat, pour se protéger. La jeune a choisi d'aller jusqu'au bout et tout s'est bien fini. Mais dans cet exemple, nous pouvons remarquer que Julie identifie les avantages de l'expérience collective, mais tout en protégeant ceux qui sont en difficulté, même si cela signifie les sortir de l'expérience.

Nathalie, conseillère emploi, utilise le service civique avec des jeunes diplômé.e.s de préférence. A son avis, les missions ne sont pas adaptées aux compétences des autres, du fait des demandes des structures, mais aussi des thématiques proposées :

« Il faut être à l'aise sur pas mal de choses, à l'aise avec le public, parce que ce sont des missions en lien avec un public. Il faut être à l'aise, il faut pouvoir rédiger des

comptes rendu, enfin, beaucoup de missions comme ça. Après, il y en a quelques-unes, mais il faut que ça intéresse. Travailler dans des bibliothèques, nos jeunes ils sont souvent un peu réfractaires à la lecture, donc bibliothèque, ça vaut pas la peine de leur en parler quoi. » (Nathalie, 47 ans, conseillère emploi et responsable de l'équipe technique)

Et puis, quand elle positionne des jeunes sur des missions de volontariat, elle avoue que c'est souvent en lien avec leur projet professionnel, plutôt pour des jeunes avec un niveau d'études plus élevé :

« Moi j'ai une jeune (sic) à moi que j'avais positionnée sur le service civique de la commune, parce que c'était en lien avec la jeunesse et ça l'intéressait. Mais elle avait un Bac plus, quoi. Mais, voilà. Mais parce qu'elle envisageait d'aller dans un secteur comme le BPJEPS¹⁴⁹, donc voilà. C'est en lien avec un projet qu'elle avait. Donc ce n'est pas pareil je dirais. Mais pour les jeunes peu diplômés les missions sont trop élevées, à mon avis. » (Nathalie, 47 ans, conseillère emploi et responsable de l'équipe technique)

Ce que nous pouvons observer dans le cas de l'usage « tremplin » c'est l'accent mis sur le parcours de formation et les envies professionnelles des jeunes. Ainsi, les conseiller.ère.s utilisent le service civique pour renforcer un dossier de candidature ou le CV. Pour augmenter les chances des jeunes à une insertion professionnelle plus facile. Dès fois le service civique devient une solution pour compenser un manque de diplôme, d'autres fois c'est une solution facile pour les jeunes diplômé.e.s que les conseiller.ère.s ne peuvent pas orienter vers du travail en intérim, mais qui n'ont pas, non plus, l'expérience de terrain nécessaire pour s'insérer tout de suite dans leur domaine d'activité. Dans les deux cas, une sélection s'opère. Si dans le premier cas, quand ils orientent les jeunes vers un service civique, les conseiller.ère.s font attention à la capacité de la structure d'accueil d'accompagner un jeune « plus fragile », dans le deuxième, les professionnel.le.s opèrent une sélection à partir du niveau d'études des jeunes.

¹⁴⁹ Brevet Professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

3.2.4. L'usage potentiel ou le non-usage

Parmi les professionnel.le.s rencontré.e.s, il y a une proportion plus importante de conseiller.ère.s qui se retrouvent dans la catégorie des usages « soft-skills » et « tremplin », que dans celle de l'usage citoyen. Cela peut s'expliquer, comme l'a montré l'enquête de Valérie Becquet¹⁵⁰, par le fait que les jeunes qui sont plus socialisé.e.s à l'engagement et qui font le public cible du service civique selon les conseiller.ère.s de l'usage citoyen, ont accès au dispositif service civique par d'autres moyens : par leur réseau de pairs, sur internet, par les médias. Ainsi, Brigitte, conseillère en insertion qui affirme un usage potentiellement citoyen du service civique, dit ne pas l'utiliser, parce que les jeunes pour qui le dispositif serait une option ont déjà fait un volontariat avant l'arrivée en mission locale :

« Le service civique c'est seulement pour une petite partie de notre public. Souvent on les voit après qu'ils aient fait leur service civique, parce que cela a généré chez eux des envies de formation. Et puis, parce que c'est des gens qui étaient déjà eux même sur le principe de l'investissement, de la citoyenneté. Alors que ces jeunes qui sont perdus, comment ils peuvent aller aider les autres, alors qu'ils n'arrivent pas eux même à s'aider. » (Brigitte, 55 ans, conseillère en insertion)

Brigitte fait partie des conseiller.ère.s qui n'utilisent pas ou qui s'approprient très peu le dispositif service civique dans leur travail d'accompagnement. Dans le groupe des professionnel.le.s que j'ai interrogé.e.s, j'en ai identifié trois qui sont dans une logique de non-usage du dispositif pour plusieurs raisons. Il y a d'abord, l'exemple de ceux qui, comme Brigitte, appliquent une logique citoyenne au dispositif, mais qui partagent la vision d'une jeunesse mission locale à insérer. Ils utilisent très rarement le dispositif avec les jeunes qu'ils accompagnent en mission locale et, quand ils le font, c'est dans une logique d'usage « tremplin ». Ensuite, il y a l'exemple d'une autre professionnelle, Stéphanie, 38 ans, qui a une vision de la jeunesse mission locale à insérer par le travail. Elle associe, de manière très technique, son travail à l'accès des jeunes à l'emploi. Son public est un public en demande d'emploi et, si elle identifie des freins périphériques elle réoriente vers un conseiller ou une conseillère insertion. En ce qui concerne le dispositif service civique,

¹⁵⁰ Becquet V., *Jeunes des quartiers difficiles » en service civique : du ciblage politique d'un public aux usages juvéniles*, 2013, Lien social et Politiques, p. 119–133

elle le considère comme une expérience d'épanouissement personnel, utile dans le parcours du jeune et à valoriser, mais, comme il ne fait pas partie de ses responsabilités professionnelles, elle ne l'utilise pas avec les jeunes. Elle renvoie la responsabilité du service civique vers le référent service civique de la structure ou vers les conseiller.ère.s insertion. Enfin, il y a aussi une catégorie des conseiller.ère.s qui seraient, potentiellement, dans une logique d'usage, mais qui ne connaissent pas suffisamment le dispositif, ses opportunités et ses contraintes. Emilie, 42 ans, qui connaissait déjà le dispositif, mais qui le découvre vraiment pendant notre entretien, est un exemple.

Pour résumer, on pourrait identifier comme conditions défavorables à l'usage du service civique en mission locale, au niveau des pratiques professionnelles : d'abord une contradiction entre la vision que le/la professionnel.le porte sur la jeunesse mission locale et la vision du dispositif d'engagement ; ensuite, une identité professionnelle très liée à l'accès à l'emploi qui exclue l'intérêt du/de la professionnel.le pour tout autre domaine d'intervention ; et enfin, un manque de connaissances sur le dispositif et, par conséquent un manque de vision du service civique et ses objectifs.

3.2.5. Face à la participation des jeunes : pratiques professionnelles inégalitaires

« Les Missions Locales jouent un rôle essentiel dans l'information et l'orientation des jeunes vers le Service Civique. En termes de mixité sociale, il est important pour la réussite du dispositif que les jeunes accueillis ou accompagnés en Missions Locales soient majoritaires parmi les volontaires. C'est pourquoi les Missions Locales s'engagent à mener des actions de sensibilisation et d'information des jeunes de leur territoire sur le Service Civique mais également à les accueillir et/ou les orienter vers les structures d'accueil du territoire. En 2016, un jeune sur quatre ayant effectué une mission de Service Civique était accompagné par le réseau des Missions Locales. »¹⁵¹

¹⁵¹ UNML, Guide du service civique en mission locale, 2017-2020

Le guide du service civique en mission locale publié par l'UNML et à destination des structures et des professionnel.le.s de l'insertion affirme, clairement, l'objectif central des missions locales en tant qu'acteurs de l'engagement : assurer la mixité sociale dans la mise en place du dispositif en France. Peut-on, cependant, retrouver cette vision dans les usages que font les conseiller.ère.s de ce dispositif ? Est-ce que la mission locale, par les accompagnements des jeunes proposés par ses professionnel.le.s, est l'instance qui compense les inégalités structurelles des jeunes face à l'engagement ? Pour répondre à ses questions, je reviendrai à la typologie des usages pour la mettre en perspective avec les ambitions politiques concernant la dimension inclusive du dispositif, mais, également, avec les usages des jeunes, tels que je l'ai présenté dans la première partie de ce travail.

Du côté de la politique publique de l'engagement, nous avons déjà vu une ambition d'universalité pour sa mise en place. Au lancement du service civique, en 2010, Martin Hirsch l'affirmait aussi et justifiait, ainsi, le choix de ne pas le rendre obligatoire. Le Livre Vert instaure deux principes fondamentaux du service civique : mixité sociale et libre accès. Néanmoins, il devient évident que pour sa mise en œuvre il y a besoin d'une plus forte incitation des jeunes « en difficulté »¹⁵². L'indemnité est un mécanisme qui est censé inciter certains jeunes et compenser les inégalités qui pourraient freiner leur participation. Valérie Becquet parle même du service civique comme « instrument incitatif »¹⁵³, s'adressant, par sa vision politique, notamment aux jeunes des quartiers populaires.

La participation des missions locales, par leur vision d'accompagnement global d'un public en difficulté, déscolarisé, en insertion, à la mise en place du dispositif, pourrait être considérée, également, comme mécanisme incitatif. Une des trois structures rencontrées lors de mon enquête a été sollicitée par la Ville dans la mise en place de service civique. La Ville souhaite accueillir un groupe de volontaires au sein de ses services, ayant comme critère de sélection que les jeunes soient issus des quartiers populaires pour que le projet soit en lien avec la politique de la ville. Ils font appel à l'intermédiation du service civique par la mission, justement, parce qu'ils considèrent que le public QPV sera forcément à la mission locale.

¹⁵² Becquet V., op. cit., 2013, p. 119–133

¹⁵³ Ibid

Un autre avantage de travailler avec la mission locale dans ce projet d'engagement s'adressant aux jeunes des quartiers politique de la ville, selon le référent service civique de la structure, est l'accompagnement des volontaires par les conseiller.ère.s dans le dépassement de certains freins : aide financière, accès au logement, soutien au projet, médiation des conflits. Comme il n'y a pas de critères de sélection en lien avec le diplôme, certains des volontaires recrutés cette année sont issus des quartiers populaires, mais ils sont étudiants ou diplômés du supérieur en même temps. Autrement dit, il ne faut pas regarder le public cible « jeunes quartiers politique de la ville », comme une catégorie homogène, défavorisée, ayant moins d'insertion. Dans cet exemple nous voyons le potentiel de la mission locale d'agir comme structure qui contribue au maintien d'une mixité sociale au sein du dispositif. Néanmoins, il est question aussi de répondre à une contrainte partenariale. Dans un autre contexte, la même structure accueille en interne un groupe de volontaires, sans critères de recrutement et, pour le coup, les six volontaires sélectionnées sont tous titulaires, à minima du Bac.

Une autre mission locale est financée par l'Agence du Service pour la mise en place d'un projet qui vise l'incitation à la participation, dans le dispositif, des jeunes issus du milieu rural, une catégorie fortement sous-représentée dans les statistiques de l'Agence. La position de la direction de cette mission locale, face aux demandes du financeur, est de défendre le traitement égalitaire des jeunes, sans critères d'incitation et sans être dans une logique de discrimination positive. De plus, elle défend aussi un droit de traitement égalitaire des dispositifs proposés aux jeunes, sans donner une priorité au service civique.

Pour ce qui concerne l'incitation des jeunes par l'indemnité accordée, quasiment tous les conseiller.ère.s que j'ai rencontré.e.s ont mentionné le montant de l'allocation comme frein à la participation des jeunes. Je l'ai déjà montré dans la première partie, du côté des volontaires, il y a un mécontentement vis-à-vis le montant de la rémunération et, de plus, il y a un phénomène de retour des volontaires à la maison des parents. Si le service civique se veut un dispositif d'accès à l'autonomie, d'un point de vue financier, mais aussi de la décohabitation, cela fait l'effet inverse, pour deux raisons. Premièrement, parce que face à cette contrainte de la dépendance financière les jeunes ne sont pas égaux. Les fils et filles des parents cadres sont plus souvent aidés financièrement

par la famille que ceux provenant des milieux sociaux populaires¹⁵⁴ ce qui facilite, également, leur accès au dispositif service civique. Deuxièmement, les jeunes ne sont pas égaux face au vécu de la décohabitation. Si pour les étudiants, qui continuent à recevoir une aide financière de leurs parents pendant la période d'étude, le retour à la maison après la remise de diplôme sera plus facilement vécu comme période de transition, sans culpabilité. Alors que pour les jeunes issus des milieux populaires, un retour à la maison peut paraître plus difficile à expérimenter, soit à cause d'une hiérarchie familiale plus forte dans les foyers des milieux populaire, mais aussi par l'incapacité financière du jeune de contribuer au foyer. Cela rend la négociation de son autonomie au sein du foyer plus difficile que dans les situations des jeunes étudiants¹⁵⁵. Les missions locales peuvent compenser ses inégalités en facilitant l'accès de certains jeunes volontaires à un logement en autonomie, mais cette option reste limitée et, surtout, déterminée par les options d'accès au logement qui s'offrent aux jeunes sur leur territoire.

Par conséquent, même si les missions locales affichent un souhait de mixité sociale dans le service civique, de la même manière que les pouvoirs publics, ce souhait se traduit différemment sur le terrain, dans les stratégies des structures et les pratiques professionnelles qui peinent encore à assurer à compenser les inégalités des jeunes face à l'engagement.

Si on regarde du côté des pratiques des conseiller.ère.s, pour ceux qui sont dans une logique d'usage citoyen, une sélection des jeunes orienté.e.s vers un service civique s'opère, principalement sur un critère de socialisation des jeunes à l'engagement : ouverture aux autres, envie d'aider. Un premier élément qui oppose cette vision de la vision politique du dispositif est, justement, le fait que le service civique est présenté comme un dispositif d'éducation à la citoyenneté. Il s'adresse, selon les mots de Martin Hirsch, à ceux qui doivent renouer leur lien avec la vie collective. Et puis, cet usage ne propose pas des stratégies de compensation des inégalités des jeunes face à la participation, mais au contraire, il les renforce. Pour cela, l'exemple de Brigitte est pertinent. La conseillère montre que le public jeune qu'elle orienterait vers un service civique arrive, le public engagé, arrive à la mission locale après avoir déjà fait un service civique. Et cela

¹⁵⁴ Maunaye E., Muniglia V., Potin E., Rothé C., *Réversibilité et irréversibilité dans les trajectoires de décohabitation des jeunes adultes*, 2018, p. 6

¹⁵⁵ Ibid

parce qu'il s'agit d'un public qui, par son parcours familial, d'éducation, par les pairs, a déjà un accès privilégié au dispositif :

« Et puis ceux qui ont envie de partir sur des chantiers ou des choses comme ça, ils ne passent pas par nous. Les offres de services civique ils les ont trouvées parce qu'ils sont déjà investis et qu'ils connaissent plus ou moins les structures. Quand ils ont fait un chantier ou un service civique qui leur ont donné envie de se former, là nous on les voit, mais après coup ».

Dans le cas de l'usage « soft-skills », les conseiller.ère.s semblent privilégier l'accès au dispositif service civique pour les jeunes qui ont besoin de faire une pause dans leur parcours, pour prendre du recul, réfléchir, se construire. Que cela soit à l'étranger ou en France, les conseiller.ère.s le voit comme opportunité de faire une expérience personnelle avant de se lancer ou relancer dans l'insertion professionnelle. Les expériences de volontariat à l'étranger, les années de césure, les stages Erasmus sont, souvent, un privilège des étudiants, et il semble que les jeunes diplômés ont plus accès à ce temps de construction que les autres¹⁵⁶. Dans la vision des conseiller.ère.s qui sont dans une logique d'usage « soft-skills » le service civique, en France ou à l'étranger semble une option similaire, mais pour le public qu'ils accueillent. Dans les exemples de jeunes accompagnés par eux vers un service civique, on retrouve à la fois un public diplômé ainsi qu'un public moins diplômé. La contrainte principale qu'ils identifient est l'aspect financier du dispositif. Ainsi, certains jeunes, d'après les conseiller.ère.s, sont obligés de demander l'aide d'un conjoint, des parents, de trouver un travail à côté ou, même encore, de choisir l'emploi, souvent précaire, au détriment de la période de pause.

L'usage « tremplin » apporte d'autres éléments de sélection opérés par les professionnel.le.ss dans l'accompagnement à l'engagement. Les professionnel.le.ss qui font du service civique un autre dispositif d'insertion, une forme particulière d'emploi, regardent, pour le coup, les offres de service civique comme des offres d'emploi. Ainsi, dans leurs représentations, les missions ne sont souvent pas accessibles aux jeunes de tout profil, et surtout pour un public mission locale, de par les attentes des structures. Ce qui les conduit à ne parler de service civique, quasi exclusivement qu'aux jeunes

¹⁵⁶ Sarfati F., *L'insertion professionnelle des jeunes entre précarité, incertitude et expérimentation*, Cahiers de l'action, vol. 45, no. 2, 2015, p. 9-16.

étudiants ou jeunes diplômés. Nathalie explique pourquoi elle considère le dispositif inadapté aux jeunes non-diplômés :

« Faut savoir que certaines missions, quand-même, ce n'est pas rien. Je ne pense pas qu'un non-diplômé puisse faire ces missions-là. Je trouve que les structures sont assez exigeantes sur les demandes et je ne pense pas qu'un jeune non-diplômé, fin, un jeune de troisième quoi, sera pris sur une telle mission. Par rapport à ce qui est demandé sur les fiches de ..., sur le site du service civique, les missions sont quand même assez élevées en termes de compétences ».

Dans les trois usages du service civique par les conseiller.ère.s mission locale il y a des stratégies, plus ou moins inclusives, qui s'opèrent. Si pour certains le service civique n'est pas un dispositif adapté aux jeunes de mission locale, pour d'autres il devient un outil, mais seulement pour certaines catégories. Les conseiller.ère.s qui sont dans une logique « soft-skills » semble plus favorables à un usage inclusif du service civique, cependant, sans être dans l'incitation des jeunes défavorisés. De plus, d'autres inégalités face à la participation demeurent, malgré les stratégies de compensation proposées par les professionnel.le.s.

Conclusion

Les identités juvéniles se construisent dans leurs différents espaces de socialisation. Les expériences d'engagement et de participation sont des espaces de construction identitaire, de la même manière que les structures de l'insertion sont des cadres de socialisation juvénile. Ainsi, des transmissions de valeurs, des assignations identitaires, des injonctions s'opèrent dans ces espaces et se rajoutent à la socialisation scolaire, familiale et amicale. C'est aussi par ses expériences de construction que se créent ou se renforcent des inégalités notamment, comme je l'ai montré dans mon travail, face à la participation. Si les politiques de l'engagement des jeunes, que ce soit au niveau européen ou national, prônent un droit à la participation pour tous.toutes les jeunes, est-ce cette vision reprise par les acteur.trice.s de terrain ? Arrivent-ils à compenser les inégalités sociales des jeunes face à l'engagement ? Cette question a été le fil rouge de mon travail. A partir de cette réflexion j'ai analysé les usages que les conseiller.s font d'un dispositif d'engagement citoyen, comme le service civique et j'ai regardé les critères qui influent sur les pratiques professionnelles des conseiller.ère.s.

Les principaux apports de mon travail à la question des usages de l'engagement par les professionnel.le.s mission locale montrent globalement, une pratique marginale d'inclusion des jeunes, notamment des jeunes moins diplômé.e.s dans les dispositifs d'engagement citoyen. En ce qui concerne la vision politique de l'engagement des jeunes, j'ai montré une forte volonté de mixité sociale et d'inclusion, tant pour les instances nationales pour le service civique que pour les instances européennes avec les autres formes de volontariat international. Des deux côtés les professionnel.le.s de la jeunesse et les structures de mise en place sont appelées à créer les conditions nécessaires à un accès égal et même à une incitation des jeunes les plus éloigné.e.s. Cependant, les trois catégories d'usage que j'ai identifiées, représentent des classements et des sélections différents en fonction des représentations que les professionnel.le.s se font du dispositif. Se rajoutent à cela leurs représentations des compétences des jeunes à s'engager. Ce que nous observons est le fait que les conseiller.ère.s qui sont dans une logique d'usage « soft-skills » seront plus amené.e.s à avoir une approche inclusive que les autres. Alors que les conseiller.ère.s qui ont une vision citoyenne du dispositif et une vision « à insérer » de la jeunesse mission locale, seront

les moins susceptibles à utiliser le service civique dans les parcours des jeunes qu'ils accompagnent. Ces pratiques inégales non seulement peinent à compenser les inégalités sociodémographiques des jeunes face à l'engagement mais en plus représentent un risque de renforcement de ces inégalités d'accès. Du côté des structures missions locales, nous constatons l'engagement du réseau national dans l'objectif de mixité sociale au sein du service civique qui rejoint la vision des politiques. Mais dans la culture commune des missions locales, les usages et les pratiques restent marginales. J'ai aussi montré une transformation de la culture commune des missions locale au fil de leur existence en soulignant que nous sommes dans une période où une identité de structure centrée sur l'emploi coexiste avec une envie de retrouver la dimension d'innovation et d'expérimentation. Ces différences se traduisent principalement dans les pratiques des professionnel.le.s et je l'ai montré avec les usages du service civique.

Un autre apport de mon travail concerne une mise en perspective des objectifs politiques du volontariat des jeunes avec les objectifs identifiés et instrumentalisés par les professionnel.le.s. J'ai montré par l'analyse de la construction politique du service civique ainsi que par l'analyse de la vision des instances européenne, une coexistence des objectifs d'éducation à la citoyenneté et de développement de compétences nécessaires à l'employabilité des jeunes. Quand on regarde du côté des conseillers on retrouve une instrumentalisation du service civique pour le développement de capital social et professionnel des jeunes, capital considéré efficace pour une insertion professionnelle, notamment des plus diplômé.e.s. Pour une partie des conseiller.e.s le dispositif est utilisé comme opportunité pour les jeunes déjà sociabilisé.e.s à la participation, donc sans ambition d'éducation. Il existe aussi la catégorie des professionnel.le.s qui utilise le service civique pour permettre aux jeunes d'avoir accès à une expérience d'épanouissement personnel autrement que par le travail. On constate un intérêt d'éducation à la citoyenneté marginal ou quasiment inexistant en mission locale. Pour ce qui concerne le développement personnel, le service civique est fortement utilisé pour cet objectif. Il est moins utilisé comme dispositif d'insertion parce que, de ce point de vue, il est souvent mis en concurrence avec la Garantie Jeunes. Il reste plus utilisé pour les jeunes diplômé.e.s qui seraient moins orienté.e.s vers la Garantie Jeunes que les autres.

Les typologies construites au cours de ce travail restent à développer. Ainsi, il faut souligner le fait que des usages hybrides peuvent exister, en fonction d'autres critères que je n'ai pas pris en compte dans le cadre de mes enquêtes. Une première limite de l'analyse que je mène est un manque de

regard sur les conditions institutionnelles de mise en place du service civique. Autrement dit, je n'ai pas analysé pour tous les trois structures les stratégies et les visions de la direction, la manière dont les conseiller.ère.s sont ou non associé.e.s à la mise en place de la stratégie service civique. Une deuxième limite de l'analyse est la non prise en compte du contexte territorial en lien avec la mise en œuvre du service civique. Je n'ai pas analysé l'influence du partenariat et/ou d'une potentielle mise en concurrence entre acteurs territoriaux qui mènent aussi des actions pour la promotion du service civique et pour la mixité sociale au sein du dispositif. Les réalités territoriales concernant le volontariat au niveau local sont très différentes pour les trois structures rencontrées ce qui peut influencer sur la manière dont le service civique arrive ou non en mission locale. La réalité territoriale de l'accès des jeunes à l'emploi est une autre dimension qui n'a pas été prise en compte dans l'analyse, autrement dit une éventuelle mise en concurrence du service civique avec l'emploi intérimaire, par exemple. Même si selon les témoignages de certains professionnel.le.s cela semble possible dans leurs représentations. Une dernière limite que j'identifie est le fait que mon travail ne suppose pas une mise en perspective des usages des professionnel.le.s avec les usages des jeunes. Ainsi, je considère important un potentiel développement de ce travail avec une séries d'entretiens conduits auprès des jeunes volontaires suivi.e.s par la mission locale et leur manière d'instrumentalisé le dispositif.

Il y a plusieurs pistes de développement possibles à partir des résultats de ce travail, mais une opportunité pertinente me semble l'idée de continuer à analyser le glissement de la culture commune des missions locales vers l'innovation, principalement en analysant leurs envies et leur pouvoir de faire participer les jeunes aux instances décisionnelles des structures. Je l'ai montré très brièvement dans le cadre de mon travail avec les essais des structures de laisser plus de place aux jeunes dans le cadre des projets menés. Je pense qu'il serait intéressant d'aller plus loin et de questionner les directions et les administrateurs des structures pour mieux comprendre leurs objectifs dans une direction de prise en compte des usager dans la démarche décisionnelle. De plus, il serait pertinent de recueillir la vision des jeunes par rapport à la place qui leur est accordée au sein de la structure. Cette analyse du cadre de participation des jeunes au sein des missions locales pourrait être abordée du point de vue des objectifs pour la structure et pour les jeunes également.

Bibliographie

AMSELLEN-MAINGUY Yaelle et VUATTOUX Arthur, *Enquêter sur la jeunesse. Outils, pratiques d'enquête, analyses*, Armand Colin, 2018

ASTIER Isabelle, *Les transformations de la relation d'aide dans l'intervention sociale*, *Informations sociales*, vol. 152, no. 2, 2009

BACOU Magalie, *Le volontariat dans l'animation. Vers une déprofessionnalisation au nom de l'engagement ?*, *Agora débats/jeunesses*, vol. 67, no. 2, 2014, pp. 37-51

BANTIGNY Ludvine, *Chapitre 6 / De mai 68 au mouvement anti-CPE filiations et ruptures dans la mobilisation de la jeunesse*, MUXEL Anne (éd), *La politique au fil de l'âge*. Presses de Sciences Po, 2011

BEC Colette, *De l'Etat social à l'Etat des droits de l'homme ?*, Res Publica, 2007

BECQUET Valérie, *Jeunesses engagées*, Editions Sylepses, 2014

BECQUET Valérie, *L'expérience du service civil volontaire à Unis-cité : quels enseignements pour le service civique*, INJEP, 2015

BECQUET Valérie, KOVACHEVA Siyka, PAPIVANOV Boris, KABAIVANOV Stanimir, *European discourses on youth participation and their national interpretation in the countries-members of Partispace project*, june 2016, Partispace report WP 3 – European framework

BECQUET Valérie, *Jeunes des quartiers difficiles » en service civique : du ciblage politique d'un public aux usages juvéniles*, 2013, Lien social et Politiques

BECQUET Valérie, LONCLE Patricia et VAN DE VELDE Cécile, *Politiques de jeunesse : le grand malentendu*, Champ Social, 2010

BIER Bernard, *Politiques de jeunesse et politiques éducatives. Citoyenneté/éducation/altérité*, L'Harmattan, 2010

BIGGART Alan, *Participation in Transition: Motivation of Young Adults in Europe for Learning And Working*, Peter Lang, 2006

BORDIEC Silvain, *La Fabrique sociale des jeunes. Socialisations et institutions*, Deboeck Supérieur, 2018

CASTEL Robert, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Gallimard, 1995

CHEVALIER Tom, *La Jeunesse dans tous ses états*, Le Lien Social, 2018

CICHELLI Vincenzo, *Retour sur les violences urbaines de l'automne 2005. Émeutes et émeutiers à Aulnay-sous-Bois*, Horizons stratégiques, vol. 3, no. 1, 2007

DUPREZ Dominique, *Comprendre et rechercher les causes des émeutes urbaines de 2005. Une mise en perspective*, Déviance et Société 2006/4 (Vol. 30)

FERRAND-BECHMANN Dan, *Le bénévolat, entre travail et engagement. Les relations entre salariés et bénévoles*, VST - Vie sociale et traitements, vol. 109, no. 1, 2011

GALLAND Olivier, *Les jeunes*, La Découverte, 2009

GALLAND Olivier, *Les jeunes français ont-ils raison d'avoir peur*, Armand Colin, 2009

GRATACAP Olivier, *De la prise d'initiative à l'institutionnalisation de l'initiative jeunesse*, BECQUET Valérie (éd.), op. cit. 2014

ION Jacques, *Brève chronique des rapports entre travail social et bénévolat*, Pensée plurielle, vol. n° 10, no. 2, 2005

ION Jacques, *Les travailleurs sociaux*, La Découverte, 2005

JACQUOT Sophie, et WOLL Cornelia, *Action publique Européenne : les acteurs stratégiques face à l'Europe*, Politique européenne, vol. 25, no. 2, 2008

JELLAB Aziz, *Le travail d'insertion en mission locale*, l'Harmattan, 1997

LABADIE Francine, *L'évolution de la catégorie jeune dans l'action publique depuis vingt-cinq ans*. In: Recherches et Prévisions, n°65, 2001. Jeunes adultes

LABBE Philippe, *L'accompagnement socioprofessionnel (ASP) : une construction systémique*, Cahiers de l'action, vol. 37, no. 3, 2012

LABBE Philippe et ABHERVE Michel, *L'insertion professionnelle et sociale des jeunes ou l'intelligence pratique des missions locales 1981 – 2011*, Editions Apogée, 2011

LARDEUX Lorent, *Engagement associatif des jeunes : clivages et convergences*, Tribune Fonda N°239 - Les dynamiques de l'engagement - Septembre 2018

LIMA Léa, *Pauvres jeunes. Enquête au cœur de la politique sociale de la jeunesse*, Champ social, 2015

LONCLE Patricia, *L'Europe de la jeunesse*, Presse de l'EHESP, 2017

LONCLE Patricia, *Faut-il désespérer de la participation des jeunes en Europe*, BECQUET Valérie (éd.), *Jeunesse engagées*, Editions Syllepse, 2014, p. 210

LONCLE Patricia, *Politiques de jeunesse. Les défis majeurs de l'intégration*, Res Publica, 2010

MAILLARD Jacques, et KUBLER Daniel, *Chapitre 1. Les processus de mise à l'agenda, Analyser les politiques publiques*. sous la direction de MAILLARD Jacques, KUBLER Daniel. Presses universitaires de Grenoble, 2016

MAIRE Sarah, *Science et politique des "soft skills" de l'éducation à l'emploi : sociologie d'un nouveau motif cognitif international*, Thèse de doctorat soutenue en 2018

MAUNAYE Emmanuelle, MUNIGLIA Virginie, POTIN Emilie, ROTHE Céline, *Réversibilité et irréversibilité dans les trajectoires de décohabitation des jeunes adultes*, 2018

MUNIGLIA Virginie, *Devenir adulte quand le soutien familial fait défaut*, Thèse de doctorat en sociologie, 2015

MUNIGLIA Virginie, THALINEAU Alain, *Insertion professionnelle et sociale des jeunes vulnérables [Les conseillers des missions locales entre adaptation et tensions]*, Politiques sociales et familiales, n°108, 2012

MUXEL Anne, *Avoir 20 ans en politique : Les enfants du désenchantement*, Paris, Le Seuil, 2008

MUXEL Anne, *Politiquement jeune*, Editions de l'aube, 2018

MUXEL Anne (éd), *La politique au fil de l'âge*. Presses de Sciences Po, 2011

OLIVE Alain, *Faire cohabiter dans la clarté service civique et marché du travail*, Après-demain, 2010/2 (N ° 14, NF)

PROUTEAU Lionel, *Le bénévolat en France en 2017, Etat de lieux et tendances*, Laboratoire d'économie et de management de Nantes-Atlantique - Université de Nantes et Centre de recherche sur les associations, 2008

RAVINET Pauline, *Fenêtre d'opportunité*, BOUSSAGUET Laurie (éd.), *Dictionnaire des politiques publiques. 3e édition actualisée et augmentée*. Presses de Sciences Po, 2010

ROUFF Katia, Propos de Philippe Labbé recueillis, *Les missions locales doivent innover et offrir des nouveaux services*, Lien Social, no. 733, 2004

SARFATI François, *L'insertion professionnelle des jeunes entre précarité, incertitude et expérimentation*, Cahiers de l'action, vol. 45, no. 2, 2015

SCHNAPPER Dominique, *14 – Élaborer un type idéal*, PAUGAM Serge, (éd), *L'enquête sociologique*. Presses Universitaires de France, 2012

SCHWARTZ Bertrand, *L'insertion professionnelle et sociale des jeunes. Rapport au Premier ministre*, Paris, La Documentation française, 1981

WILLIAMSON Howard, *Chapitre 5: Les professionnels de la jeunesse en Europe*, LONCLE Patricia (éd.), *L'Europe de la jeunesse*, Presse de l'EHESP, 2017

ZUNIGO Xavier, *L'apprentissage des possibles professionnels. Logiques et effets sociaux (des missions locales pour l'emploi des jeunes)*, Sociétés contemporaines, vol. 70, no. 2, 2008

ZUNIGO Xavier, *La prise en charge du chômage des jeunes. Ethnographie d'un travail palliatif*, Editions du croquant, 2013

Rapports et comptes rendus :

[Compte rendu du Conseil des ministres du 6 septembre 2017](#), Martin Hirsch, discours à l'Assemblée Nationale, proposition de loi relative au service civique, publié le 15/02/2010

Conseil économique, social et environnemental (Cese), *Le service civique : quel bilan ? Quelles perspectives ?*, Etude présentée par les rapporteurs Julien Blanchet et Jean-François Serres, mars 2017

CREDOC, *Baromètre DJEPVA sur la jeunesse 2017*, Lucie Brice, Radmila Datsenko, Nelly Guisse, Sandra Hoibian et Sophie Lautié en collaboration avec l'INJEP, INJEP Notes & rapports/Rapport d'étude, novembre 2017

Déclaration aux Français de Monsieur Jacques CHIRAC, Président de la République. Palais de l'Élysée - lundi 14 novembre 2005

Déclaration de Nicolas Sarkozy, Président de la République, sur les grands axes d'une politique de la jeunesse, à Avignon le 29 septembre 2009

Discours de Jean Louis Borloo, Ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, Conseil des ministres du 11 janvier 2006,

Les chiffres clés de la jeunesse 2019, l'INJEP

Rapport d'activité, Agence du Service Civique, 2018

UNML, Guide du service civique en mission locale, 2017-2020

UNML, Rapport service civique en mission locale, 2017

Sites internet :

<https://www.associations.gouv.fr>, consulté le 6/08/2019

<https://www.coe.int/fr/web/youth>, consulté le 24/08/2019

www.discours.vie-publique.fr, consulté le 20/08/2019

<https://ec.europa.eu/youth>, consulté le 24/08/2019

<https://www.education.gouv.fr>, consulté le 20/08/2019

<https://www.insee.fr>, consulté le 30/07/2019

<https://www.ipsos.com>, consulté le 20/08/2018

www.gouvernement.fr, consulté le 22/05/2019

<http://partispace.eu>, consulté le 24/08/2019

<https://www.senat.fr>, consulté le 2/08/2019

www.service-civique.gouv.fr, consulté le 26/08/2019

<https://www.unml.info>, consulté le 27/08/2019

www.unsa.org, consulté le 5/08/2019

Annexe 1 : Guide d'entretien avec les professionnel.le.s

Thématiques générales	Exemple de questions	Eléments à suivre dans le discours
Parcours professionnel	<p>Pouvez-vous me décrire votre parcours professionnel avant votre arrivée en mission locale ?</p> <p>Depuis combien de temps travaillez-vous en mission locale ?</p> <p>Quelles sont, aujourd'hui, les fonctions/missions que vous assumez au sein de la structure ?</p> <p>Votre fonction au sein de la structure a-t-elle changé au cours du temps ? Qu'est-ce qui vous a amené à changer de poste ?</p>	<p>L'origine professionnelle (formation, expériences antérieures)</p> <p>Les tournants de parcours</p> <p>L'identité professionnelle</p>
L'accompagnement	<p>Combien de jeunes recevez-vous en entretien tous les jours ?</p> <p>Pouvez-vous me décrire le déroulement d'un entretien ?</p> <p>Avez-vous des exemples de demandes habituelles des jeunes qui viennent à la mission locale ?</p> <p>Quels moyens mobilisez-vous pour répondre aux demandes des jeunes ?</p> <p>Qu'est-ce que la structure propose aux jeunes accueillis pour répondre à leurs demandes ?</p> <p>Qu'est-ce qui peut être mobilisé sur le territoire ? Dans quelle mesure répondent-ils aux demandes des jeunes ?</p> <p>A votre avis, y aurait-il d'autres choses qui pourraient être faites et qui manquent encore ?</p> <p>Pouvez-vous me donner des exemples de parcours de jeunes que vous avez accompagné à la mission locale ?</p>	<p>La vision générale du conseiller sur les profils des jeunes accueillis en mission locale</p> <p>Les types de propositions faites aux jeunes.</p> <p>La place du collectif dans la structure et dans les propositions faites aux jeunes</p> <p>La place laissée à la prise d'initiative</p> <p>L'importance de l'expérimentation</p>
Le service civique	<p>Quand avez-vous commencé à recourir au SV ?</p> <p>Avez-vous déjà accompagné des jeunes vers un service civique ?</p>	<p>Les usages du dispositif</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour quel type de jeunes ? - Pour répondre à quelle demande ?

	<p>Pourquoi utilisez-vous cet outil plutôt qu'un autre ?</p> <p>Pouvez-vous me décrire leur parcours ? Leurs demandes auprès de la mission locale?</p> <p>Avez-vous des exemples de missions de service civique qui ont été pourvues par des jeunes que vous accompagnez ?</p> <p>Pensez-vous que le service civique a été une bonne solution pour eux ? De quelle manière ?</p> <p>Qu'est-ce que cette expérience a pu leur apporter ?</p> <p>Y a eu-il des situations difficiles ou des ruptures de contrat ? pour quelles raisons ?</p> <p>Quelle a été la suite de parcours pour les jeunes après la fin de leur volontariat ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Bénéfices ? - Difficultés ?
<p>Pour finir ... votre parcours d'engagement ?</p>	<p>Avez-vous ou êtes-vous engagé sur des actions citoyennes (bénévolat, volontariat, actions associatives, ...)?</p> <p>Pouvez-vous me raconter plus sur ces activités ?</p> <p>Avez-vous, dans votre entourage, des connaissances qui ont fait un volontariat ? Quel est leur retour ?</p>	<p>Niveau d'adhésion aux dispositifs de l'engagement citoyen</p>

Annexe 2 : Liste des professionnel.le.s interrogé.e.s

Prénom	Age	Structure	Fonction	Durée de l'entretien
Carine	48 ans	Structure A	Conseillère insertion	43 minutes
Mathilde	42 ans	Structure B	Conseillère insertion, référente volet sociale	78 minutes
Nicolas	32 ans	Structure C	Chargé des systèmes d'information, référent service civique	83 minutes
Stéphanie	38 ans	Structure C	Conseillère emploi	52 minutes
Brigitte	55 ans	Structure C	Conseillère en insertion	59 minutes
Catherine	44 ans	Structure B	Conseillère emploi, référente contrats aidés et service civique	74 minutes
Valérie	56 ans	Structure A	Conseillère en insertion, chargée de projet et référente service civique et mobilité internationale	65 minutes
Julie	36 ans	Structure C	Conseillère en insertion, référente d'un collectif service civique	43 minutes

Nathalie	47 ans	Structure B	Conseillère emploi et responsable de l'équipe technique	67 minutes
Jérôme	31 ans	Structure A	Conseiller en insertion	63 minutes
Françoise	58 ans	Structure A	Conseillère en insertion, référente budget et logement	69 minutes
Magali	37 ans	Structure C	Responsable d'antenne	71 minutes

Table de matières

Liste des sigles utilisés	p. 5
Résumé et mots clés	p. 7
Abstract and key words	p. 8
Introduction : L’engagement citoyen des jeunes et sa place en mission locale, un contexte favorable à l’innovation	p. 9
Partie 1 : Politiques d’engagement citoyen : défis et opportunités pour le travail en mission locale	p. 21
1.4. Engagement, participation, citoyenneté et volontariat : objectifs d’universalité	p. 23
1.4.1. La place de l’engagement dans les parcours juvéniles : une vision politique	p. 23
1.4.2. La place de l’engagement dans les parcours juvéniles : une vision sociologique	p. 26
1.4.3. Les formes d’engagement des jeunes – le volontariat	p. 31
1.5. L’Europe à la recherche de ses jeunes citoyen.ne.s : la place donnée à l’engagement citoyen dans le travail de jeunesse au niveau européen	p. 36
1.5.1. La participation des jeunes et la Commission Européenne	p. 36
1.5.2. La participation des jeunes au niveau du Conseil de l’Europe	p. 39
1.6. La construction d’un service civique volontaire : enjeu de promotion de la citoyenneté auprès des jeunes ou politique d’insertion ?	p. 43
1.6.1. Le choix d’un instrument d’intervention publique : du service national au service civil volontaire	p. 43
1.6.2. La mise à l’agenda: contexte favorable et courants d’opportunité	p. 47
1.6.3. Un glissement vers un dispositif d’insertion professionnelle	p. 49
1.6.4. Le service civique : dans les faits, quels apports pour les jeunes bénéficiaires ?	p. 51
Partie 2 : Pratiques professionnelles en mission locale et ambitions d’innovation : un contexte favorable à la promotion de l’engagement	p. 57
2.1. Les missions locales : indentités et pratiques professionnelles	p. 59

2.1.1. Naissance et évolutions de l'accompagnement à l'insertion socio-professionnelle	p. 61
2.1.2. Le, la conseiller.ère de mission locale : quelle identité professionnelle?	p. 68
2.1.3. L'accompagnement des jeunes en insertion : approche individualiste ou ambition collective	p. 71
2.2. Les Missions locales : espaces d'expression collective	p. 77
2.2.1. La mission locale comme espace de socialisation non-formelle	p. 78
2.2.2. Trois visions de la jeunesse dans l'espace non-formel de la mission locale	p. 80
Partie 3 : Usages du service civique dans l'accompagnement des jeunes en mission locale	p. 85
3.1. Service civique et stratégies institutionnelles	p. 87
3.1.1. La place de l'engagement en mission locale	p. 88
3.1.2. Stratégies institutionnelles de mise en place du service civique	p. 93
3.2. Usages du dispositif par les professionnel.le.s de mission locale	p. 98
3.2.1. L'usage « citoyen »	p. 101
3.2.2. L'usage « soft skills »	p. 104
3.2.3. L'usage « tremplin »	p. 108
3.2.4. L'usage potentiel ou le non-usage	p. 113
3.2.5. Face à la participation des jeunes : pratiques professionnelles inégalitaires	p. 114
Conclusion	p. 121
Bibliographie	p. 125
Annexe 1 : Guide d'entretien	p. 131
Annexe 2 : Liste des entretiens réalisés auprès des professionnel.le.s	p. 133

ANCUTA	Andreea	19/10/2019
Master 2 mention santé publique Parcours : « Enfance, jeunesse : politiques et accompagnements »		
La place des politiques d'engagement des jeunes dans les pratiques professionnelles en mission locale. Usages et visions		
Promotion 2018-2019		
<p>Résumé :</p> <p>Ce mémoire porte sur les usages que les conseillers et les conseillères de mission locale font d'un dispositif d'engagement citoyen des jeunes : le service civique. Ce faisant, le travail s'appuie sur deux enjeux d'analyse. D'un côté, il explore la manière dont les professionnel.le.s de l'insertion s'approprient ou non le dispositif service civique en analysant leurs parcours et leurs identités professionnelles. A cela se rajoute une analyse des visions que les conseiller.ère.s ont de la jeunesse mission locale. De l'autre côté, il regarde si les pratiques professionnelles arrivent à trouver des stratégies pour compenser les inégalités sociales et économiques des jeunes face à l'engagement.</p> <p>A partir d'une analyse typologique, ce mémoire montre la diversité des visions et d'identités professionnelles qu'on retrouve en mission locale, ainsi que les évolutions des pratiques à partir des contextes politiques, économiques et sociaux lors de l'existence des missions locales. Il invite également, à réfléchir à une éventuelle étape nouvelle d'évolution dans la culture commune des missions locale, une étape où les structures deviennent des espaces d'innovation, expérimentation investis par les jeunes.</p>		
<p>Mots-clés :</p> <p>insertion, engagement, innovation, usage, inégalités</p>		
<p>L'Ecole des Hautes Études en Santé Publique, l'Université Rennes 1 et l'Université Rennes 2 n'entendent donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les mémoires : ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.</p>		